

ETUDE

**ETAT DES LIEUX ET BILAN
DE LA PROGRAMMATION FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 EN OUTRE-MER
OCÉAN INDIEN**

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020

Phase 1 : Etat des lieux et bilan de la programmation FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 en Outre mer

Synthèse globale

 Océan Indien

Antilles Guyane

Benchmark des bonnes pratiques

Phase 2 : Diagnostic en vue de la programmation 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ en Outre mer

Diagnostic global

Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation 2021-2027 FEDER-FSE-IEJ en Outre mer

Rapport global

Océan Indien

Antilles Guyane



AVRIL 2020

Sommaire

1	Présentation de l'étude et du présent rapport.....	3
1.1	Périmètre et finalités de l'étude.....	3
1.2	Présentation des différentes phases de l'étude	3
1.3	Statut du présent rapport et méthodologie mobilisée.....	4
2	Organisation générale de la mise en œuvre des PO	7
2.1	Fiche d'identité des modalités de mise en œuvre et de pilotage des programmes.....	7
2.2	Analyse des facteurs de dynamique et de blocage et pistes de solutions	9
3	Analyse par objectif thématique	11
3.1	OT 1 : Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation	11
3.2	OT 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication 18	
3.3	OT 3 : Renforcer la compétitivité des PME	26
3.4	OT 4 : Favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de CO2.....	42
3.5	OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques 56	
3.6	OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources.....	61
3.7	OT7 : Promouvoir le transport durable et améliorer les infrastructures de réseaux	72
3.8	OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination (FEDER) 79	
3.9	OT 10 : Investir dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie (FEDER)	85
3.10	Allocation de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et ITI.....	89
3.11	OT 8 : Promouvoir des emplois durables et de qualité, et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre (FSE) 91	
3.12	OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination (FSE) 111	
3.13	OT 10 : Investir dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie (FSE)	124
3.14	OT 11 : Renforcer l'efficacité de l'administration publique.....	135
4	Les leviers de mise en œuvre : bonnes pratiques et enseignements de la programmation 2014-2020	137

1 Présentation de l'étude et du présent rapport

1.1 Périmètre et finalités de l'étude

La **Direction générale des outre-mer (DGOM)** a engagé une étude visant deux objectifs déclinés en sous objectifs :

- **Aider à l'optimisation de la consommation des fonds européens pour la période de programmation 2014/2020**
 - Réduire au maximum le risque de dégageement en tentant d'identifier puis de lever les principaux obstacles à la programmation du FEDER et du FSE, dans l'objectif d'une certification au-delà du seuil du dégageement fixé ;
 - Identifier les freins et les bonnes pratiques en matière de programmation et de consommation des fonds européens de la période actuelle 2014-2020 avec notamment pour enjeu d'isoler les déterminants d'une bonne programmation et consommation des fonds ;
 - Formuler des recommandations pour une valorisation accrue des bonnes pratiques et asseoir un meilleur partage d'expérience entre autorités de gestion
- **Préparer la période de programmation 2021/2027**
 - proposer des éléments de diagnostic et les préconisations pertinentes pour alimenter les aspects concernant les RUP dans le futur accord de partenariat
 - Identifier les enjeux 2021 – 2027 et faire des propositions relatives à la mise en œuvre opérationnelle, en particulier s'agissant des conditions de succès juridiques et financières

Cette étude couvre l'ensemble des **régions ultra périphériques** et concerne le **FEDER et le FSE**.

Deux lots géographique ont été définis : un lot Antilles Guyane et un lot Océan Indien. Une mission de coordination est par ailleurs en place.

1.2 Présentation des différentes phases de l'étude

La méthodologie d'intervention s'articule autour de 2 phases clés.

Phase 1: retours et partage d'expériences des programmes de la période 2014- 2020

Cette phase vise les objectifs suivants :

- Mettre en perspective les freins et les leviers des différents axes des PO des 2 RUP
- Identifier les points bloquants pour la programmation (quelle que soit leur nature) et repérer les leviers pour les dépasser
- Repérer et valoriser les bonnes pratiques et les leviers clés pour optimiser la programmation
- Proposer des préconisations partagées

Phase 2 : Identification des enjeux pour les programmes par objectif stratégique 2021-2027

Cette phase vise les objectifs suivants :

- Identifier les enjeux et priorités pour la future programmation au regard du nouveau cadre d'intervention des FESI et du retour d'expérience de la programmation 14-20
- Analyser l'impact des évolutions réglementaires
- Contribuer au diagnostic de l'accord de partenariat
- Proposer des recommandations partagées

1.3 Statut du présent rapport et méthodologie mobilisée

Le présent rapport concerne la phase 1.

La méthode déployée pour la réalisation **de cette première phase** de la mission articule différentes approches :



Un référentiel de mise en perspective des facteurs de freins et de dynamique de programmation

Un référentiel d'analyse a été proposé dans la réponse transmise à la DGOM. Ce dernier a fait l'objet d'ajustements lors des échanges avec la DGOM et avec les autorités de gestion. Sur cette base, un guide d'entretien a été établi.

Le référentiel d'analyse a été élaboré à partir du retour d'expérience des facteurs de dynamique et de blocage rencontrés par les PO français. Il est structuré en trois « blocs » afin de disposer d'une grille de lecture partagée (avec l'équipe du lot Antilles Guyane) et répondre à la visée opérationnelle des travaux :

- Les facteurs contextuels présentent la dimension « non maîtrisable » de la mise en œuvre. Il est difficile d'agir directement sur ces leviers, mais il est possible d'en tenir compte dans le pilotage (prévisionnels de programmation et de paiements), voire dans les choix stratégiques.
- Les facteurs stratégiques renvoient à des éléments à prendre en compte prioritairement par les pilotes des FESI au niveau national (négociation de l'AP) et de l'autorité de gestion (stratégie régionale, ciblage des dépenses éligibles). Ils sont essentiels, car l'expérience montre qu'il est très difficile de négocier des ajustements stratégiques en cours de programmation.
- Les facteurs opérationnels renvoient plutôt aux pratiques de gestion. L'expérience montre que c'est à ce niveau que se concentrent souvent une multitude de freins techniques, aboutissant à terme à des retards de mise en œuvre.

Le référentiel d'analyse

Facteurs contextuels	Facteurs stratégiques	Facteurs opérationnels		
<p>A1 - Maturité des projets <i>Y a-t-il des obstacles majeurs à l'émergence de projets ?</i></p>	<p>B1 – Pertinence des stratégies des programmes <i>Le PO est-il toujours adapté aux besoins du territoire et de ses acteurs ?</i></p>	<p>C1 - Méthodes d'animation/communication /diffusion de l'information <i>Favorisent-elles l'émergence et la concrétisation des projets ?</i></p>	<p>C3 - Articulation des cofinancements <i>Comment fonctionne l'articulation opérationnelle avec les cofinancements nationaux, régionaux, etc.?</i></p>	<p>C5 - Suivi des projets et porteurs <i>Existe-t-il des facteurs de blocages dans la concrétisation et la certification/la mise en paiement des projets ? Quelles pratiques mises en place pour favoriser la bonne réalisation ?</i></p>
<p>A2 – Facteurs exogènes <i>Le programme a-t-il souffert de facteurs exogènes retardant la programmation et le déploiement du programme ? Existe-t-il des soutiens financiers venant en concurrence avec le FEDER ?</i></p>	<p>B2 - Stratégies des programmes <i>Les règles spécifiques fixées dans les programmes ont-elles généré des blocages ?</i></p>	<p>C2 - Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets <i>Dans quelle mesure les porteurs de projet et l'autorité de gestion ont mis en place une gestion de projet optimale pour faciliter le déploiement des projets ?</i></p>	<p>C4 - Sécurisation et simplification juridique <i>Existe-t-il des blocages d'un point de vue réglementaire ? Des solutions ont-elles été identifiées ?</i></p>	<p>C6 – Gouvernance et compétences et moyens humains <i>Dans quelle mesure la gouvernance et le personnel ont accompagné efficacement les porteurs sur toute la durée du programme ?</i></p>

Cette analyse a été mise en œuvre pour chaque **objectif thématique** et chaque **priorité d'investissement activée dans les différents programmes opérationnels**.



Une analyse documentaire

Les rapports annuels de mise en œuvre (en particulier 2018) ainsi que les rapports présentant les évaluations conduites ont fait l'objet d'une analyse à l'aune du référentiel. Les demandes de modifications de programmes ont par ailleurs été demandées aux Autorités de gestion.



Une analyse quantitative des données relatives à la programmation

Les données de programmation transmises par les autorités de gestion ont fait l'objet d'une analyse et de traitements visant à déterminer pour chacun des objectifs thématiques (OT) et des priorités d'investissement (PI) l'état d'avancement de la programmation en coût total et en coût UE, le nombre d'opérations conventionnées ainsi que le niveau de certification des dépenses. Ces données sont présentées de façon synthétique pour chaque OT et PI.

Cette analyse a été complétée par l'exploitation des données sur les opérations à partir d'extractions issues de Synergie et de Ma Démarche FSE afin de caractériser notamment les objectifs des opérations, le type de bénéficiaires et de mettre en valeur les montants moyens et médian des opérations.

Point d'attentions sur les données traitées

Pour la Réunion,

- Pour le FEDER, les données de programmation transmises initialement ont été mises à jour à la demande de la Région. Les données traitées présentent la situation du programme au 19 décembre 2019.
 - Pour le FSE, les données traitées présentent la situation au 19 décembre 2019, à l'exception des données sur la certification qui sont issues du tableau des directeurs Europe.

Pour Mayotte,

- Les données relatives au FEDER sont issues du tableau des directeurs Europe transmis par la DGOM et présente la situation au 30 octobre 2019.
- Pour le FSE, à l'exception des données relatives à la certification issues du tableau des directeurs Europe qui présente la situation au 30 octobre 2019, les données sont issues d'une extraction MDFSE en date du 19 décembre 2019.



La réalisation d'entretiens avec les représentants des AG

Des entretiens ont été réalisés avec les représentants des AG avec l'appui du guide d'entretien élaboré permettant d'aborder par priorité d'investissement les différents facteurs ayant eu un impact sur la dynamique de programmation.

Les entretiens réalisés ont été complétés de temps d'échanges collectifs avec les représentants des AG lors d'une réunion à Paris le 10 janvier 2020.

2 Organisation générale de la mise en œuvre des PO

2.1 Fiche d'identité des modalités de mise en œuvre et de pilotage des programmes

2.1.1 Architecture de gestion en place pour le FEDER et le FSE

A la Réunion, deux programmes opérationnels sont mis en œuvre par deux Autorités de gestion. Le Conseil régional La Réunion est autorité de gestion pour le PO FEDER.

L'Etat est autorité de gestion au titre du fonds social européen et gère un PO FSE.

Le pilotage du programme relève de la responsabilité du Préfet de Région, Autorité de gestion du programme opérationnel.

L'autorité de gestion a fait le **choix d'une gestion partagée** en utilisant la possibilité de délégation de gestion à des organismes intermédiaires.

- Au niveau des services de l'État, la Dicccte est le principal service instructeur. D'autres services instructeurs relevant des services de l'État interviennent au titre de la gestion d'opération : la Direction régionale de jeunesse et de la cohésion sociale et le SGAR
- Trois organismes intermédiaires relevant de l'article 123.6 du règlement 1303/2013 ont été désignés : le Rectorat, le Conseil départemental et le Conseil régional
- Un organisme intermédiaire au sens de l'article 123.7 du règlement 1303/2013 a été désigné : le Conseil régional

Les délégations de gestion, soit via une convention de subvention globale soit directes entre services de l'État, se retrouvent dans les différentes fiches actions qui structurent stratégiquement les trois axes du programme, hors assistance technique. Le partenariat a fait le choix de maintenir **une gestion par fiche action**.

Au niveau du FEDER, la Région est autorité de gestion.

A Mayotte, l'Etat gère un programme opérationnel FEDER et FSE. La Préfecture est autorité de gestion. Aucune délégation de gestion via une subvention globale n'est en place.

2.1.2 Gouvernance

A La Réunion, **la gouvernance** des 2 programmes opérationnels FEDER et FSE (et des autres programmes à l'exception du programme INTERREG V Océan Indien) **est partagée**. Les représentants des AG ont créé **un comité national de suivi plurifonds** dont les compétences sont celles du comité de suivi de chacun des programmes. Ce comité national de suivi est compétent sur la précédente programmation et sur l'actuelle.

Ce Comité National de Suivi (CNS) est Co présidé par le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional, et le Président du Conseil départemental. Chaque Autorité de Gestion est responsable des points à inscrire

à l'ordre du jour, et des documents y afférents. De même, les AG ont fait le choix de créer un comité régional d'évaluation organisé selon les mêmes principes que le CNS.

Le CNS constitue un cadre privilégié de construction et de suivi partenarial des PO: il garantit la tenue de négociations tripartites dès le maquettage du programme, permet de tracer les lignes de partage claires entre les opérations relevant des fonds européens et d'anticiper le niveau de contribution des contreparties nationales. Il permet d'assurer, dans la durée, un suivi et un pilotage partagé.

Le Comité Local de Suivi (CLS) vient compléter la gouvernance stratégique en place. Il est co-présidé par l'Etat (représenté par le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales), le Conseil Régional (représenté par le Directeur Général des Services) et le Conseil Départemental (représenté par le Directeur Général des Services). Sa composition est propre à chaque programme. Il associe notamment la DRFIP et les services gestionnaires et a pour principales fonctions :

- d'émettre un avis technique sous l'angle réglementaire et au regard des critères de sélection sur les propositions de programmation soumises par les Autorités de Gestion au co-financement des fonds européens avant engagement par ces derniers des crédits européens et des contreparties nationales
- de recueillir les intentions de co-financement relatives aux contreparties nationales

Spécificité réunionnaise, ce Comité local de suivi se réunit tous les mois, analyse les propositions de projets et émet un avis non contraignant sur les demandes d'aide. La dimension partenariale du processus de programmation est ainsi garantie à la maille projet. Les parties-prenantes du comité bénéficient en outre d'une connaissance fine de chaque dossier grâce au travail d'information mené par l'AGILE.

L'AGILE est une autre spécificité réunionnaise, mise en avant dans le rapport de la Cour des Comptes.

L'AGILE est une structure atypique : elle ne dispose pas de statut juridique et agit, avec ses équipes mises à disposition par les membres du partenariat, en appui auprès des services des membres du Partenariat au titre des activités de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes.

L'AGILE assure le secrétariat du CNS plurifonds et des CLS et appuie les AG sur l'ensemble des tâches transversales : suivi techniques et financiers des PO, suivi du cadre de performance, préparation des RAMO, suivi des évaluations...

Elle dispose d'une longue expérience de la gestion partenariale qui caractérise l'île de la Réunion : elle a été créée en 1990. Elle traduit, comme le précise la convention signée le 13 décembre 2016, la priorité partagée des membres du partenariat de « maintenir un partenariat en tant que moyen efficient de gestion d'une programmation pluriannuelle ».

A Mayotte, la gouvernance du programme associe au sein du Comité de suivi et du comité régional de programmation le Préfet, autorité de gestion du Programme et le Président du Conseil départemental. Tous deux coprésident les instances de suivi et de programmation qui associent les autres directions et services concernés.

Ces comités assurent le suivi commun du FEDER, du FSE, du FEADER et FEAMP.

2.2 Analyse des facteurs de dynamique et de blocage et pistes de solutions

2.2.1 Analyse des facteurs de dynamique et de blocage

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES	Facteur de dynamique	Facteur de blocage
PROCESS ET OUTILS	<p>La Réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guichets Uniques qui permettent une bonne visibilité des possibilités offertes par le FEDER. • Principe du dossier unique (FEDER et FSE) <p>Mayotte (FSE):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une équipe au sein du PAE en appui auprès des porteurs de projets pour réaliser une analyse d'opportunité des projets. • Mise en place d'une logique de guichet à compter de la fin 2017, en lieu et place d'appels à projets avec des dates butoirs afin de donner plus de temps aux acteurs pour se positionner et par conséquent de dynamiser la programmation. • A compter de 2020, avec l'appui d'un prestataire, le bilan des campagnes d'instruction et de contrôle va être présenté aux porteurs et aux bénéficiaires. Ce type d'initiatives devraient permettre de contribuer à la professionnalisation des bénéficiaires et à la mise en avant des bonnes pratiques. 	<p>Mayotte</p> <p>Les missions d'instruction et de contrôle ont été confiées à la DEAL (excepté pour l'axe 3) et à la Dieccte pour le FSE. Pour le FEDER, cette délégation permet de disposer des compétences nécessaires pour l'instruction sur les dimensions techniques mais éloignent la gestion du pilotage et de l'animation du PO.</p> <p>Mayotte et la Réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés récurrentes rencontrées avec le système d'information MaDémarche FSE, non pleinement adapté aux spécificités des PO (des ajustements nécessaires tout au long de la programmation en lien avec la DGEFP) • Un système d'information demandant un important effort d'adaptation pour les bénéficiaires <p>La Réunion</p> <p>Difficultés à participer aux réunions nationales associant la Commission en particulier du fait de la non pleine utilisation des possibilités offertes par le numérique pour donner accès aux informations clés diffusées</p>
GOUVERNANCE	<p>La Réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance plurifonds en place depuis la première programmation des FESI entre l'Etat, la Région et le Département • Mise en place d'AGILE, dès 1990, qui permet non seulement de faciliter la concertation, l'articulation des interventions et un suivi partagé mais aussi de capitaliser l'expertise en matière de gestion et de la mettre à la disposition de l'ensemble des AG. 	

La Réunion

- Mise en place d'une **offre de formation locale** spécifique sur le FSE avec la mobilisation des équipes de la DIECCTE et d'AGILE
- Les guichets ont adopté une stratégie de binômes au sein de leurs équipes d'instructeurs, ce qui permet à la fois de doubler l'expertise mise au service d'un dossier, et d'assurer la continuité du service en cas d'absence de l'un des instructeurs.

Mayotte et La Réunion

- Turn-over constant observé dans les équipes au niveau des AG (SGAR à Mayotte et Dieccte à la Réunion notamment) qui pénalise la continuité des missions et ne permet pas la capitalisation et la montée en compétence (suivi des données, connaissance des projets, maîtrise des règles de gestion...)
- Un nombre d'agents dédiés aux tâches de gestion des dossiers considéré comme insuffisant dans la plupart des AG

Mayotte

D'importantes difficultés constatées pour identifier et mobiliser une offre de formation répondant aux besoins des équipes : nécessité de se déplacer en métropole, coût de formation, formation non adaptée.

2.2.2 Piste de solutions

- Augmenter l'attractivité des postes proposés en particulier dans le cas où il est nécessaire de recourir à des contractuels (les salaires devraient prendre en compte des primes d'éloignement au même titre que pour les fonctionnaires) ;
- Mettre en place **un kit nouvel arrivant** intégrant un **parcours de formation privilégiant dans un 1^{er} temps l'expertise en matière de contrôle** (sur la base de cas pratiques et directement à réaliser dans le système d'information à disposition) ;
- Mettre en place en place (à l'instar de ce qui s'est mis en place à la Réunion) des formateurs internes au sein **des équipes de l'AG mais aussi de l'autorité d'audit** ;
- Formaliser et tirer pleinement partie, en lien les services gestionnaires, des enseignements du contrôle interne (dont la cartographie des risques) pour contribuer à accroître l'expertise des services gestionnaires ;
- **Partager en présentiel et régulièrement avec les bénéficiaires** (et en leur sein les personnes en charge de la gestion du projet) les résultats des campagnes d'instruction et de contrôle.

3 Analyse par objectif thématique

3.1 OT 1 : Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation

3.1.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 1

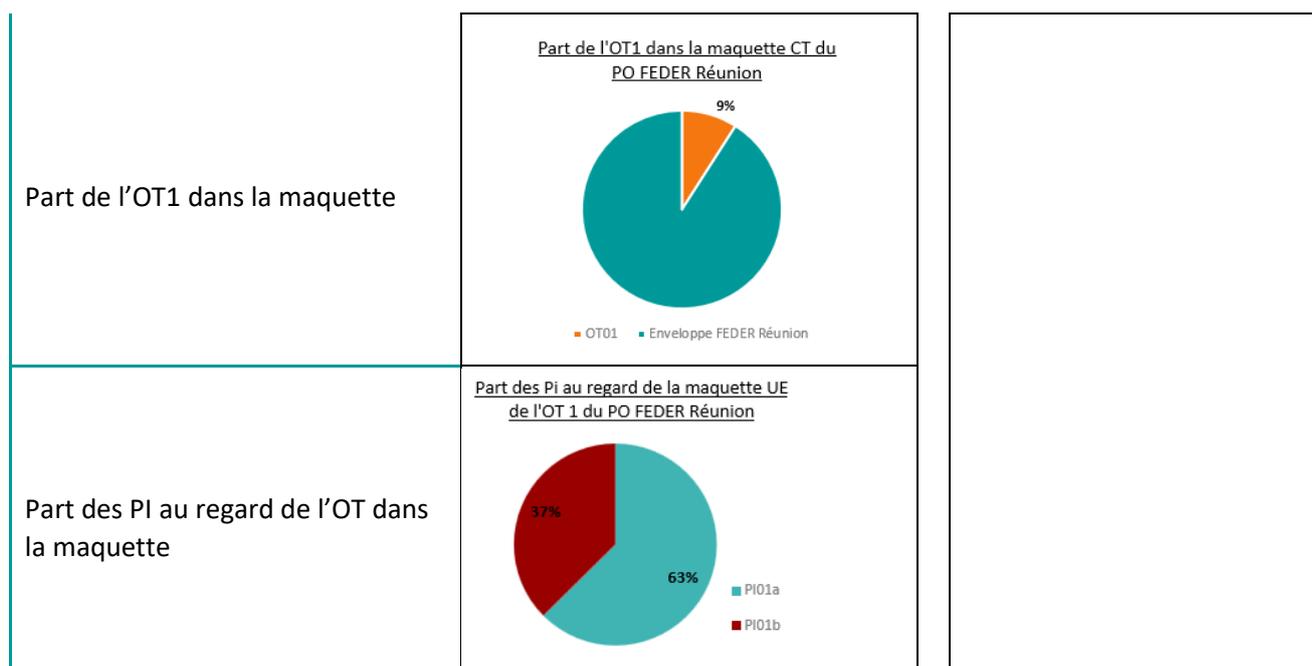
Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

L'objectif thématique 1 « *Renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation* » n'a été mobilisé **que par le PO FEDER La Réunion**. Les moyens mobilisés pour la RDI française dans cette zone géographique **sont encore limités et principalement orientés vers la recherche publique**. Mayotte portait en 2014-2020 sa 1^{ière} génération de PO FEDER-FSE et ne **présente pas l'écosystème d'acteurs et les infrastructures nécessaires au déploiement des types de projets couverts par l'OT1**.

A la Réunion, un réseau d'acteurs, de laboratoires et de plateformes technologiques performants existe déjà. L'accord de partenariat 2014-2020 identifie le soutien aux réseaux d'acteurs dans les domaines où les RUP disposent d'avantages comparatifs comme une intervention prioritaire. L'augmentation des capacités de recherche et d'innovation dans un cadre collaboratif vise donc à **dynamiser la RDI dans les secteurs prioritaires de la SRI/S3**, selon une logique de « **centres de compétence** » (clusters, plateformes de recherche).

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FEDER	Pi	Pi	PO	Pi	Pi
	La Réunion					
PO ayant activé cet OT	✓	1a	1b			
Nombre d'opérations programmées	186	42	144			
Maquette Coût Total (M€)	192 M€	103,4 M€	88,8 M€			
Taux de programmation CT	61 %	68 %	53 %			
Maquette UE (M€)	137 M€	85,7 M€	51,2 M€			
Taux de programmation UE	61 %	65 %	55 %			
Taux de certification CT	18 %	15 %	21 %			



*Chiffres clés issus de : Tableau des directeurs Europe - PO FEDER CR Réunion, au 19 décembre 2019

PO FEDER La Réunion :

Cet objectif thématique (OT) qui mobilise 12% de l'enveloppe FEDER est programmé à 61% fin 2019, en deçà de la moyenne française à fin 2018 (67% en coût total - CT, 59% en crédits européens – UE au 31 décembre 2018). En valeur absolue, malgré la révision de maquette à venir (février 2020) qui devrait diminuer le montant dévolu, l'investissement dans la recherche aura augmenté par rapport à la programmation 2007-2013.

PO Mayotte :

OT non ouvert sur le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

3.1.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 1a – « Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen »

Présentation de la PI

Il s'agit d'augmenter l'activité de RDI dans les infrastructures de recherche publiques à travers deux types d'actions :

1. **l'équipement des laboratoires** d'une part, afin de les moderniser et les étendre pour permettre leur ouverture à d'autres acteurs, publics ou privés, et de constituer des pôles d'excellence dans l'océan indien ;
2. **le soutien aux activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche** dans les domaines de la S3 (appels à projets de recherche, bourses doctorales).

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
1a	42	69 790	1 661	618	55 430	1 320	495	15 860	65%	15%

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

La Pi 1a représente **42 projets programmés** au 19 décembre 2019 pour un coût total de 69,8 M€ (dont 55,4 M€ UE - taux prog. UE : 65%). Dans le cadre de l'exercice prospectif de simulation de la programmation, réalisé annuellement depuis 2016, il a été constaté que certains projets de soutien à l'innovation de dimension importante, envisagés en début de programmation (une liste d'infrastructures de recherche avait été établie en interne), ne se feraient pas (désistement de certains porteurs ou cofinanceurs, changement de priorités des politiques publiques locales, ...). **L'enveloppe initialement prévue ne sera donc pas entièrement consommée.** La révision de la maquette prévoit donc de **diminuer cette enveloppe sur la fin de programmation.**

L'écosystème des acteurs de l'innovation à la Réunion présente des spécificités par rapport à la situation en métropole. Moins nombreux, du fait d'une taille plus réduite du territoire mais aussi plus jeunes (champs de spécialisations en cours de solidification), avec un réseau d'acteurs en cours de structuration, ils **peinent à solidifier des axes de coopération entre eux et à monter des projets innovants.** Ainsi, **de nombreux projets envisagés ne sont pas assez matures, ou portés par des acteurs trop peu stabilisés pour porter un projet FEDER.**

Leur évolution laisse cependant envisager des perspectives encourageantes (on note par exemple qu'une plus grande spécialisation thématique des acteurs emblématiques du territoire se met en place). La dynamique de projet observée devrait, à minima, se confirmer sur 2021-2027.

PO Mayotte :

OT non ouvert sur le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

A La Réunion, le **champ des bénéficiaires éligibles est restreint** : l'Institut de Recherche pour le Développement, l'Université et les pôles d'innovation sont les porteurs récurrents sur cet OT. Les collectivités territoriales, GIP, GIS et organismes de recherche publics, ainsi que privés, qui peuvent être éligibles sur cette priorité d'investissement y sont faiblement représentés.

La structuration progressive des réseaux d'acteurs et la spécialisation grandissante des acteurs permettent d'envisager des perspectives de projets de recherche et d'innovation significatives à la Réunion.

Sur les opérations :

Les opérations de financement de travaux de **construction, de mise à niveau ou de réhabilitation d'infrastructures de recherche** (IRD, Université) représentent une part importante (près de 30%) de la programmation existante. La construction des locaux de l'UFR SANTE sur le site de Saint Pierre par exemple, cofinancé par l'Etat et la Région, a été programmé début 2018 à hauteur de 8 M€ UE.

Pour le reste, les dynamiques de projets potentielles se situent au niveau de **nouveaux types de de projets, innovants, dont les porteurs** (start-ups, statut d'auto-entrepreneur, ...) ne disposent pas des capacités de gestion / trésorerie adaptées à un dossier FEDER (dossiers trop lourds, risques trop élevés, avance de fonds problématique pour de petites structures ...).

Pi 1b – « Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales »

Présentation de la PI

Il s'agit de **soutenir les processus d'innovation dans les entreprises** (soutien aux projets innovants, recrutement de jeunes diplômés, renforcement des capacités de réponses des entreprises aux appels à projets nationaux et internationaux, promotion de l'innovation auprès des entreprises). Cette priorité d'investissement soutien des clusters et pôles régionaux d'innovation, des activités de recherche et d'innovation dans les centres de recherche privés, la mise en réseau d'acteurs (notamment sur la valorisation économique de la biodiversité), et les projets de recherche et d'innovation contribuant à une meilleure efficacité énergétique et à la valorisation des énergies renouvelables.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
1b	144	47 013	326	233	28 384	197	126	18 894	21 %	1b

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

La Pi 1b représente 144 projets programmés à fin 2019, pour un coût total de 47 M€ (dont 28,4 M€ UE - taux prog. UE : 55%). Certains projets à l'échelle du territoire, tels que la création d'un Pôle Mer ainsi que d'un Pôle Énergie (qui prévoit une partie expérimentale sur l'énergie intelligente), ont été impacté par des changements de priorité et/ou de calendrier dans les politiques des instances concernées.

PO Mayotte :

OT non ouvert sur le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

Les opérations ciblées par la Pi 1b mettent l'accent sur le **renforcement de la R&D dans les entreprises réunionnaises**. De manière générale, les organismes de recherche publics et privés, les chambres consulaires, les entreprises privées, les entreprises publiques locales et les associations sont éligibles sur ces actions.

Parmi les porteurs publics, quatre acteurs sont récurrents :

- ✓ l'Université de la Réunion (26 dossiers programmés sur la PI 1b au 6 décembre 2019),
- ✓ la Chambre de commerce et d'industrie (11 dossiers programmés à cette date),
- ✓ la Chambre des métiers et de l'artisanat (7 dossiers)
- ✓ le GIP CYROI : plateforme-technologique dans le domaine des biosciences (11 dossiers).

Parmi les porteurs privés, le service instructeur note les **difficultés rencontrées par les petits porteurs** (associatif ou petites entreprises), pour **gérer des dossiers de l'ampleur des dossiers FEDER**. Cela peut être dû à un manque de connaissance des obligations réglementaires et administratives, à un manque de capacités d'ingénierie et / ou à un manque de capacité de trésorerie pour avancer le montant de l'investissement cofinancé.

Sur les opérations :

Il s'agit de soutien aux structures d'accompagnement, d'appui au recrutement de personnel qualifié ou d'octroi de moyens financiers pour innover.

3.1.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE
		PO FEDER La Réunion
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	Des acteurs de l'innovation encore assez peu nombreux, plus jeunes (champs de spécialisations en cours de solidification) avec un réseau d'acteurs en cours de structuration, ils peinent à solidifier des axes de coopération entre eux et à monter des projets innovants . Ainsi, de nombreux projets envisagés ne sont pas assez matures, ou portés par des acteurs trop peu stabilisés pour porter un projet FEDER .
	A2 – Facteurs exogènes	Des changements de priorités et/ou de calendrier dans les politiques publiques locales durant la période de programmation actuelle ont parfois supprimé la possibilité d'un cofinancement public nécessaire à l'activation du FEDER.
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes	Pas de remise en cause de la pertinence des orientations stratégiques .
	B2 – Contenu des stratégies	. Des projets importants ont été abandonnés. Les cibles intermédiaires du cadre de performance ont été atteintes, et les cibles 2023 apparaissent atteignables à ce stade, mais l'enveloppe initiale de l'OT1 s'est révélée surdimensionnée au regard de la réalité de la programmation et fait l'objet d'une révision. Le niveau d'investissement réalisé à ce jour dépasse largement celui réalisé lors de la programmation précédente sur cette thématique et représente une progression significative pour le territoire.
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation / communication / diffusion de l'information	Organisation d'un Guichet Unique au sein de la Région autour de la thématique « Recherche, Développement technologique et Innovation » (Nota : cette bonne pratique concerne l'ensemble des OT FEDER)
	C2 – Capacité de mise en œuvre	Certains types de porteurs, qui constituent un potentiel de projets innovants, ont des capacités de gestion administrative / trésorerie

	et ingénierie de projets	/ marchés publics insuffisantes pour porter un dossier FEDER (start up, ...). Des difficultés récurrentes de porteurs de projets pour fournir les pièces administratives nécessaires aux dossiers FEDER , difficultés à respecter les règles des marchés publics ...
	C3 – Articulation des cofinancements	Accord entre les cofinanceurs du territoire autour de la pratique du Guichet Unique : simplifie grandement les démarches des porteurs de projets. (Nota : cette bonne pratique concerne l'ensemble des OT FEDER)
	C4 – Sécurisation et simplification juridique	L'OCS taux forfaitaire à 25% maximum des coûts indirects a progressivement été mise en place sur l'ensemble des programmes d'actions RDTI, mais a nécessité un important travail d'accompagnement des porteurs. Ce type de mesure de simplification avait déjà été testé sur 2007-2013, dans le cadre d'une étude sur la définition des taux forfaitaires (La Réunion étant expérimentateur de l'acte délégué). Cela facilite grandement la gestion des dossiers sur les programmes de recherche (CIRAD, Université, ...). Des effets bénéfiques sur les processus d'instruction et les délais de certification, mais ne s'avère pas toujours à la faveur des bénéficiaires (dans certains cas, la mise en place des OCS a diminué le montant global de la subvention).
	C6 – Gouvernance, compétences et moyens humains	16 agents du conseil régional se répartissent l'instruction des dossiers des OT1 et OT2. Le poste de chef de guichet est assuré par intérim (depuis février 2018 et sans perspective de fin de ce statut) par la cheffe du guichet portant sur l'OT9.

3.2 OT 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication

3.2.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 2

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

L'amélioration de l'accessibilité et des usages des TIC relève de l'objectif thématique 2. Dans les territoires français de l'Océan Indien, ces enjeux représentent une nécessité à la fois pour **répondre aux besoins de la population**, avec une démographie très dynamique, à l'impératif de **développement économique** et **d'efficacité de l'administration publique** pour offrir des services de santé et d'éducation de qualité à l'ensemble de la population.

Mayotte et La Réunion **présentent des situations et des enjeux différenciés** sur cette thématique. A La Réunion, la couverture par le haut débit a été engagée plus tôt (déjà 94,8 % de la population couverte par le haut débit ou la 2G en 2008) et l'actuelle programmation portait sur le THD. Pour Mayotte, assurer la couverture numérique territoriale de base est encore un enjeu majeur.

Permettre d'accéder aux services numériques dans des conditions équivalentes à celles de la métropole est essentiel pour assurer le développement des RUP de l'océan indien.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FEDER La Réunion	Pi	Pi	PO FEDER Mayotte	Pi
		2a	2c		2a
PO ayant activé cet OT	✓	2a	2c	✓	2a
Nombre d'opérations programmées	6	2	4	2	2
Maquette Coût Total (M€)	62,4 M€	49,7 M€	12,7 M€	8,8 M€	8,8 M€
Taux de programmation CT	65 %	75 %	26 %	45 %	45 %
Maquette UE (M€)	49,9 M€	39,7 M€	10,2 M€	5 M€	5 M€
Taux de programmation UE	45 %	50 %	26 %	37 %	37 %
Taux de certification CT	1 %	0,3 %	5%	6 %	6 %
Part de l'OT dans la maquette	<p>Part de l'OT2 dans la maquette CT du PO FEDER Réunion</p> <p>Legend: OT2 (orange), Enveloppe FEDER Réunion (teal)</p>			<p>Part de l'OT2 dans la maquette CT du PO FEDER Mayotte</p> <p>Legend: OT 2 (orange), Enveloppe FEDER MAYOTTE (teal)</p>	
Part des PI au regard de l'OT dans la maquette	<p>Part des Pi au regard de la maquette UE de l'OT 2 du PO FEDER Réunion</p> <p>Legend: PI02a (teal), PI02c (red)</p>				

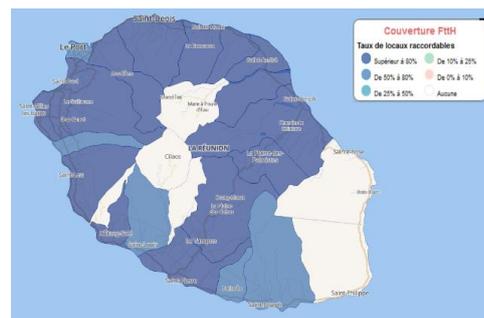
*Chiffres clés issus de :

- Tableau des directeurs Europe - PO FEDER CR Réunion au 19 décembre 2019

- Tableau des directeurs Europe – PO FEDER-FSE Mayotte au 30 octobre 2019

PO FEDER La Réunion :

La situation géographique insulaire et le manque d'infrastructures adaptées sur le territoire ont un temps contribué au retard du déploiement du numérique par rapport à la métropole (47% des foyers réunionnais disposaient d'une connexion internet en 2010, contre 70% pour la moyenne européenne). La fibre a été introduite sur le territoire au début des années 2010 et est bien engagée.



Cf : Carte des déploiements fibre de l'ARCEP : Dernière maj le 28 novembre 2019 / Données au 30 septembre 2019

Parallèlement à l'augmentation du taux de couverture FTTH, l'Axe 2 (Pi2c) vise à **promouvoir les e-services** notamment au travers de processus de dématérialisation, d'accès à distance des administrations ou encore d'e-santé.

PO Mayotte :

Au vu de son contexte insulaire et de son retard accumulé en termes de couverture numérique par rapport à la métropole, Mayotte a choisi de concentrer l'ensemble de l'enveloppe de son OT2 à la priorité d'investissement 2a afin de **finaliser la couverture Haut Débit du territoire et d'amorcer la dynamique du Très Haut Débit**.

3.2.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 2a – « Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique »

Présentation de la PI

Il s'agit de rendre le THD accessible au plus grand nombre d'habitants ainsi que d'entreprises. L'accord de partenariat France 2014-2020 identifie également l'abaissement des coûts d'accès à internet comme un enjeu essentiel pour les RUP (tant pour les professionnels que pour les particuliers).

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
2a	2	37 125	18 563	18 563	19 712	9 856	9 856	146	50%	0,3 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
2a	2	3 951	1 976	1 976	1 848	924	924	538	26%	6 %
Total général	4	41 076			21 560			684		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

La PI 2a concerne, à fin décembre 2019, deux opérations ciblées sur le déploiement du THD pour environ 20 M€ programmés (et 50% de taux de prog. UE). La mise à jour des données du Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique (SDTAN) afin de préparer le projet de déploiement de l'infrastructure de réseau régional de très haut débit a été programmé en 2016. Durant cette période, alors que lors montage du programme, un seul opérateur souhaitait investir, **trois opérateurs privés ont fait connaître leurs intentions de réaliser eux-mêmes une part importante des infrastructures.**

Cette évolution de la situation sur le territoire a donc **conduit la Région à revoir à la baisse son projet d'investissement dans un réseau régional THD** (envisagé en 2016 pour un coût total à hauteur de 60 M€ sous le statut de grand projet). Ce projet, retiré, a été **remplacé en 2018 par un Plan Régional Très Haut Débit visant plus spécifiquement les zones rurales** (6 communes identifiées) non couvertes par les investissements des opérateurs privés, afin d'assurer la continuité de la couverture du territoire et d'assurer un accès au réseau THD à l'ensemble de la population d'ici 2022. La plus grande part des montants devraient être programmés sur 2014-2020.

Ces évolutions ont fortement réduit les besoins de financement public. La révision prévoit donc de **retirer 10M€ de la maquette de cet axe** (ce qui devrait faire passer le taux de programmation au-delà de 65 %).

Bien que la programmation soit récente, les perspectives de réalisations sont élevées sur les indicateurs concernés du fait des travaux d'ores et déjà réalisés sur le territoire indépendamment des financements FEDER. Les modifications apportées au PO en novembre 2019 prévoient d'ailleurs de relever la cible 2023 de l'indicateur portant sur la « part de foyers / entreprises couvert par le THD » de 63% à 95%.

PO Mayotte :

A Mayotte en accord avec le CPER, c'est le Conseil Départemental qui assure le pilotage des opérations en lien avec le Plan National Très Haut Débit. Bien que plusieurs opérations aient été engagées et soient connues des services instructeurs, **un seul projet d'investissement FEDER a été programmé à ce jour.**

Le CD, acteur clé pour la réalisation des projets d'investissements numériques du territoire **rencontre d'importantes difficultés internes** (capacités administratives) **à monter les dossiers de candidature aux financements FEDER** ce qui ralentit notablement la dynamique de programmation.

Il n'a pu mettre en place **que la 1ère phase du plan** (le projet de desserte FttN du Sud de l'île, finalement programmé durant l'été 2019). Le dossier correspondant à la phase 2 "boucle optique SUD et ZAE (5M€ CT – 3,5 M€ FEDER)" déposé en 2016 est toujours en phase de complétude. S'il est déposé dans les temps, l'entièreté de la maquette sera consommée (à noter : la perte de la réserve de performance diminuera le montant attribuable au projet THD du CD). Dans l'attente du dépôt de ce dossier, **il existe un risque de non-consommation de la maquette prévue.**

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont peu diversifiés sur cette thématique. Il s'agit principalement du Conseil Régional de la Réunion et du Conseil Départemental de Mayotte. Ceux-ci sont censés avoir l'assise administrative et financière pour déposer des dossiers de manière récurrente. A ce jour, le CD Mayotte n'a pas démontré sa capacité à assumer son rôle de porteur de projets structurants pour le FEDER.

Les perspectives sur la fin de programmation 2014-2020 :

- -à priori pas de nouveau dossier à la Réunion,
- -le conseil départemental de Mayotte est susceptible de déposer de nouveaux dossiers dans l'année à venir.

Sur les opérations :

Avec seulement quatre dossiers programmés à l'échelle des PO FEDER Réunion et Mayotte (investissement dans des infrastructures, la gestion des réseaux et le financement de prestation d'étude et de services numériques), cette priorité d'investissement n'est pas mobilisée à hauteur du potentiel de projets présent sur ces territoires.

Pi 2c – « Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté) »

Présentation de la PI

Il s'agit de soutenir la mise en place de services dématérialisés afin de faciliter l'accès des citoyens à des services de télémédecine, aux services administratifs en ligne et aux données publiques.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
2c	4	3 367	842	204	2 693	673	99	680	37%	5 %

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

La PI2c représente un cinquième de l'enveloppe de l'OT2, et n'a été mobilisée qu'à hauteur de 26%. La **dynamique de programmation est encore faible** sur cette priorité en dépit d'un AMI ouvert sur ces fiches-actions. 11 dossiers ont été retirés par leurs porteurs avant leur passage en Comité de Programmation et **seules quatre opérations ont été programmées**.

Les projets effectivement programmés contribuent principalement au **développement des services de santé** (archivage numérique pour les services d'imagerie médicale issues des établissements de santé publics et privés du territoire), et **du numérique au service de l'éducation** (Université Numérique de la Réunion).

Par opposition, la programmation de projets visant le développement de **services administratifs en ligne portés par des communes ou collectivités** semble rencontrer des difficultés (cinq communes ayant initialement déposé un projet de mise en place d'un outil numérique l'ont retiré avant programmation). Les **bénéficiaires potentiels de cette priorité sont pourtant nombreux sur le territoire**, l'autorité de gestion s'interroge donc sur leur manque de mobilisation.

Deux pistes d'explication peuvent être avancées :

-le **manque d'inscription de l'objectif de dématérialisation des services** dans les priorités des collectivités ;

-des projets initialement prévus ont été financés par ailleurs.

Ce faisant, alors que les pratiques et usages du numérique se développent, encouragés par un meilleur raccordement au réseau, le territoire **reste en retard en matière de dynamique de "numérisation" de ses**

entreprises et administrations. Afin de dynamiser ce domaine, une mesure proposant des subventions à hauteur de 50 K€ a été ouverte à destination des entreprises, afin d'accélérer leur numérisation. La fin de programmation 2014-2020 pourrait également faire évoluer la programmation de cette enveloppe avec **4 dossiers déposés courant 2019**, mais l'autorité de gestion **envisage la possibilité d'une révision de cet axe courant 2020.**

Un potentiel de projet peut donc être pressenti sur cet enjeu lors de la prochaine période de programmation. A noter que, du fait du dimensionnement des projets, **les besoins de financement resteront limités.**

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires ciblés couvrent l'ensemble des services fournis par une entité publique (Etat, collectivités territoriales, organismes publics) ainsi que des associations. Au regard de la programmation existante, les principaux bénéficiaires sont à ce jour l'Université de la Réunion et le Groupement de Coopération Sanitaire Tesis (GCS Tesis), ce dernier ayant déposé 6 projets en 2016, mais n'en ayant réalisé qu'un seul. Ce porteur, potentiellement récurrent, semble donc rencontrer des difficultés à porter un projet FEDER.

Par ailleurs, on constate une faible mobilisation des collectivités sur la mise en place de l'open data et de services dématérialisés alors qu'il s'agissait du type de porteurs le plus attendus. La question se pose de l'harmonisation entre les priorités des communes et collectivités et celles portées par le PO sur cette thématique.

Sur les opérations :

La mise en place d'un dispositif numérique innovant dans le domaine de la santé représente le dossier le plus important programmé sur la PI 2c. La mise en place de services publics dématérialisés a fonctionné dans le domaine de l'e-éducation (Université Numérique) mais est restée très limitée dans l'e-administration et la mise en place de l'open-data et inexistante sur l'e-tourisme.

3.2.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE
		PO FEDER La Réunion
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<p><u>PI 2a</u> : projets matures, vont être réalisés, relèvement de la cible 2023 de l'indicateur portant sur la « part de foyers / entreprises couverts par le THD » de 63% à 95%.</p> <p><u>PI 2c</u> : Faible programmation sur les services dématérialisés, liée à une dynamique de projets encore peu importante de la part des communes et collectivités.</p>
	A2 – Facteurs exogènes	<p>La mobilisation des financements FEDER prévus pour le grand projet de Réseau Régional THD a été bloquée par la mobilisation inattendue d'opérateurs privés. La maquette initiale s'est révélée inadapté et a dû être révisée.</p> <p>Calendrier de déploiement des infrastructures THD en décalage par rapport aux objectifs d'augmentation de l'utilisation de services numériques.</p>
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes	La stratégie s'est révélée pertinente eu égard aux besoins du territoire.
	B2 – Contenu des stratégies	

3.3 OT 3 : Renforcer la compétitivité des PME

3.3.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 3

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

Au cœur des orientations stratégiques européennes, **l'accompagnement du tissu entrepreneurial endogène**, essentiellement constitué de TPE-PME et d'entreprises sans salariés, est un axe essentiel des politiques de développement économique à la Réunion comme à Mayotte.

A La Réunion, le **renforcement du secteur privé** est au cœur de la **stratégie de transformation de l'économie régionale**. La Région s'est fixée dès le début de la programmation pour principal objectif de **soutenir l'emploi, dynamiser la création d'entreprise** et de **renforcer les soutiens directs au tissu entrepreneurial** (constitué essentiellement de micro-entreprises), notamment dans les domaines du numérique, du tourisme, de l'industrie et de l'artisanat et de l'économie circulaire, à travers des aides à l'investissement et des outils de financement adaptés. Les établissements relevant des secteurs des TIC, du tourisme et de l'agro-nutrition bénéficient en outre d'une attention particulière dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente. Depuis 2014, les entreprises réunionnaises évoluent dans un contexte économique relativement favorable marqué par le « retour de la croissance ». Néanmoins, l'économie de La Réunion reste confrontée à des handicaps structurels permanents et a été fragilisée par la crise économique amorcée en 2008.

L'axe 3 du PO FEDER de La Réunion, intégralement dédié à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et doté de **264,3 millions d'euros** (soit **14%** du programme opérationnel), s'articule autour de deux objectifs spécifiques (OS 5 et OS 6) :

1. Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition) ;
2. Augmenter les parts de marché des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires.

L'axe 3 se décline en **24 mesures**, chacune précisément ciblée par priorité d'investissement, objectif stratégique et secteur d'intervention.

A Mayotte, dans des proportions financières moindres, le **soutien au développement des entreprises et de l'entrepreneuriat** est également une priorité de **l'axe 3** du PO FEDER-FSE du territoire, qui englobe aussi le développement de la recherche et de l'innovation (OT 1). Cet axe est doté de **23,4 M€** (soit **8%** de la maquette financière du programme opérationnel).

L'axe 3 du PO FEDER-FSE de Mayotte s'articule autour de **trois objectifs spécifiques** :

1. Augmenter le nombre de créations d'entreprises pérennes ;
2. Augmenter le nombre de nouveaux produits et services créés et améliorés sur le territoire ;
3. Créer de nouveaux emplois à travers une amélioration de la capacité individuelle des PME à financer de nouveaux produits et services, notamment dans les domaines de la SRI et de la SI.

Le soutien au développement des entreprises est directement assuré par l'OS 3.3 (doté de 10 M€ de FEDER), qui finance les aides directes à l'investissement, les deux autres objectifs visant davantage les

actions dans les domaines de la recherche et de l'innovation. La bonne dynamique de programmation sur l'OS 3.3, qui finance les aides directes à l'investissement, témoigne des besoins en la matière sur le territoire.

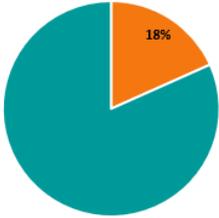
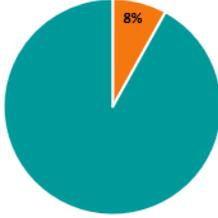
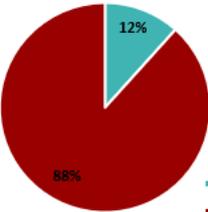
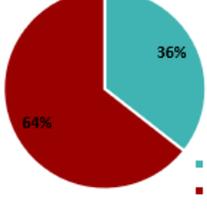
Mise en œuvre de l'allocation de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité dans le cadre de l'OT 3 :

L'OT 3 inclut également les aides aux entreprises dans le cadre de **l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité ("ASRUP")** au sein des axes qui lui spécifiquement dédiés au sein des PO des deux territoires. Il s'agit de **l'axe 8 au sein du PO FEDER de La Réunion** et de **l'axe 12 du PO FEDER-FSE de Mayotte**.

- A La Réunion, ces aides concernent le premier objectif spécifique de l'axe 8 : "Compenser les surcoûts liés au **transport des marchandises** et à **l'installation des entreprises** afin d'améliorer leur compétitivité" (*correspond à la Pi03d et à l'OS 22*). Dans le cadre de cet objectif, le "FEDER RUP" soutient la compensation des surcoûts liés à l'éloignement pour l'acheminement du fret (intrants productifs et extrants) ainsi que le développement des zones d'activité économique, dans un contexte où les entreprises réunionnaises souffrent de la permanence et de la combinaison de handicaps structurels impliquant des frais d'acheminement élevés vers et depuis le continent européen, tout comme des coûts élevés pour l'immobilier d'entreprise.
- A Mayotte, **l'aide au fret** et **l'aide aux transports des déchets dangereux** sont visées au titre de l'OT 3 (Pi 3d). A l'instar des autres RUP, le FEDER mobilisé sur l'aide au fret à Mayotte intervient dans l'objectif de réduire les surcoûts unitaires d'approvisionnement des entreprises de production locale, en prenant en charge une partie de ces surcoûts, incluant les frais de transport, les assurances et les frais de manutention et de stockage temporaire avant enlèvement, des matières premières et produits intermédiaires en provenance de l'UE.

Sur la question spécifique du **transport des déchets dangereux**, le FEDER est censé intervenir dans le cadre du dispositif d'aide pour le transport des déchets dangereux (du port de départ jusqu'au port européen de débarquement y compris les frais de transport inter-îles à Mayotte) pour lesquels aucune filière de traitement ou de valorisation n'existe sur place et dont le surcoût unitaire pour une tonne de déchets est estimé au moins en moyenne à 850 euros (coût moyen estimé à la tonne pour les différentes catégories de déchets exportés vers l'Union européenne). Sont concernés : les entreprises, les organismes autorisés de collecte des déchets dangereux au titre du code de l'environnement, et les collectivités organisatrices de la collecte de déchets non valorisables sur le territoire, dont les déchets dangereux.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FEDER La Réunion	Pi	Pi	PO FEDER Mayotte	Pi	Pi
PO ayant activé cet OT	✓	3a	3d	✓	3a	3d
Nombre d'opérations programmées	515	81	434	19	5	14
Maquette Coût Total (M€)	434,5 M€	71,3 M€	363,2 M€	27 998	10 095	17 903
Taux de programmation CT	96 %	119 %	90 %	117 %	10 %	177 %
Maquette UE (M€)	218,2 M€	25,4 M€	192,8 M€	19 943	7 103	12 840
Taux de programmation UE	83 %	91 %	82 %	51 %	9 %	74 %
Taux de certification CT	37 %	16 %	41 %	12 %	1 %	19 %
Part de l'OT dans la maquette	<p>Part de l'OT3 dans la maquette CT du PO FEDER Réunion</p>  <p>■ OT3 ■ Enveloppe FEDER Réunion</p>			<p>Part de l'OT3 dans la maquette CT du PO FEDER Mayotte</p>  <p>■ OT 3 ■ Enveloppe FEDER MAYOTTE</p>		
Part des PI au regard de l'OT dans la maquette	<p>Part des PI au regard de la maquette UE de l'OT 3 du PO FEDER Réunion</p>  <p>■ PI03a ■ PI03d</p>			<p>Part des PI au regard de la maquette UE de l'OT 3 du PO FEDER Mayotte</p> <p>Zone de graphique</p>  <p>■ PI 3a ■ PI 3d</p>		

*Chiffres clés issus de :

- Tableau des directeurs Europe - PO FEDER CR Réunion au 19 décembre 2019

- Tableau des directeurs Europe – PO FEDER-FSE Mayotte au 30 octobre 2019

PO FEDER La Réunion :

Doté de 264,3 millions d'euros (14% du programme opérationnel), l'axe 3 connaît une bonne dynamique de programmation, tant en matière d'aide à la création d'entreprise que de soutien aux facteurs de production. Il bénéficie d'un rythme de programmation particulièrement soutenu et concentre **254 millions d'euros de dépenses programmées**, avec un **taux de programmation de 96%**. Le rythme de programmation soutenu de l'axe 3 depuis le début de la programmation a d'ores et déjà permis d'atteindre et de dépasser l'indicateur C001 du cadre de performance. Cet axe a d'ailleurs fait l'objet d'un réabondement financier lors du dernier CNS de novembre 2019.

Les **mesures** proposées sont particulièrement **attractives** vis-à-vis des entreprises réunionnaises et des TPE du territoire, au sein duquel l'accès à l'information sur les types d'aides et l'appui au portage de projet sont relativement bien structurés et performants, aussi bien au niveau de l'autorité de gestion que des autres acteurs (chambres consulaires, consultants spécialisés). 326 opérations ont ainsi été programmées au titre de l'axe 3, ce qui représente un tiers des opérations programmées au titre du PO (sur un total de 995 opérations). La majorité des opérations sont des aides à l'investissement (Pi 3d) et concernent en grande partie des TPE qui composent le tissu entrepreneurial local.

PO Mayotte :

Depuis 2016, l'axe 3 connaît une montée en puissance notable, dans sa programmation avec une forte amplification au profit des aides à l'investissement (OS 3.3) en 2018, à tel point que le taux de programmation de l'axe dépasse aujourd'hui les 100%. Les appels à projets lancés au titre de l'OS 3.3 ont été particulièrement fructueux et ont favorisé cette dynamique. Corollaire de cette montée en puissance récente de la programmation, le taux de certification est encore faible (12%), alors que l'ensemble des objectifs en termes de réalisation ont été atteints (taux de programmation actuel de 117%).

19 opérations ont ainsi été programmées au titre de cet axe (14 opérations d'aides directes à l'investissement et 5 opérations de soutien à la création d'entreprise).

Il convient de souligner que la stratégie du PO sur l'axe 3 tel qu'elle a été envisagée lors de son écriture, et qui englobe également l'OT 1 (recherche-innovation), se relève en décalage avec la réalité et les besoins du territoire. A titre d'exemple, elle n'a pas prévu de financer de l'immobilier d'entreprise, ce qui pose des difficultés, par exemple dans le cadre du projet de technopole (5M€) qui émerge aujourd'hui.

3.3.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 3a – « Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises »

Présentation de la PI

A La Réunion, l'OS 5 (augmenter la création d'entreprises), relatif à la Pi 3a, mobilise 6 fiches actions de l'axe 3 du PO FEDER, et vise à garantir la vitalité économique de l'île en entretenant la dynamique de création d'entreprises à travers des aides financières et des accompagnements spécifiques. La nécessité, soulignée par le SRDEII, d'améliorer les dispositifs d'accompagnement et d'appui aux entreprises est bien prise en compte, à travers notamment la mise en place de nouveaux outils d'ingénierie financière et l'objectif affiché de croissance des facteurs de production et de soutien aux investissements productifs.

Les secteurs du numérique, du tourisme, de l'industrie, de l'artisanat et de l'économie circulaire (mesure 3.21 créée en 2019) sont particulièrement visés. Certaines actions à destination des entreprises des secteurs prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente (les TIC, le tourisme et le secteur de l'agro-nutrition) sont en outre bonifiées. La mise en oeuvre, depuis 2018, d'outils de financement adaptés au lancement des entreprises (mesure 3-03) vient compléter la panoplie des dispositifs de soutien. Le soutien à l'emploi est sus favorisé par la Prime Régionale à l'Emploi (prime à l'embauche/recrutement complémentaire) qui peut être sollicitée lors de la création d'une activité ou de la reprise d'activité (mesure 3.23).

A Mayotte, le soutien à la création d'entreprises est principalement visé par l'OS 3.1, pour lequel le FEDER vise à la mise en place et au renforcement des structures d'accompagnement de porteurs de projet et des entreprises, avec l'objectif d'augmenter le nombre de créations d'entreprises pérennes. La création d'entreprises à Mayotte est très dynamique (plus de 900 établissements/an sur un total de 11000), mais elle est difficilement quantifiable alors que l'économie informelle représente 30 à 50 % des emplois.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
3a	81	847 770	1 046		23 079	285		11 274	91%	16 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
3a	5	1 028	514		621	310		90	9%	1 %
Total général	83	848 798			23 700			11 364		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

Sur les 515 opérations programmées au titre de l'OT3, 81 concernent la Pi 3a, et l'aide à la création d'entreprise, pour un montant total de 84,7 millions d'euros. Le taux de programmation sur cette priorité est particulièrement dynamique puisqu'il a atteint les 100 %. La programmation sur la mesure 3.03 (Aides aux investissements pour la création des entreprises – Volet industrie-artisanat) a atteint un taux de 128% (engagement financier de 27 M€ dont 8,4 M€ de FEDER). La création de 57 entreprises a été soutenue dans ce cadre. La création de 18 projets de développement touristique a également été soutenue (mesure 3.02, taux de programmation FEDER : 75% et FEDER mobilisé : 9 M€). Enfin, 11 projets ont été soutenus sur le volet numérique (mesure 3.01, taux de programmation FEDER :42%, FEDER mobilisé : 771 K€). Par ailleurs, avec la mise en oeuvre du fonds de fonds la Financière Région Réunion, les 5 M€ de FEDER dédiés aux instruments financiers (mesure 3-04) sont programmés à 100%.

PO Mayotte :

La programmation du FEDER sur ce type d'aide est encore quelque peu atone à Mayotte. A noter qu'aucun projet n'a été programmé en 2018 sur les objectifs spécifiques 3.1 et 3.2 correspondantes à la Pi 3a. Toutefois, l'appel à projets ouvert au printemps 2019 sur l'OS 3.1 a permis de programmer de nouvelles opérations. Sur les 19 opérations au titre de l'axe 3, 5 concernent la Pi 3a. Si les retards de programmation sur cet objectif sont, pour part, liés à des insuffisances d'animation, les difficultés apparaissent également liées au ciblage stratégique du programme (trop ambitieux en termes d'innovation et de facto en décalage avec la réalité du territoire). Par ailleurs, il convient de souligner le manque d'attractivité du soutien du FEDER sur ce type d'aides à la création d'entreprises, soutenues par ailleurs par d'autres dispositifs.

Un renforcement de l'animation des actions concernées et un accompagnement des porteurs de projet dans le domaine mériterait d'être engagé pour faire émerger davantage de projets de soutien et d'accompagnement. Cela représente en effet un enjeu important à Mayotte, où la création d'entreprises est très dynamique (environ 900 établissements/an pour un nombre total d'entreprises de 11 000). La dynamique engagée par les premiers projets programmés (Adie, BGE...) et celles au titre du FSE témoigne du besoin des acteurs du territoire en la matière.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Structures publiques et privées (entreprises, organismes de développement économique, associations, organismes intermédiaires de financement, chambres consulaires) sont bénéficiaires des aides à la création d'entreprise.

Dans le cadre des actions d'intérêt général, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion est notamment un bénéficiaire récurrent au titre de ses missions d'accompagnement auprès des très petites entreprises, en complément des dispositifs financés par le PO FSE avec le soutien de la Région.

Les entreprises éligibles aux actions de soutien à la création d'entreprises sont prioritairement celles œuvrant dans les secteurs soutenus (le numérique, le tourisme, l'industrie et l'artisanat, l'économie circulaire. Sont particulièrement visées Les entreprises en création/en amorçage disposent de peu de fonds propres et ayant moins de 3 ans d'activité.

A Mayotte, ce sont des structures telles que l'Adie et la CRESS (ESS), la BGE et la Chambre de Commerce et de l'Industrie qui ont pu à ce stade bénéficier d'un soutien au titre du FEDER, afin de porter des projets d'accompagnement à la création d'entreprises.

Sur les opérations :

Les opérations au bénéfice des entreprises éligibles aux aides à la création d'entreprise consistent en des aides directes à l'investissement (investissements matériels et immatériels) pour l'amélioration des capacités productives et en faveur de l'emploi (PRE).

A La Réunion, une grande partie des aides à la création d'entreprises concernent les **secteurs de l'artisanat et de l'industrie** (mesure 3.03 : 57 projets), et notamment le secteur de l'agro-alimentaire (création de boulangeries, pâtisseries, de laboratoires de charcuterie/boucherie ...). Dans le domaine industriel, on peut citer par exemple le soutien à l'aménagement d'un atelier de production de drones civils à usage professionnel en petite série (soutien du FEDER : 344 K€). Dans le secteur du **tourisme** (mesure 3.02 : 18

projets), la création d'un hôtel 3* de 80 chambres à Saint-Denis mobilise 1,6 M€ de FEDER. 11 projets de création d'entreprises ont également soutenu dans le secteur du **numérique** (exemple : mise en place d'une solution d'hébergement informatique - soutien du FEDER : 188 K€).

A Mayotte, le FEDER a plus spécifiquement soutenu des structures d'accompagnement :

- l'aménagement de la Maison de l'Entreprise, porté par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Mayotte - soutien FEDER : 516,2 K€) ;
- la création d'une structure de conseil et d'accompagnement en recrutement des porteurs de projets et des créateurs d'entreprises (porteur de projet : Maestria Recrutement - soutien FEDER : 90K€) ;
- l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) (soutien FEDER : 69,5 K€) ;
- la Boutique de Gestion des Entreprises (BGE), au titre de 2 projets, dont la mise en place d'un réseau des entrepreneurs : BGE Club (soutien FEDER : 41 et 45,8 K€).

Pi 3d – « Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation »

Présentation de la PI

Au sein de l'axe 3 du PO FEDER de La Réunion, la Pi 3d (OS 6) mobilise 17 fiches actions (sur les 24 de l'axe). Elle vise à améliorer et consolider les facteurs de production des entreprises réunionnaises afin de leur permettre d'accroître leurs parts de marché. En soutenant de manière significative l'investissement productif dans les entreprises existantes, le FEDER vise à faciliter leur développement ou à pérenniser les activités de production, pour permettre de créer et/ou de maintenir l'emploi.

L'objectif est de permettre aux entreprises, intervenant notamment dans les secteurs prioritaires d'accroître leur compétitivité pour favoriser l'augmentation de leurs parts de marché, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi. L'aide au financement de ces équipements contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à l'augmentation ou le maintien de leurs parts de marchés

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
3d	434	328 315	756		157 912	364		150 079	82%	41 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
3d	3	31 632	10 544		9 464	3 155		3 333	74%	19 %
Total général	437	359 947			167 376			153 412		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

La majorité des opérations programmées au titre de l'axe 3 concerne la Pi 3d (435 sur un total de 515). Le rythme de programmation sur cette Pi est soutenu et régulier depuis le démarrage du programme (taux de programmation de l'axe 3 du PO FEDER : 84%). L'aide au développement des **entreprises touristiques, industrielles, artisanales et numériques** (mesures 3.05, 3.06 et 3.07), qui relève essentiellement de l'aide à l'investissement matériel, est particulièrement dynamique. Elle l'est notamment sur la mesure 3.06 (aide au développement des entreprises/volet industrie-artisanat) dont le taux de programmation atteint les 147% (représentant un engagement financier de 80 M€ dont 20 M€ de FEDER). Quelques 111 entreprises ont ainsi été soutenues dans leur développement sur ces mesures, dont 81 dans les secteurs de l'artisanat et de l'industrie. Le soutien à la **promotion du tourisme** (fiche 3.17) est également dynamique, avec un taux de programmation de 93% et un engagement du FEDER de 20 M€. Des **opérations de promotion** ciblant tant la clientèle locale que les marchés extérieurs visent à préserver le dynamisme du secteur touristique, vecteur essentiel de croissance et d'emploi, en entretenant la visibilité de la destination. 10 M€ de FEDER sont également mobilisés sur les **actions de structurations de filières** (mesure 3.15, taux de programmation : 65%). Il convient en outre de souligner la dynamique de programmation des **actions de renforcement de l'encadrement des entreprises**, visant à inciter les entreprises à recourir à des compétences intégrées au sein de l'entreprise, leur permettant de se structurer, d'améliorer leur compétitivité et leur ouverture sur l'extérieur (mesure 3.09 - taux de programmation : 82% - FEDER mobilisé : 824 K€). Le déploiement depuis 2018 des **instruments financiers** pour soutenir le développement des entreprises a par ailleurs permis d'atteindre un taux de programmation de 146 % sur la mesure 3.19 et mobilise 23 M€ dont 19 M€ de FEDER.

Il est à noter en revanche que certaines types actions sont moins attractives, par exemple la mesure 3.12 (soutien aux **actions collectives dans le domaine du tourisme**), sur laquelle un projet a été programmé. Ce type d'action nécessite en effet une animation spécifique sur le territoire qui aurait matière à être renforcée.

Dans ce contexte, bien que les aides au titre du FEDER soient bien maîtrisées à La Réunion, tant par l'Autorité de gestion que les porteurs de projet, des **freins à la programmation persistent**, d'ordre juridique d'abord (ex. : régime d'aide non adapté dans l'hôtellerie) puis techniques (complexité de certains dossiers : marchés, publics, aides d'Etat, défiscalisation...), mais également contextuels (caractéristiques du tissu entrepreneurial composé de TPE sujettes à des problèmes de trésorerie notamment).

PO Mayotte :

La majorité des opérations programmées sur l'axe 3 sont des projets d'investissement (OS 3.3) dont la programmation s'est accélérée depuis 2018. **14 opérations** sont à ce stade programmées, pour un montant UE de 9,5 M€ (sur les 10 M€ prévus sur l'OS 3.3) principalement **dans le domaine du développement touristique, mais également de l'innovation** (création d'un Datacenter). L'enveloppe consacrée à l'OS 3.3 aurait matière à être augmentée en cette seconde partie de programmation, avec l'objectif de lancer de nouveaux appels à projets. Cependant, il convient de tenir compte du risque de déprogrammation de certains projets d'ores et déjà programmés (hôtels) dont la réalisation risque d'être retardée en raison des délais de procédure (en particulier en matière de défiscalisation) et d'immaturation du projet in fine.

A Mayotte, la question de la **maturité des projets** d'entreprises est en effet prégnante. Si les projets ne manquent pas, plusieurs facteurs restent déterminants pour leur concrétisation : des capacités administratives, la nécessaire maîtrise des FESI (en cours d'appropriation par les acteurs du territoire), l'amélioration des délais de paiement, qui permettrait de stabiliser les trésoreries des entreprises, la persistance d'un climat social stable et l'accompagnement des porteurs de projets. A ce sujet, le différentiel entre le nombre de projets déposées (80) au titre de l'OS 3.3 et le nombre de projets programmés in fine (14) est explicite.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Les **entreprises** sont les principales bénéficiaires des aides déployées au titre de la Pi 3d. Eu égard au tissu entrepreneurial territorial, il s'agit pour leur majorité de TPE ou même d'établissements sans salariés.

Pour mémoire, La Réunion comptabilise environ 50 000 PME (dont 50 % dans les services, 25 % dans le commerce, 14 % dans l'agroalimentaire et 11 % dans la construction). Les micro-entreprises dominent principalement le tourisme, les transports, l'alimentation et la construction. Les micro-entreprises représentent environ 30 % de l'ensemble des emplois, les autres PME 35 % et les grandes entreprises 20%. A titre indicatif, à La Réunion, le coût moyen d'investissement (en CT) par opération représente 756 M€.

Mayotte comptabilise pour sa part environ 11 000 entreprises (dont 60% dans le commerce, l'hébergement et la restauration, 13% dans la construction et 5 % dans l'industrie). Le nombre d'entreprises individuelles y est largement dominant.

En sus des entreprises, les associations, les SEM, les chambres consulaires, et les groupements professionnels sont également des bénéficiaires dans le cadre des actions collectives et de structuration des filières (exemple : mesures 3.15 et 3.16 du PO de La Réunion, pour lesquelles l'ADIR ou la chambre de commerce et d'industrie de La Réunion sont des bénéficiaires récurrents).

Sur les opérations :

A La Réunion, les opérations d'aide à l'investissement concernent plusieurs secteurs clés, notamment **l'artisanat, l'industrie et le tourisme** :

- Dans le **secteur agro-alimentaire**, plus d'une trentaine de projets ont été programmés durant la première partie de la programmation. À titre d'exemple, l'on peut citer l'installation d'un laboratoire semi-industriel au Tampon donnant lieu au lancement d'une activité de boulangerie-pâtisserie pour un montant total éligible de 1 M€ devrait permettre la création de 17 ETP et la modernisation de la chocolaterie et de la fabrique de sirop Mascarin (soutenue par le FEDER à hauteur d'1 M€).
- Dans le secteur **industriel**, à titre d'exemple, l'aide pour la modernisation du matériel de production, dont a bénéficié le fabricant de produits hygiéniques Doulux à hauteur de 1,5 M € d'aide dont 4,4 M€ en coût total éligible, a permis le maintien d'une ligne de production de couches bébé au Port et a conforté la position d'une entreprise endogène sur un marché singulièrement concurrentiel.
- Dans le domaine de la **promotion touristique**, le programme d'actions 2016 de l'association « Île de La Réunion Tourisme », qui assume des fonctions de Comité Régional du Tourisme, financé à hauteur de 2,8 millions d'euros de fonds FEDER, a permis le déploiement de 3 campagnes de communication et la participation d'IRT à trois salons professionnels et 22 salons grand public. Dans le domaine de **l'hôtellerie**, la transformation de l'hôtel « Villa du Soleil » en hôtel classé 4* de 19 chambres a bénéficié d'un soutien du FEDER de 994 K€ (CT du projet : 3,1 M€).

A Mayotte, les projets soutenus concernent des projets d'investissement en faveur de la compétitivité et de l'innovation et du développement touristique (hôtellerie, développement d'offres de croisières...), dont voici quelques exemples :

- 1,2 M€ de FEDER ont été alloués à la **création d'un Datacenter Tier III** destiné à offrir une nouvelle gamme de services aux acteurs privés, publics et aux opérateurs et entreprises de services numérique (ESN) de Mayotte et de la région ;
- 1,2 M€ de FEDER sont mobilisés pour le projet **Mayotte Plastiques Industries**, qui vise à créer une usine de fabrication de tuyaux PEHD destinée à assurer l'acheminement de l'eau potable dans les habitations, complété par un centre de recyclage et un lieu de stockage ;
- 1,2 M€ et 1,1 ME de FEDER sont mobilisés sur le projet de construction de **l'hôtel-restaurant Eden Island** (programmation en 2019).

Analyse de la programmation de l'allocation de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité dans le cadre de la Pi 3d :

PO FEDER La Réunion :

A ce stade la programmation, 185 dossiers ont été programmés au titre de la Pi 03d (sur les 208 dossiers programmés au titre de l'axe 8), ce qui représente un coût total programmé de 158 millions d'euros. La majorité des dossiers (177) concernent **l'aide au fret**. La programmation de la mesure relative à la **création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques** (mesure 8.01) est moindre (8 opérations). A titre d'exemple, on peut citer la construction de la pépinière « science du vivant » à Sainte-Clotilde.

La remontée des dossiers par les entreprises dans le cadre de **l'aide au fret** est triennale (2015-2017 / 2018-2020, dossiers engagés sur 3 ans). Bien que sa mise en place dans le cadre de la précédente période de programmation ait été complexe, ce dispositif est désormais bien maîtrisé à La Réunion, tant par les services instructeurs que par les entreprises et l'ADIR (association pour le développement industriel de La Réunion), qui intervient au profit de ses adhérents sur le sujet.

L'instruction des dossiers au titre de cette aide implique malgré tout une lourdeur administrative et un traitement fastidieux, qui mobilise 5 ETP (sur les 32 au total) au sein du Guichet unique « Entreprises et développement touristique » à la Région. Ainsi, en perspective de la prochaine période de programmation, l'autorité de gestion a l'intention d'expertiser l'utilisation de coûts forfaitaires sur ce type de dispositif.

En outre, en termes de certification (taux de certification actuel de 39%), il convient de noter que le processus de certification des dépenses d'aide au fret est singulièrement long, ce qui a pu impacter l'indicateur financier du cadre de performance sur ce champ. Par ailleurs, on constate une chute du taux de certification de 40 à 45% – par rapport à la programmation (qui s'explique par un décalage avec le déclaratif initial des entreprises : surestimation des volumes d'exportations).

PO Mayotte :

A ce stade, les dispositifs de **l'aide au fret** et de l'aide aux transport de déchets dangereux n'ont fait l'objet d'aucune programmation, en raison d'un déficit de maîtrise de ce dispositif jugé « complexe » sur le territoire et par le manque d'animation auprès des bénéficiaires potentiels.

Pour pallier ce retard et ne pas risquer de perdre les fonds mobilisés sur cet objectif, l'autorité de gestion a décidé en 2019 d'**externaliser la mise en oeuvre de ces dispositifs**. Cette externalisation est à présent opérationnelle, un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** a été lancé au dernier trimestre 2019 (montant FEDER alloué à l'AMI : 1,4 M€ et 1,2 M€). 1 M€ de dépenses devraient être programmées dès 2020, principalement au titre de l'aide au fret.

Zoom sur la mise en place d'instruments d'ingénierie financière à La Réunion - Bonne pratique

A La Réunion, les Pi 3a et 3d sont tous deux concernées (mesures 3.04 et 3.19) par le déploiement de **deux nouveaux instruments de financement** portés par la **Financière Région Réunion**. Cette initiative constitue l'une des principales innovations de cette programmation. Elle s'est concrétisée par la **création par la Région d'un « fonds de fonds »** au sens de l'article 38 du Règlement portant disposition commune sur l'emploi des fonds structurels de l'UE en faveur de l'investissement régional, auquel ont été alloués 30 M€ de fonds publics (FEDER et budget d'investissement régional) au titre de l'axe 3 ainsi que 20M€ de la Région via un prêt contingent signé entre la Région et la BEI. Ce fonds de fonds a la particularité d'être géré par le FEI, agissant en son nom pour le compte de la Région. Dans le cadre de l'Accord de financement signé entre la Région et le FEI et faisant suite à une évaluation ex-ante, il a été convenu de mettre en place deux instruments financiers sous-jacents. Ces instruments ont vocation à **pallier les difficultés d'accès au financement privé des entreprises** du territoire, en particulier des TPE/PME réunionnaises, et offrent un mode de financement alternatif/complémentaire au subventionnement direct.

Les objectifs affichés de la Financière Région Réunion sont les suivants :

- **accroître la compétitivité des entreprises** de la Région en palliant les défaillances de marché sur leur financement ;
- **encourager les intermédiaires financiers à financer davantage** de TPE-PME et à de meilleures conditions ;
- **accroître la capacité des TPE-PME à accéder au financement** via des conditions préférentielles (réduction de taux d'intérêt et/ou baisse des garanties personnelles exigées) ;
- faire **effet de levier** par la **mobilisation de ressources privées** pour plus de 100 M€ ;
- développer un écosystème du financement des TPE/PME.

Dans le cadre de la Financière Région Réunion, deux instruments sont déployés :

- Un **instrument de dette**, distribué par la BFCOI (Banque Française Commerciale Océan Indien, filiale du Groupe Société Générale), qui doit permettre de financer les TPE/PME réunionnaises à des conditions préférentielles (Entre 24 et 60 mois : 1,25% l'an. Entre 61 et 120 mois : 1,50% l'an) ;
- Un **instrument de haut de bilan**, mis en œuvre par APICAP. Dans le cadre de cet instrument financier l'objectif est de renforcer la structure bilantielle des entreprises réunionnaises. Les entreprises visées sont celles qui ont moins de 7 ans, sans conditionnalité sectorielle et dans la limite de 3 millions d'euros ; Cet instrument d'*equity* vise en particulier à soutenir des projets à fort potentiel de croissance qui, en raison des « risques » qu'ils présentent, peinent actuellement à trouver des financeurs.

Le « fonds de fonds » est pleinement **opérationnel depuis 2018**. Au 30 novembre 2019, 133 entreprises ont bénéficié de l'instrument de dette (en majorité des micro-entreprises). Et 3 transactions ont été signées au titre de l'instrument de prise de participation. Un effet de levier important est constaté. L'ensemble du territoire réunionnais a pu bénéficier de la Financière Région Réunion et un écosystème du financement des TPE/PME se met progressivement en place.

Bénéficiaires :

99% des entreprises financées sont des **micro-entreprises** et 92% d'entre-elles ont moins de 5 années d'activité.

Sont éligibles à ces instruments d'ingénierie financière, les TPE-PME non cotées qui ont leur siège social, un centre de décision ou un site d'exploitation à La Réunion. Les **TPE-PME à fort potentiel de croissance** sont particulièrement ciblées. L'ensemble des aires urbaines de l'île bénéficie du dispositif et les **principaux secteurs sont couverts, y compris les secteurs innovants tels que les TIC, les énergies renouvelables et la mobilité.**

Opérations :

Au titre de l'instrument de dette, 47 opérations concernent le secteur du commerce, 27 le secteur de la construction et 20 opérations le secteur du tourisme.

3.3.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE	
		PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<p>PI 3a : dynamique renforcée par la mise en place des instruments financiers</p> <p>A noter 2 AMI sur 3 non fructueux dans le domaine du développement touristique en raison de manque de projets matures.</p>	<p>PI 3a : enjeu important pour le territoire (taux de création d'emploi élevé), remontée des projets difficile (ciblage stratégique trop ambitieux en termes d'innovation, décalage avec le territoire).</p> <p>PI 3d : la question de la maturité des projets se pose : différentiel entre les projets déposés et programmés notable (80 dépôts pour 14 programmations sur l'OS 3.3)</p> <p>Intensification de la programmation des crédits depuis 2018, attractivité des aides à l'investissement</p>

	A2 – Facteurs exogènes	<p>Spécificités du tissu entrepreneurial insulaire (part élevée d'établissements sans salarié, fragilité des établissements en matière de trésorerie), posent la question de la compatibilité du subventionnement FEDER comme mode de financement des TPE-PME du territoire :</p> <p>Complexité des procédures susceptible de mettre en danger la viabilité financière de projets portés par des micro-structures, pour lesquelles d'autres types de financement que UE seraient plus pertinents</p> <p>Difficultés d'accès au financement : mise en place d'instruments financiers pour soutenir la création et le développement des entreprises (bonne pratique)</p>	<p>Difficulté d'accès au crédit pour les entreprises mahoraises (insuffisance du secteur bancaire)</p> <p>Première génération de mise en œuvre des fonds UE sur le territoire : nécessaire temps d'adaptation tant pour les acteurs publics que les porteurs de projets</p> <p>Complexité des procédures, non maîtrisées, freine l'accès au financement UE pour les entreprises, en majorité des TPE.</p>
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes	Axe 3 respectueux des grandes orientations de la S3 et de le SRDEII (adopté deux ans après la rédaction du PO), qui constituent les deux matrices des politiques régionales de développement économique et de soutien au tissu entrepreneurial	<p>Dans sa conception, l'axe 3 a été trop orienté sur les objectifs d'innovation et de recherche, alors que le territoire n'était pas prêt à absorber ce type de projets</p> <p>L'OS 3.3 relatif aux aides directes aux entreprises a matière à être dynamisé et réabondé en termes de fonds (taux de programmation supérieur à 100%), mais risque de déprogrammation en cas de sous-réalisation de certains projets hôteliers</p>
	B2 – Contenu des stratégies	PI 3d : forte attractivité (les aides à l'investissement représentent un tiers des dossiers programmés au titre du PO) - Constante augmentation du nombre de TPE	A ajuster plus finement en tenant compte du tissu entrepreneurial du territoire

		soutenues (accélééré par la mise en place des outils financiers : + de 300 entreprises bénéficiaires depuis 2018)	
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d’animation / communication / diffusion de l’information	<p>Performant. Campagnes de communication efficaces.</p> <p>Bonne maîtrise tant au niveau des services instructeurs que des « portes d’entrée » pour l’accès à l’information (guichet FEDER de La Région, chambres consulaires, consultants indépendants basés sur le territoire)</p>	<p>Fait partie des missions du chargé de mission SGAR (représente 30% de son temps)</p> <p>Déficit d’animation et de communication auprès des entreprises bénéficiaires potentielles (une majorité de micro-entreprises)</p> <p>Renforcement de l’animation nécessaire pour faire émerger davantage de projets d’accompagnement à la création d’entreprises</p>
	C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets	<p>Bonne maîtrise, mis à part sur des projets complexes</p> <p>Bien que maîtrisée, la mise en oeuvre des aides d’Etat reste complexe</p>	<p>Difficultés - Le territoire en phase d’appropriation de compétences en la matière</p>
	C3 – Articulation des cofinancements	<p>Intérêt d’une collaboration approfondie avec la direction des affaires économiques pour affiner la stratégie de la Région vis-à-vis des entreprises et assurer une meilleure cohérence entre les différentes politiques publiques déployées au sein du territoire.</p>	<p>Les difficultés sont atténuées par le fait que le couplage entre les cofinancements publics et des taux d’aides FEDER importants (35% en moyenne), aboutit à un reste à charge limité pour les porteurs privés</p>
	C4 – Sécurisation et simplification juridique	<p>Quelques difficultés sur certains régimes d’aide non adaptés (ex. : dans l’hôtellerie dans le cadre du SA.39252)</p> <p>Utilisation des coûts forfaitaires à expertiser pour la mise en oeuvre de</p>	<p>Enjeu de la maîtrise des réglementations aides d’Etat, marchés publics...</p>

		l'aide au fret pour la prochaine période de programmation.	
	C5 – Suivi des projets et porteurs	<p>Maîtrisé et performant (bonne pratique)</p> <p>Délais d'instruction des projets conséquents en raison du nombre important et croissant des dossiers à instruire (le guichet "entreprises et développement touristique" de l'AG" gère environ 50% des dossiers déposés au total au titre du PO</p>	<p>Question essentielle dans le contexte de transformation institutionnelle du territoire. Animation et accompagnement des porteurs à mettre en place/systématiser</p>
	C6 – Gouvernance , compétences et moyens humains	<p>Organisation autour d'un Guichet unique « Entreprises et développement touristique » au sein du CR</p> <p>32 ETP, répartition sur les fiches-actions (25 pour l'axe 3) et fonctionnement en binôme sur certaines fiches</p> <p>Fonctionnement en guichet ouvert (dépôt des demandes de subventions au fil de l'eau) excepté pour la mesure 3.02 (tourisme) pour laquelle 3 AMI ont été lancés, afin de favoriser la programmation des aides au secteur touristique et la création d'hôtels de grande envergure</p>	<p>Accueil des porteurs de projets et instruction des dossiers par le SGAR</p> <p>OS 3.3 : lancement d'appels à projets, fonctionne (AP fructueux</p> <p>Difficultés RH : 2 instructeurs en charge de l'animation et de l'instruction (limité voire insuffisant)</p>

3.4 OT 4: Favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de CO2

3.4.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 4

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

Au regard de leur **situation de dépendance énergétique à long terme et des coûts de production d'énergie supérieurs à ceux de la métropole**, l'objectif thématique 4 portant sur la transition énergétique **répond à un enjeu particulier pour les RUP insulaires**. Cet enjeu est **amplifié par le dynamisme démographique** des îles françaises de l'océan indien et **l'évolution des pratiques et modes de vie** qui contribuent à **augmenter rapidement la demande en énergie**.

L'enjeu est donc **d'accroître la part des énergies renouvelables** dans la production énergétique de ces territoires afin, d'une part d'augmenter la production d'énergie, et d'autre part, de le faire sans augmenter les émissions de CO2. Du fait de leur situation géographique et de leurs caractéristiques naturelles, les îles de La Réunion et de Mayotte **bénéficient d'un vrai potentiel de production d'ENR**. La valorisation de ce potentiel **se confronte néanmoins à des freins spécifiques à chacun de ces territoires**, notamment au regard de leur niveau de développement respectif.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FEDER La Réunion				PO FEDER Mayotte				
	✓	4a	4c	4e	✓	4a	4b	4c	4e
PO ayant activé cet OT	✓				✓				
Nombre d'opérations programmées	138	31	77	30	5	1	1	3	1
Maquette Coût Total (M€)	257,9 M€	59,3 M€	112,8 M€	85,9 M€	41,7 M€	3,71 M€	2,31 M€	2,5 M€	33,2 M€
Taux de programmation CT	61 %	43 %	55 %	82 %	53 %	43 %	9 %	82 %	55 %
Maquette UE (M€)	148,78 M€	27,6 M€	68,9 M€	52,3 M€	27,1 M€	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€	1,5 M€
Taux de programmation UE	58 %	24 %	58 %	77 %	51 %	29 %	9 %	84 %	53 %
Taux de certification CT	13 %	3 %	10 %	23 %	45 %	/	9 %	/	55 %
Part de l'OT dans la maquette	<p><u>Part de l'OT4 dans la maquette CT du PO FEDER Réunion</u></p> <p>■ OT4 ■ Enveloppe FEDER Réunion</p>				<p><u>Part de l'OT4 dans la maquette CT du PO FEDER Mayotte</u></p> <p>■ OT 4 ■ Enveloppe FEDER MAYOTTE</p>				
Part des PI au regard de l'OT dans la maquette	<p><u>Part des PI au regard de la maquette UE de l'OT 4 du PO FEDER Réunion</u></p> <p>■ PI04a ■ PI04c ■ PI04e</p>				<p><u>Part des PI au regard de la maquette UE de l'OT 4 du PO FEDER Mayotte</u></p> <p>■ PI 4a ■ PI 4b ■ PI 4c ■ PI 4e</p>				

*Chiffres clés issus de :

- Tableau des directeurs Europe - PO FEDER CR Réunion au 19 décembre 2019

- Tableau des directeurs Europe – PO FEDER-FSE Mayotte au 30 octobre 2019

PO FEDER La Réunion :

La Réunion **est l'une des régions françaises les plus avancées en termes de production d'énergies renouvelables** (en 2013, les ENR assurent déjà 13,8% de la production d'énergie primaire et 34,6 % de sa production électrique). Le territoire exploite la biomasse, l'énergie hydraulique, l'énergie solaire thermique, photovoltaïque, les biogaz, les huiles usagées et l'éolien. Le potentiel énergétique naturel de l'île est connu et important et donne lieu à des projets expérimentaux et innovants. Les **porteurs** mobilisant cet axe sont **nombreux et diversifiés** : associations, entreprises, communes, collectivités, syndicats mixtes ou bailleurs sociaux. L'OT 4 mobilise environ **150M€ en maquette UE dont 46% par la PI 4c**.

PO Mayotte :

A Mayotte, **de nombreuses études ont été conduites afin d'évaluer le potentiel** des différentes énergies renouvelables à Mayotte. La production d'énergies renouvelable se développe, depuis 2008, à un rythme peu soutenu, principalement via le photovoltaïque. Par **manque d'opérateurs** suffisamment structurés, **la dynamique de programmation est limitée** en nombre de projets (5) et ne comporte aucun projet d'ampleur.

3.4.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 4a – « Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables »

Présentation de la PI

Il s'agit **d'encourager la diversification des ressources en énergie et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan d'énergie produite**, afin de **réduire le recours** (en proportion et en volume) aux **énergies productrices de GES** et **renforcer l'indépendance énergétique de ces territoires**.

Dans le cas de la Réunion, une priorité est donnée sur l'énergie thermique des mers, la biomasse et le biogaz (par opposition au photovoltaïque et l'hydraulique, exclus des subventions publiques). A Mayotte c'est le photovoltaïque qui est mis en avant.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
4a	31	25 444	821	178	6 680	215	46	1 852	24%	3 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
4a	1	1 603			436			0	29%	/
Total général	32	27 047			7 116			1 852		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (taux prog. UE 24%) :

Dans le cadre de la Pi4a, le PO FEDER Réunion **soutient le développement d'ENR exploitant l'énergie thermique des mers, la biomasse** (bagasse issue de la canne à sucre, ressource locale importante) ou les **installations autonomes**. A fin 2019, 31 opérations ont été programmées pour 6,7 M€ UE et 24% de taux de programmation.

Le PO **exclu les projets de production d'énergie photovoltaïque et/ou hydro-électrique** car **la revente de l'électricité ainsi produite est suffisamment rentable** pour ne pas subventionner les exploitants de ces installations. En effet, **en termes de modèle économique, ce sont les tarifs de rachat supplémentaires de la CRE qui impactent le plus fortement la rentabilité des projets de production d'énergie**. L'effet levier du FEDER reste donc limité à cet égard et se concentre par exemple sur des opérations expérimentales ou démonstratives concernant des équipements autonomes : c'est-à-dire non concernées par le rachat d'électricité.

Ce type d'opération est d'ailleurs le plus récurrent dans la programmation actuelle de cette PI. Sur la trentaine de projets programmés, seuls trois portent sur la valorisation d'unités de méthanisation. Les autres **concernent toutes l'installation d'un équipement solaire** (climatisation ou bien centrale photovoltaïque) en autoconsommation.

PO Mayotte (taux prog. UE 29%) :

Un seul projet, porté par un opérateur privé, **a été programmé à ce jour sur la Pi4a pour environ 0,45 M€ de FEDER**. Il s'agit de la **création d'une centrale photovoltaïque** (sur les toitures de bâtiments publics) dont la production sera injectée dans le réseau de distribution d'EdM (Electricité de Mayotte).

Par **manque d'opérateurs suffisamment structurés** (en dehors de bénéficiaires récurrents en recherche de subvention type Albioma), **la dynamique de programmation est limitée** et ne **comporte aucun projet d'ampleur**. Le territoire ne dispose pas du foncier nécessaire à la réalisation de grands sites photovoltaïques.

Par ailleurs, **l'état des infrastructures existantes** (stockage et de distribution de l'énergie) **limite la capacité d'absorption de nouvelles productions d'électricité** par ces réseaux, et, ce faisant, la capacité des acteurs locaux à développer des initiatives de production d'ENR. Les travaux d'amélioration progressifs

du réseau ont permis de déployer la puissance supplémentaire produite par les nouveaux sites photovoltaïques et d'augmenter de 5,2 % la puissance totale des centrales photovoltaïques mahoraises (données EdM 2016).

Avec 2 dossiers EdM en cours d'instruction, 1 projet photovoltaïque Albioma et 1 projet d'autoconsommation + véhicule électrique SCI PUMA en prospect, pour 1 M€ au total, d'autres projets devraient être programmés d'ici la fin de la programmation.

Les **perspectives de croissance semblent importantes** mais sont donc conditionnelles à la capacité d'adaptation du réseau et des acteurs du territoire à développer et porter ce type de projet à grande échelle. A noter que **des projets plus ambitieux commencent à émerger** mais cela demande du temps (2 à 3 ans).

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

Acteurs publics et privés sont éligibles à cette subvention, ce sont néanmoins **majoritairement des entreprises qui portent ce type de projet d'investissement**, ce qui nécessite une **communication adaptée et plus active**.

Pas de bénéficiaires récurrents sur cette priorité d'investissement.

Sur les opérations :

Cette Pi vise à soutenir des investissements dans un équipement de production d'énergie renouvelable, et l'on note une nette préférence des bénéficiaires pour l'exploitation de l'énergie solaire.

Un AMI en lien avec l'ADEME et EDF permet de bien cibler l'écosystème des porteurs potentiels, ainsi que les entreprises vendeuses de centrales photovoltaïques qui jouent alors un rôle de relais pour informer leurs potentiels clients de l'éligibilité de leur projet d'investissement dans un équipement photovoltaïque au FEDER.

Pi 4b – « Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises »

Présentation de la PI

Il s'agit **d'encourager des acteurs privés**, spécifiquement des entreprises, à **investir dans des équipements producteurs d'énergie renouvelable pour leur consommation propre**. Il s'agit également de les soutenir dans une démarche de transformation de leur utilisation responsable de l'énergie afin de réduire leur empreinte énergétique et leur consommation.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER-FSE Mayotte										
4b	1	212,4			138			212,4	9%	9 %

Analyse de la dynamique de programmation

PO La Réunion :

PI non mobilisée sur le PO FEDER Réunion 2014-2020.

PO Mayotte :

Une seule opération programmée à ce jour ne permet d'atteindre qu'un taux de programmation que très faible. La dynamique se révèle **bien moins importante qu'attendue parmi les entreprises locales**.

Un **nouvel appel à projet lancé en 2019 a permis le dépôt de deux nouveaux dossiers** pour un montant total potentiel de plus d'1M€. La perspective de programmation de ces nouveaux dossiers, s'ils étaient confirmés au cours de leur instruction et sélectionnés, améliorerait significativement le taux de programmation de cette Pi. Néanmoins, globalement, **les entreprises et le territoire ne sont pas suffisamment matures** (entreprises ayant d'autres priorités ou pas suffisamment structurées, ...) **pour s'investir sur ce type de projets à Mayotte**.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

Des bénéficiaires principalement privés : entreprises locales et EdM.

Sur les opérations :

L'unique opération programmée à ce jour visait à **réduire la consommation de plastique d'une usine de fabrication de bouteilles**. Une grande variété de type d'opération pourrait être programmées au titre de cette PI, en lien avec le type d'activité des porteurs de projets candidats.

Pi 4c – « Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement »

Présentation de la PI

Cette priorité d'investissement dédiée aux investissements publics en faveur du climat vise à créer un effet levier sur l'investissement contribuant à la transition vers une économie moins carbonée.

Il s'agit de **soutenir la réhabilitation et la gestion énergétique intelligente des infrastructures publiques** ainsi que des logements à caractère social.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
4c	77	61 934	804	191	39 730	516	79	10 946	58%	10 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
4c	3	2 036	679	824	1 267	422	536	0	84%	/
Total général	78	63 970			40 997			10 946		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (taux prog. UE 58%) :

A fin 2019, 77 projets ont été programmés pour 61,9 M€. Cet axe **avait accusé un retard significatif au début de la période de programmation** à la suite de **l'abandon inattendu du projet SWAC de Saint-Denis**, pourtant mature et bien préparé, dont la programmation avait été envisagée sur cette enveloppe. Les travaux envisagés s'élevaient à 150 M€, leur non-programmation laissait donc une enveloppe significative disponible pour d'autres types d'opérations. Pour rattraper ce retard de programmation, l'AG a **étendu**, à mi-programmation, en concertation avec les acteurs concernés (EDF, ADEME, Région), **le FEDER à des dispositifs de rénovation de bâtiments publics, de création de bornes de recharges électriques, aux équipements photovoltaïques en autoconsommation et à la rénovation de l'éclairage public**. L'enseignement majeur de cette expérience est que les projets de grande ampleur présentant une réelle dimension innovante sont incompatibles avec le financement FEDER. **Le risque encouru est trop important eu égard aux règles du dégagement d'office.**

Parmi les opérations privilégiées :

-La Réunion avait spécifiquement identifié **l'installation de dispositifs d'eau chaude solaire** dans 2 fiches-actions distinctes de son Axe 4 (pour les logements à caractère social ou privés sous conditions de faibles ressources et pour les bâtiments publics). Ce type d'opération **a rencontré un grand succès** auprès des porteurs avec **près de 70 installations financées** (opérations programmés, données décembre 2019). La dynamique de programmation sur ces opérations est notamment alimentée par **la récurrence de certains porteurs**, qui deviennent alors familiers du fonctionnement du FEDER et consomment ainsi l'enveloppe importante prévue sur la Pi 4c.

-La **rénovation thermique et énergétique de bâtiments publics** a été mobilisée par la Région, le département et une commune au bénéfice de cinq établissements scolaires et de 3 bâtiments tertiaires de services publics.

-Une seule commune s'est à ce jour saisit de l'opportunité de rénovation de ses éclairages publics, mais les potentiels sont élevés sur ce thème.

-Les bornes de recharge électriques ne contribuent actuellement pas à la dynamique de programmation, notamment pour cause de difficultés techniques présentées par les dispositifs.

La **consommation des crédits a donc significativement rattrapé son retard** du début de programmation, mais une vigilance reste nécessaire pour maintenir cette dynamique et ne pas se mettre en difficulté.

Il est très probable, au regard de leur succès, qu'un potentiel de programmation subsiste sur la période 21-27 pour les nouvelles actions intégrées à l'axe 4 afin de pallier la déprogrammation du SWAC (bornes de recherches, éclairage public en LED, autoconsommation photovoltaïque). Le développement de la production d'énergies renouvelables sera l'une des priorités de la Région.

PO Mayotte (taux prog. UE 84%) :

Un fort retard de programmation avait été accumulé depuis 2014. La **dynamique de projets d'installation d'éclairages publics à LED photovoltaïques** (autonomie et autoconsommation) permet néanmoins de rattraper ce retard : trois opérations ont été programmées en 2019 permettant d'améliorer significativement le taux de programmation. Deux autres projets d'éclairage public en cours d'instruction devraient permettre de mobiliser entre 2,5 et 3,5 M€ supplémentaires.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Des porteurs **exclusivement publics** qui doivent parvenir à articuler leurs priorités locales avec celles du FEDER pour mener un projet à bien.

Sur les opérations :

Principalement des opérations **d'investissements dans des équipements en autoconsommation d'énergie solaire** (chauffe-eau ou bien éclairage public).

Quelques opérations de **travaux de rénovation thermique de bâtiments publics** menés sur la Réunion.

Pi 4e – « Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer »

Présentation de la PI

Il s'agit de **structurer des offres de transports collectifs urbaines et interurbaines** régulières sur l'ensemble des territoires afin d'offrir une alternative fiable à l'utilisation de la voiture et ainsi contribuer à la fois à diminuer les émissions de GES et à améliorer la gestion du trafic dans les zones urbaines.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
4e	30	70 819	2 361	798	40 317	1 344	559	19 501	77%	23 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
4e	1	18 407			11 965			18 365	53%	55 %
Total général	31	89 226			52 282			37 866		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (Taux Prog. UE : 77%) :

Confrontés à de grandes difficultés de circulation dans des zones urbaines toujours plus densément peuplées, les acteurs publics réunionnais semblent s'être assez bien saisis de cette opportunité de financement. La **dynamique de projet est très satisfaisante** (taux de programmation UE : 77%) et a été fortement améliorée avec la programmation début 2019 d'un important **projet structurant de réalisation d'une ligne de transport par câble aérien** de 2,5 km sur la commune de Saint-Denis, mobilisant 15 M€ UE. La livraison de ce projet est prévue pour 2021.

PO Mayotte (Taux Prog. UE : 53%) :

Mayotte ne bénéficie pas de réseaux de transports collectifs en ligne régulière (hors barge) pour toute la population. Le territoire est confronté à une concentration et un engorgement de la circulation autour de la ville de Mamoudzou et la fluidité du transport de passagers entre l'aéroport et Grande Terre n'est pas correctement assurée aux heures de pointe et lors de l'arrivée des avions.

Pour améliorer cette situation, le FEDER a **soutenu l'investissement dans de nouvelles barges** afin de renforcer le service de liaison entre Petite-Terre et Grande-Terre. C'est à ce jour le seul dossier programmé (en 2017) sur cette Pi, mais il mobilise 55% de l'enveloppe.

L'amélioration et/ou la création de lignes de transports intérieurs passe notamment par le **développement de la multimodalité** : création d'une offre de transports publics collectifs en ligne régulière et développement des modes doux de transport. Dans cette perspectives, **trois dossiers déposés en 2019** sont en cours d'instruction afin de développer des pôles d'échanges multimodaux et des lignes de transports urbains. Le projet CARIBUS devrait notamment **permettre de mobiliser une dizaine de M€** avec une vigilance à avoir sur le calendrier de réalisation (TCSP). Les perspectives sont donc encourageantes pour la fin de programmation.

D'autres projets d'investissement, notamment sur le thème des mobilités, présentant une maturité insuffisante ou à risque trop élevé à ce stade pourraient néanmoins intégrer la prochaine période de programmation.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Uniquement des porteurs publics.

Sur les opérations :

La Réunion tend à programmer des opérations diversifiées : rénovation d'infrastructures routières, développement de transports durables alternatifs, voies cyclables ou aménagements de pôles d'échanges.

Mayotte doit, dans un contexte d'absence de réseaux de transports soutenir la création de solutions de mobilités non existantes à ce jour afin de faire face durablement à la croissance démographique de l'île.

Ce sont des types de projets qui, pour la plupart, nécessitent des temps de préparation / réalisation importants du fait de l'enjeu foncier, des travaux d'aménagement induits et de l'enjeu de respect de la réglementation portant sur les marchés publics.

3.4.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE	
		PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS		<p><u>PI 4a</u> : programmation dynamique sur les équipements de production autonome au bénéfice de porteurs privés qui répondent à d'importants besoins et ne présentent pas de difficultés spécifiques.</p> <p><u>PI 4c</u> : grand projet innovant SWAC annulé en début de programmation. Peu de difficultés rencontrées, porteurs bien identifiés et récurrents (bailleurs sociaux).</p> <p><u>PI 4e</u> : Projets structurants généralement clés pour le territoire porteur et articulant de nombreuses parties-prenantes : donc longuement préparés. Projets nécessitant de longs délais de préparation, mais généralement matures au moment du dépôt auprès du FEDER</p>	<p><u>PI 4a</u> : 1 seul projet programmé, porté par un bénéficiaire expérimenté (Albioma : groupe disposant de nombreuses antennes sur d'autres territoires, dont La Réunion, et ayant l'expérience du FEDER). Une dynamique de projets qui se met en place progressivement.</p> <p><u>PI 4b</u> : les entreprises et le territoire ne sont pas suffisamment matures (entreprises ayant d'autres priorités ou pas suffisamment structurées, ...) pour s'investir sur ce type de projets à Mayotte. Un nouvel appel à projet lancé en 2019 a permis le dépôt de deux nouveaux dossiers pour un montant total potentiel de plus d'1M€.</p> <p><u>PI 4c</u> : Fort retard de programmation (premiers dossiers conventionnés en 2019). Pas nécessairement liés à la maturité des projets. Forte dynamique de projets d'installation photovoltaïques d'éclairages publics à LED.</p> <p><u>PI 4e</u> : Projets structurants pour le territoire (qui accuse un grand retard de développement de réseaux de transports) qui nécessitent de longs délais de préparation (études de faisabilité, mobilisation du foncier, marchés publics) et de réalisation (travaux, ...).</p>
	A1 – Maturité des projets		

	A2 – Facteurs exogènes	<p>En termes de modèle économique, dans les DOM, ce sont les tarifs de rachat supplémentaires de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui impactent le plus fortement la rentabilité des projets de production d'énergie.</p> <p>L'effet levier du FEDER reste donc limité à cet égard et se concentre par exemple sur des opérations expérimentales ou démonstratives concernant des équipements autonomes : c'est-à-dire non concernées par le rachat d'électricité.</p>	
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes	<p>Stratégie pertinente : ouverture à mi-période à des nouveaux types de projets à « petite » échelle, principalement des équipements en autoconsommation au bénéfice de porteurs publics afin de compenser l'annulation du SWAT.</p>	<p>Stratégie pertinente, des types de projets évolutifs sur la période en lien avec le caractère encore exploratoire de ce domaine du point de vue des solutions technologiques.</p>
	B2 – Contenu des stratégies	<p>Le PO exclu les projets de production d'énergie photovoltaïque et/ou hydro-électrique car la revente de l'électricité ainsi produite est suffisamment rentable pour ne pas subventionner les exploitants de ces installations.</p>	<p>Les types d'ENR mobilisables sont limités à Mayotte. Seul le photovoltaïque se révèle réellement adapté à l'environnement mahorais. Les risques de vents violents et de séismes rendent l'installation d'un parc éolien inadapté. L'absence de cours d'eau adaptés dans les terres et le manque d'amplitude des marées et/ou courants maritimes à des endroits susceptibles d'être exploités excluent l'énergie hydraulique. Les études envisagées sur les potentiels d'exploitation de l'Energie Thermique de la Mer (ETM) ne sont actuellement pas viables).</p>
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation / communication / diffusion de l'information	<p>Dès lors que les Pi ciblent des entreprises (ex : Pi4a), la mobilisation de porteurs privés nécessite une communication adaptée / active et souvent un accompagnement personnalisé pour assurer la viabilité du dossier.</p>	<p>Un système reposant en partie sur des appels à projets (efficacité énergétique) et sur des guichets permanents (production d'ENR et transports durables).</p> <p>Les AAP sont trop peu fréquents (ouverts 2 fois seulement : en 2016 et 2019) et leur pertinence / efficacité semble discutable (5 projets programmés au total).</p>

	C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets		A Mayotte, manque de porteurs de projets en capacité de porter des projets d'installation productrice d'ENR, notamment de grande dimension.
	C3 – Articulation des cofinancements	Cf - Guichet unique Logique d'articulation renforcée des moyens : très bonne articulation avec l'ADEME et complémentarité avec la CRE.	Manque d'articulation opérationnelle avec le CPER. Orientations PO proches des priorités du CPER 2015-2020 (crédits ADEME, CD). Pourtant le pilotage stratégique des deux programmes ne paraît pas bien articulé : les projets programmés au FEDER ne bénéficient par exemple pas de contreparties d'état au titre du CPER. Cette situation semble toutefois évoluer en 2019 avec une meilleure articulation sur les projets de pôles d'échanges départementaux et d'éclairage public. Les projets « structurants » de déploiement d'ENR sur le territoire bénéficient par ailleurs d'un soutien dans le cadre de la CRE et ces dossiers ne peuvent pas nécessairement être articulés avec le FEDER. De fait, les fonds structurels ont plutôt vocation à être positionnés de manière complémentaire sur des projets de taille plus modeste de production décentralisée, ce qui n'est pas clairement reflété dans le PO.
	C4 – Sécurisation et simplification juridique	<u>Contraintes réglementaires</u> : les projets de développement des transports publics sont structurellement longs du fait des études préalables, foncier nécessaire, travaux à réaliser.	

	C5 – Suivi des projets et porteurs	Montée en charge du travail des équipes d'instructeurs tout au long de la période de programmation. Le chef de guichet anticipe une quantité de travail importante et plus complexe pour ses équipes sur 2022/2023 afin de certifier les demandes de soldes.	
	C6 – Gouvernance, compétences et moyens humains	5 agents du conseil régional se répartissent l'instruction des dossiers des OT4, OT5 et OT6.	

3.5 OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques

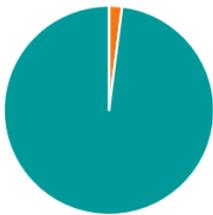
3.5.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 5

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

L'objectif thématique 5 est destiné aux **investissements en vue d'améliorer la gestion des risques naturels**, notamment des inondations et du changement climatique. Il vise à financer les systèmes et infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes. Un aspect clé de cette thématique repose également sur le maintien en état des infrastructures essentielles (voies de communication, production d'énergie ...) des territoires, dans l'éventualité d'un événement majeur.

Etat d'avancement

Nota : concernant l'OT5, il est important de noter, en amont de la lecture du tableau de synthèse des facteurs de dynamiques et de blocages observés, que seul le PO FEDER Réunion l'a mobilisé. En effet, Mayotte n'a pas choisi d'activer les mesures de l'OT5 sur son PO FEDER-FSE 2014-2020.

Indicateurs	PO FEDER La Réunion	Pi	PO Mayotte	Pi
PO ayant activé cet OT	✓	5b		
Nombre d'opérations programmées	22	22		
Maquette Coût Total (M€)	39,9 M€	39,9 M€		
Taux de programmation CT	153 %	153 %		
Maquette UE (M€)	27,96 M€	27,96 M€		
Taux de programmation UE	141 %	141 %		
Taux de certification CT	24 %	24 %		
Part de l'OT5 dans la maquette	<p>Part de l'OT5 dans la maquette CT du PO FEDER Réunion</p>  <p>Legend: OT5 (orange), Enveloppe FEDER Réunion (teal)</p>			

**Chiffres clés issus de : Tableau des directeurs Europe - PO FEDER CR Réunion au 19 décembre 2019*

PO FEDER La Réunion :

L'exposition aux risques naturels est élevée à la Réunion, le relief et le climat tropical provoquent régulièrement le débordement de cours d'eau, ravines et fossés, des glissements de terrain et/ou des éboulements. Des investissements conséquents sont donc régulièrement nécessaires afin de prévenir les risques d'inondations des zones habitées et de maintenir les infrastructures routières essentielles. C'est à ce titre que la stratégie du PO FEDER Réunion a retenu la priorité d'investissement 5b.

Mise en œuvre de l'allocation de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité dans le cadre de l'OT 5 :

Les investissements programmés au titre de l'OT 5 sont majoritairement financés par l'allocation spécifique RUP. L'enveloppe maquettée pour l'OT5 mobilise 0,65% des fonds FEDER hors allocation RUP, et 11,5% de l'allocation RUP.

A La Réunion dans le cadre du second objectif de l'axe 8 du PO "Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation (correspond à la Pi 05b et à l'OS 23), le "FEDER RUP" intervient sur la prévention du risque d'inondation, avec la poursuite de la mise en œuvre des PAPI dans les territoires prioritaires, dans un contexte où le risque d'inondations est accru sur le territoire.

PO Mayotte :

OT non ouvert sur le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

3.5.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 5b - « Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe »

Présentation de la PI

Il s'agit **d'assurer la continuité des itinéraires routiers** au regard des risques climatiques.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
5b	22	61 171	2 781	627	42 820	1 946	439	9 723	153%	24 %

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (Taux de prog. 153%) :

L'OT 5 connaît **une dynamique de programmation très élevée** avec 22 projets et 43 M€ UE programmés (plus de 100% de programmation). Elle s'est répartie dans le temps de 2016 à 2019. L'existence de besoins et la bonne information des acteurs publics bénéficiaires ont minimisé les besoins d'animation de cette partie de l'Axe 5 du PO (Axe 5 du PO FEDER Réunion mobilise OT5 + OT6).

PO Mayotte :

Pi non ouverte sur le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

Les acteurs publics bénéficiaires d'un soutien à leurs opérations au titre de cet OT le sont généralement au titre d'un projet unique, à l'exception de la Région et du Département qui portent respectivement 3 et 5 dossiers. Cela s'explique par l'étendue du territoire relevant de leurs responsabilités et donc la multiplicité des risques rencontrés, par opposition au territoire d'une commune ou collectivité.

Sur les opérations :

La majorité des opérations programmées portent sur des **travaux d'aménagement, ou réaménagement de zones inondables** (suppression ou remplacement de radiers et des ouvrages qu'ils supportent, sécurisations de routes inondables, et travaux de protection contre les crues). Des études pour la mise en place de repères de crues et de submersion marine sont également programmés dans des zones spécifiquement touchées par ce type de phénomènes, ainsi qu'un projet de recherche porté par l'Université visant à étudier les phénomènes gravitaires et érosifs de bassins versants.

3.5.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE	
		PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<u>PI 5b</u> : globalement les projets déposés présentaient un bon niveau de maturité. Pour en avoir déjà pilotés par le passé, les porteurs de projets en maîtrise les contours.	OT non ouvert sur le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.
	A2 – Facteurs exogènes		Pour Mayotte, la détection récente de nouveaux risques sismiques (série d'événements sismiques depuis mai 2018, détection d'un phénomène volcanique sous-marin à environ 50 km des côtes de l'archipel mahorais) et de submersion marine (affaissement de l'île principale d'environ 13 à 15 cm sur 1 an, contre une moyenne d'1 mm par an cette dernière décennie et phénomènes de marées exceptionnelles), ainsi que les conséquences grandissantes du changement climatique devront être pris en compte dans la programmation 2021-2027.
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes	Les besoins sont très importants et récurrents à la Réunion sur ce type de projets.	
	B2 – Contenu des stratégies	Au regard de la dynamique de projets / consommation financière, la maquette semble avoir été sous-évaluée.	
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation / communication / diffusion de l'information	Cf - Guichet unique L'existence de besoins et la bonne information des acteurs publics bénéficiaires ont minimisé les besoins d'animation de cette partie de l'Axe 5 du PO (Axe 5 du PO FEDER Réunion mobilise OT5 + OT6).	
	C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets	La Réunion dispose de porteurs de projets suffisamment structurés (ingénierie, finances) pour porter des projets d'aménagement d'ampleur.	

	C3 – Articulation des cofinancements	Différents autres cofinancements prennent, en général, en charge la majorité du coût de ce type de projets (fond Barnier, Région, Département). Le taux d'itv UE semble très supérieur à la métropole pour ce type de projets (autour de 10%).	
	C4 – Sécurisation et simplification juridique	Ces types de projets présentent, de manière générale, différentes sources de retard potentiel liés à des passages obligés (études préalables, maîtrise foncière, autorisation environnementale, ...). Cela ne semble pas impacter la programmation réunionnaise probablement du fait de l'habitude forte liée à la récurrence élevée de ce type de projets.	
	C5 – Suivi des projets et porteurs		
	C6 – Gouvernance, compétences et moyens humains	5 agents du conseil régional se répartissent l'instruction des dossiers des OT4, OT5 et OT6.	

3.6 OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

3.6.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 6

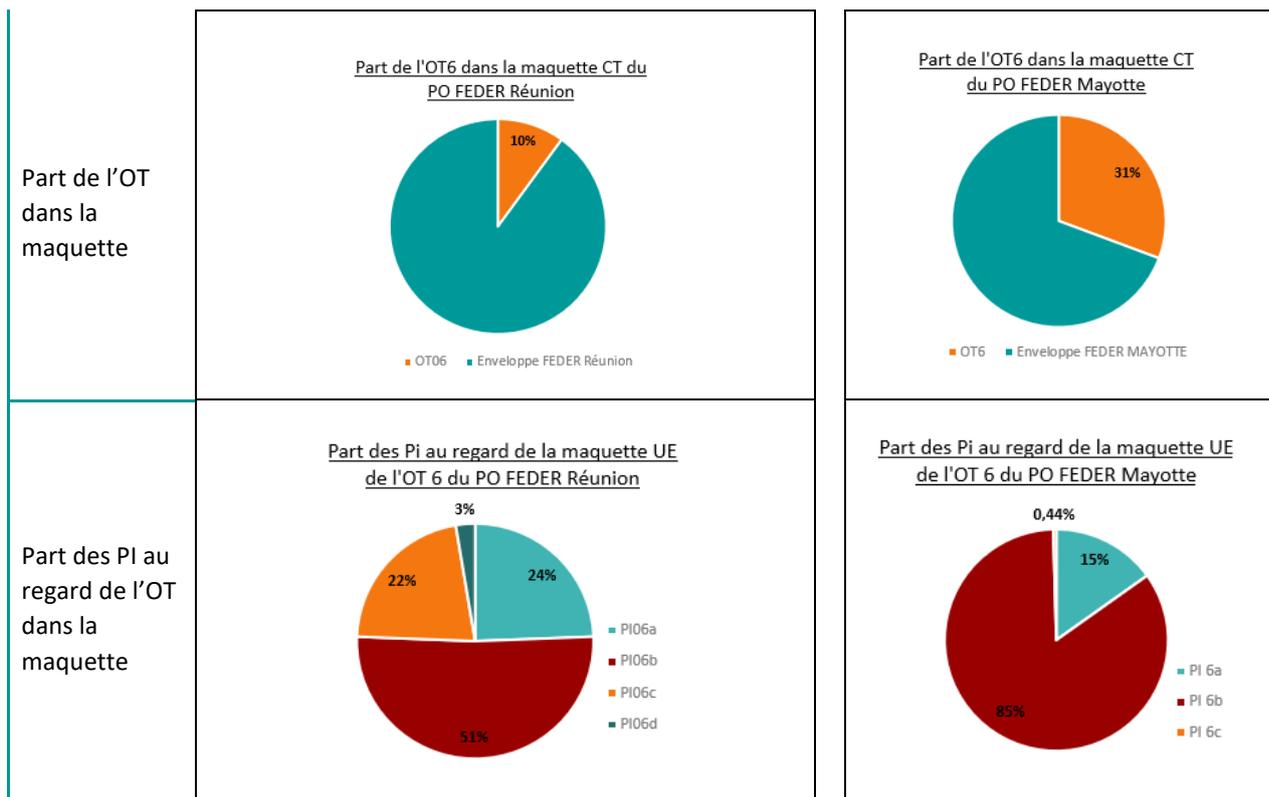
Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

L'objectif thématique 6 soutient les investissements visant à la **gestion durable des déchets**, à la **distribution fiable d'une eau potable** de qualité, à la **protection et conservation du patrimoine naturel et culturel** et de la biodiversité locale.

Il s'agit d'user durablement et rationnellement des ressources du territoire afin de conserver leur usage sur le long terme et de limiter l'impact de l'activité humaine sur ce patrimoine.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FEDER La Réunion	Pi	Pi	Pi	Pi	PO FEDER Mayotte	Pi	Pi	Pi
	✓	6a	6b	6c	6d	✓	6a	6b	6c
PO ayant activé cet OT	✓	6a	6b	6c	6d	✓	6a	6b	6c
Nombre d'opérations programmées	50	0	17	21	12	4	1	2	1
Maquette Coût Total (M€)	216,4 M€	57,8 M€	110,8 M€	47 M€	5,7 M€	142 M€	11 M€	129 M€	2,15 M€
Taux de programmation CT	62 %	0 %	84 %	76 %	83 %	59 %	29 %	62 %	28 %
Maquette UE (M€)	151,5 M€	36,9M€	77,6 M€	32,9 M€	3,99 M€	45 M€	6,8 M€	38 M€	197 K€
Taux de programmation UE	57 %	0 %	76 %	74 %	83 %	84 %	15 %	96 %	100%
Taux de certification CT	10 %	/	7 %	22 %	53 %	11 %	0 %	19 %	0 %



*Chiffres clés issus de :

- Tableau des directeurs Europe - PO FEDER CR Réunion au 19 décembre 2019

- Tableau des directeurs Europe – PO FEDER-FSE Mayotte au 30 octobre 2019

PO FEDER La Réunion :

L'OT 6 représente 10% de la maquette totale du PO, soit plus de 216 M€ d'investissement maquettés. Parmi les quatre priorités d'investissements mobilisé, la PI 6b représente plus de 50% de l'enveloppe, ce qui correspond à un besoin identifié du territoire : **la sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable**. Il s'agit, avec les investissements dans l'assainissement des réseaux d'eau comme la mesure phare de l'Axe 5 du PO. La Réunion souhaitait ainsi orienter l'aide du FEDER vers la commune nécessitant d'engager d'important travaux de mise aux normes de ces infrastructures identifiées comme en très mauvais état dès la préparation du PO actuel.

Malgré des taux de programmation satisfaisants sur les maquettes des Pi 6b, 6c et 6d, le taux de programmation de l'OT reste aux alentours de 60%. Cela s'explique par **l'absence totale de programmation de la Pi 6a**. Malgré un projet de révision en cours fin 2019, les perspectives de programmation sur la programmation actuelle restent peu élevées, bien que l'enveloppe représente 24% de la maquette de cet OT.

PO Mayotte :

L'OT 6 représente 31% de la maquette totale du PO, soit 45 M€ d'investissement maquettés. Parmi les trois Pi mobilisées, la PI 6b représente plus de 84% de l'enveloppe, là aussi ciblé sur **sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable**.

3.6.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 6a – « Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations »

Présentation de la PI

Il s'agit d'investir dans les équipements nécessaires au traitement durable et responsable des déchets produits sur le territoire. Cette problématique présente des enjeux particulièrement marqués pour les territoires insulaires.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
6a	0	0	/	/	0	/	/	0	0	/
PO FEDER-FSE Mayotte										
6a	1	3 200	/	/	1 024	/	/	0	15 %	/
Total général	1	3 200			1 024			0		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (Taux prog. UE : 0%) :

Aucune opération n'a encore été programmé sur la Pi 6a. Le PO prévoyait un OS destiné aux unités de valorisation énergétiques des déchets ménagers (UVE) dont la programmation est confrontée à deux principales difficultés :

- Alors que l'installation de deux UVE était initialement prévue sous la procédure "grand projet", sur le territoire sud de l'île et sur le territoire nord, **les collectivités du nord ont finalement abandonné ce projet** au profit d'actions alternatives ;
- l'affirmation d'une **nouvelle orientation politique** par la Région Réunion dans le cadre du PRPGD (objectif de territoire Zéro Déchets) étant **antinomique de la création d'UVE**, la Région ne pourra cofinancer ce type d'action, ce qui rend impossible la mobilisation de FEDER.

La modification du PO en cours propose de **réorienter les crédits UE de cette Pi sur le tri en amont des déchets ménagers**, en vue de produire du CSR (combustibles solides de récupération).

PO Mayotte (Taux prog. UE : 15%) :

Avec **une seule opération programmée** à ce jour, le PO Mayotte présente **un retard significatif** sur la Pi 6a malgré l'enjeu crucial que représente la thématique pour le territoire. Avec 6,8 M€ de FEDER maquetté et seulement 15% programmés, **le retard semble difficile à rattraper dans l'année à venir.**

Le retard observé est lié à plusieurs difficultés :

- ✓ mobilisation du foncier nécessaire ;
- ✓ absence d'opérateur (le syndicat compétent est inopérant) ;
- ✓ l'absence de gouvernance de l'ITI de Mamoudzou.

Les services de l'Etat ont donc été contraints de prendre les choses en main et de prévoir la programmation eux-mêmes. Cinq projets de déchetteries sont actuellement en phase de préparation, dont deux (voire 3) seront potentiellement programmés sur l'actuelle période de programmation. Il s'agira de montants peu élevés : entre 150 et 300 K€.

Ainsi, le risque de sous-réalisation sur les opérations du SIEAM (29,8M€ de FEDER programmé) pourraient engendrer, in fine, une sous-programmation malgré des potentiels de projets / besoins d'investissements importants. Des projets sont néanmoins en cours d'instruction et devraient permettre d'augmenter le taux de prog. (Projet Citéo – 1,2M€, projets de déchetteries communales – 1M€ à 1,5M€, projet Suez – Batteries – 0,5 à 0,6M€ et Extension réparation du quai de Malamani).

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

Bénéficiaires publics (collectivités territoriales ou Préfecture)

Sur les opérations :

La Pi 6a permet de financer des investissements matériels dans des infrastructures (UVE, déchetteries ...) nécessaire au traitement responsable et durable des déchets.

Pi 6b – « Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations »

Présentation de la PI

La Pi 6b vise à assurer un **investissement actif** sur l'ensemble du territoire européen dans les **infrastructures nécessaires au traitement et à la distribution d'eau potable.**

Il s'agit de rendre l'eau potable accessible à l'ensemble de la population, tout en respectant les normes de l'acquis environnemental de l'UE et en s'assurant de la durabilité du système afin de préserver les ressources en eau du territoire.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
6b	17	93 234	5 484	4 009	58 829	3 460	2 405	7 715	76 %	7 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
6b	2	79 638	39 819	39 819	36 399	18 199	18 199	15 525	96 %	12 %
Total général	19	172 872			95 228			23 240		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (taux prog. UE : 76%) :

A la mise en place du programme, 45 M€ étaient fléchés sur des opérations de potabilisation de l'eau. Ce type d'action s'est néanmoins heurté, ces dernières années, à **de réelles difficultés de mise en oeuvre**, y compris sur le lancement d'études de faisabilité. Ce retard important s'explique notamment par :

- Le **portage d'opérations à l'échelle de communes** qui **n'ont pas toujours les moyens techniques internes leur permettant de porter des projets de cette ampleur** (montant moyen > 5 M €) ;
- Le **transfert de la compétence** portant sur les réseaux d'eau potable aux EPCI (1er janvier 2020) a parfois **donné lieu à des stratégies de retards cumulés** de la part des communes. Celles-ci préférant **attendre le transfert et se décharger de la responsabilité d'assurer les travaux elles-mêmes**. Cette difficulté a été efficacement solutionnée par l'Etat qui a systématiquement identifié les communes n'assurant pas leur rôle sur le sujet et notifié la mise en demeure de plusieurs d'entre elles. Après avoir été convoqués par le sous-préfet, les maires des communes retardataires ont globalement mandaté des assistants à maîtrise d'ouvrage et engagés les travaux. Cette solution s'est avérée efficace et accompagnée d'une offre d'ingénierie territoriale complète ayant permis de dynamiser la programmation.

Malgré ces freins, le taux de programmation, élevé, démontre la pertinence de cette orientation et l'efficacité des mesures prises contre les retardataires. Le taux de certification (7%) reste faible car il s'agit d'opérations de travaux, souvent très longues à réaliser. Les perspectives de programmation étant encore importantes d'ici la fin de programmation, avec notamment deux projets à venir identifiés à Saint-Denis, la révision en cours prévoit de ré-abonder la maquette de cette Pi.

PO Mayotte (taux prog. UE : 96%) :

Mayotte ne dénombre **qu'un porteur de projet potentiellement éligible** sur cette Pi : le SIEAM. Celui-ci étant inopérant, **la Communauté d'Agglomération de Mamoudzou va prendre la maîtrise d'ouvrage d'un dossier en délégation de mise en oeuvre** (délégation de compétence sur l'Assainissement Non Collectif et sur les stations d'épuration) **du SIEAM** dans le cadre du projet CARIBUS (transports en commun) : les travaux sur les réseaux situés sur le trajet du Caribus seront ainsi associés aux opérations nécessaires sur cette Pi. Globalement, **l'ensemble de la maquette prévue sur l'eau potable sera consommé**. Il restera un delta sur l'assainissement qui pourra être reversé. Une **surprogrammation est prévue in fine**, malgré les difficultés d'animation et de maturité des projets.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

Les bénéficiaires publics éligibles à cette Pi (communes, SIAM) **rencontrent globalement des difficultés de portage**. Les difficultés rencontrées par la dynamique de programmation se résorbent finalement sur la fin de programmation grâce à l'action volontariste de certains acteurs locaux.

Sur les opérations :

Il s'agit d'opérations de travaux importants et coûteux nécessaires pour assurer la qualité du service public mais que les acteurs concernés n'auraient pas les moyens de mettre en oeuvre sans l'appui du FEDER.

Pi 6c – « Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel »

Présentation de la PI

Il s'agit d'investir dans la sécurisation, la préservation, l'étude et le développement du patrimoine naturel et culturel.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
6c	21	35 624	1 696	927	24 242	1 154	649	10 353	74 %	22 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
6c	1	600	/	/	197	/	/	0	100 %	/
Total général	22	36 224			24 439			10 353		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (taux prog. UE : 74%) :

Aucune difficulté de programmation particulière n'est identifiée sur cet axe. 21 opérations permettent de consommer 74% de la maquette initiale de près de 33 M€, la dynamique de programmation est donc satisfaisante. La programmation a été fortement orientée sur des opérations à finalité touristique.

PO Mayotte (taux prog. UE : 100%) :

Une seule opération était prévue sur la Pi 6c à Mayotte : l'aménagement d'un espace de plage. Elle a été programmée. Les perspectives de programmation restent à ce jour relativement faible et la révision envisagée conduira à diminuer l'enveloppe prévue.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Majoritairement des communes ou collectivités mais sont également éligibles d'autres types d'acteurs locaux tels que le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres de la Réunion ou les chambres consulaires. Certaines communes peuvent devenir des porteurs récurrents.

Sur les opérations :

Les opérations les plus récurrentes portent sur des travaux d'aménagement d'espaces public (plages ou espaces littoraux), des aménagements touristiques sur des espaces de baignade ou la restauration et valorisation de lieux naturels emblématiques, ainsi que la sécurisation de leur accès à des fins touristiques.

Pi 6d – « Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes »

Présentation de la PI

Il s'agit de soutenir les efforts d'acteurs locaux œuvrant à la **protection de la biodiversité et des écosystèmes**.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
6d	12	4 743	395	407	3 320	277	285	3 011	83 %	53 %

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (taux prog. UE 83%) :

Les crédits de cette Pi sont dédiés à la protection d'espèces endémiques menacées. Le taux de programmation est le plus avancé de l'OT 6 sur ce PO et la mesure fonctionne très bien malgré une enveloppe réduite (4 M€ de FEDER, 3 % de la maquette de l'OT).

Cette petite maquette (face au 550 M€ gérés par le Guichet Unique en charge des OT 5 et 6) représente néanmoins **une importante charge de travail en matière d'instruction des dossiers**. Malgré un coût moyen de projet inférieur à 400 K€, cette mesure **nécessite la mobilisation d'un instructeur à temps plein car ce type d'opération est très chronophage à instruire** (démultiplication de petites factures à certifier, de frais de personnel etc. ...)

La mise en place de l'OCS "montant forfaitaire" pour les dossiers de moins de 100 K€ a significativement amélioré l'efficacité de l'instruction en permettant de **certifier sur preuve de résultats**. Hors régime d'aide d'état et hors marché public, le versement de la subvention peut alors se faire au regard des objectifs et livrables qui sont analysés par les acteurs concernés (DREAL ...) au moment de la programmation du dossier.

L'application du forfait 25% des charges de personnel au regard du montant de la subvention simplifie également grandement le travail de certification des nombreux petits projets portant sur la biodiversité.

PO Mayotte :

PI non activée pour le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Les porteurs récurrents sur ces opérations sont de **petites associations environnementales**. Le soutien du FEDER leur permet généralement de prolonger leurs plans d'action, notamment pour les porteurs qui étaient déjà actifs et bénéficiaires du FEDER sur les précédentes programmations.

Sur les opérations :

Il s'agit de plans d'actions de petits acteurs locaux, souvent renouvelés d'une programmation à l'autre et **fortement dépendant du soutien du FEDER, notamment face à la baisse de subventions publiques issues d'autres acteurs**.

3.6.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DYNAMIQUE BLOCAGES		DE ET	ANALYSE	
			PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets		<p>PI 6a : les projets étaient matures mais la programmation du projet d'UVE nord a finalement été abandonnée (grand projet)</p> <p>PI 6b : les besoins sont majeurs, de nombreux projets ont été identifiés. Le transfert de la compétence GEMAPI, qui a pu être utilisée par les communes pour se mettre en "stand-by", était néanmoins un préalable nécessaire. Les capacités accrues des EPCI devraient désormais permettre une programmation facilitée des projets.</p> <p>PI 6c : Pas de difficultés relevées, les porteurs de projets sont facilement "clients" de projets de valorisation touristique.</p> <p>PI 6d : il s'agit de projets récurrents, portés par des acteurs expérimentés pour qui le FEDER est une source de</p>	<p>PI 6a : il s'agit surtout d'une incapacité du porteur de projet principal (SIEAM) à assumer son rôle.</p> <p>La recherche du foncier nécessaire à l'installation de déchetteries a aussi pu ralentir la dynamique.</p> <p>PI 6b : Manque de préparation du porteur identifié, report de la compétence sur un acteur public alternatif.</p> <p>PI 6c : une seule opération prévue, RAS.</p>

		financement incontournable. Pas de difficultés de maturité.	
	A2 – Facteurs exogènes	<p>-Nouvel objectif régional “0 déchets” dans le cadre du PRPGD a modifié les modalités / perspectives d’interventions régionales dans ce domaine. Les UVE ne bénéficieront plus de la contrepartie Région, et, de ce fait, ne pourront mobiliser le FEDER.</p> <p>-Contexte réglementaire : le transfert de la compétence GEMAPI des communes aux EPCI et l’évolution de la carte intercommunale ont largement freiné la programmation des projets prévus</p>	
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes	Pas de remise en cause des stratégies des PO.	
	B2 – Contenu des stratégies		
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d’animation / communication / diffusion de l’information	Bonne dynamique de communication auprès des porteurs ciblés, notamment par le réseau de porteurs publics éligibles à cet OT.	
	C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets	Selon le type de projet, certains porteurs rencontrent des problèmes d’ingénierie et de capacité de portage (communes sur la thématique de l’eau potable notamment, mais aussi petites associations sur la biodiversité). Manque de moyens financiers et humains, manque de compétences.	Manque de porteurs compétents / capable de mettre en œuvre les projets d’amélioration des infrastructures les plus importants : déchets, eau, ...

	C3 – Articulation des cofinancements	Cf - Guichet unique Dans le cas du traitement des déchets, perte du cofinancement de la Région suite à réorientation politique a affecté la capacité du FEDER à intervenir.	
	C4 – Sécurisation et simplification juridique	Utilisation d'OCS, sur la pi 6d: - "montant forfaitaire" pour les dossiers de moins de 100 K€ : gain d'efficacité via certification sur preuve de résultats. - taux forfaitaire à 25% maximum des charges de personnel au regard du montant de la subvention simplifie également grandement le travail de certification des nombreux petits projets portant sur la biodiversité.	
	C5 – Suivi des projets et porteurs		
	C6 – Gouvernance, compétences et moyens humains	PI 6b : Les communes porteuses de ce type de projets ne disposent pas toujours des moyens humains afférents, ce qui en freine largement la réalisation.	L'absence de mise en place d'une gouvernance (Comité de Sélection) pour l'ITI de Mamoudzou n'a pas permis la sélection des projets pressentis.

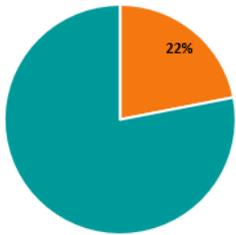
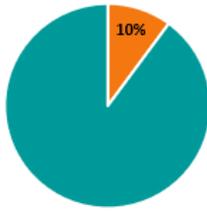
3.7 OT7 : Promouvoir le transport durable et améliorer les infrastructures de réseaux

3.7.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 7

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

La **circulation des personnes, biens et services**, associée à des **problématiques de gestion des risques naturels** présentant des besoins d'investissements importants pour les RUP français et notamment ceux de l'Océan Indien. Le **développement et la protection des infrastructures de transport** et de **l'offre de transports en commun** est donc un enjeu clé de l'objectif thématique 7. Celui-ci vise à **soutenir le développement ou la création de réseaux de transports** (réseaux routiers, ferroviaire, transports en commun, déplacements alternatifs ...) dans un souci de développement durable et de respect de l'environnement.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FEDER La Réunion		PO FEDER Mayotte	
	✓	7c	✓	7b
PO ayant activé cet OT	✓	7c	✓	7b
Nb d'opé. programmées	21	21	2	2
Maquette Coût Total (M€)	545 M€	545 M€	36 M€	36 M€
Taux de programmation CT	80 %	80 %	105 %	105 %
Maquette UE (M€)	257,2 M€	257,2 M€	9 M€	9 M€
Taux de programmation UE	72 %	72 %	100 %	100 %
Taux de certification CT	50 %	50 %	27 %	27 %
Part de l'OT dans la maquette	<p>Part de l'OT7 dans la maquette CT du PO FEDER Réunion</p>  <p>■ OT7 ■ Enveloppe FEDER Réunion</p>		<p>Part de l'OT7 dans la maquette CT du PO FEDER Mayotte</p>  <p>■ OT7 ■ Enveloppe FEDER MAYOTTE</p>	

*Chiffres clés issus de :

- Tableau des directeurs Europe - PO FEDER CR Réunion au 19 décembre 2019

PO FEDER La Réunion :

Le développement économique et la mobilité des services et des populations à La Réunion dépend très fortement de la **capacité des infrastructures de transports**, notamment routières, **à répondre aux contraintes insulaires et au relief escarpé**. Le PO FEDER Réunion investit fortement sur son OT 7 en lui consacrant 22% de sa maquette CT, soit plus de 545 M€ (257 M€ UE).

Les investissements programmés au titre de l'OT 7 mobilisent **18,22 % de la maquette FEDER** hors allocation RUP, et **47,43 % de l'allocation RUP**. Ce montant, en diminution de 3,5% par rapport à la programmation 2007-2013, est orienté, au niveau du transport routier, **sur les transports en commun en site propre et la sécurisation du réseau**.

Mise en œuvre de l'allocation de compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité dans le cadre de l'OT 7 :

Les investissements programmés au titre de l'OT 7 mobilisent **47,43 % de l'allocation RUP (PO Réunion)**. Cela concerne deux objectifs de l'axe 8 du PO spécifiquement dédié à l'ASRUP :

- Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien (correspond à la Pi07c et à l'OS 17b) ;
- Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d'en augmenter la capacité d'accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers (correspond à la Pi07c et à l'OS 18b)

PO Mayotte :

Les conditions d'éloignement géographique de la métropole et le caractère insulaire de Mayotte, **confèrent aux grandes infrastructures de transport un rôle central dans le développement et l'économie de l'île**. Le **port et l'aéroport** constituent les **grandes « portes d'entrée » du territoire** et concentrent les échanges de marchandises et la mobilité des personnes. Le **maintien et le développement de ces infrastructures** dans un souci de développement durable (réduction des émissions de GES par ces infrastructures à la facture énergétique importante) et de réduction des atteintes à l'environnement (nuisance sonore notamment) **constituent donc les grandes priorités de cet OT**.

3.7.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 7b – « Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux »

Présentation de la PI

Il s'agit d'assurer les lignes de transport entre le territoire et le reste de l'Europe. Particulièrement crucial pour les territoires d'outre-mer, cet enjeu représente des investissements importants et stratégiques pour le développement des régions insulaires, notamment leur développement économique.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER-FSE Mayotte										
7b	2	37 670	18 835	18 835	9 000	4 500	4 500	9 574	100%	27 %

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

PI non activée pour le PO FEDER La Réunion 2014-2020.

PO FEDER Mayotte (Taux prog. UE 100%) :

Initialement dédié au **développement des infrastructures portuaires de Mayotte**, l'OT 7 a fait l'objet d'une modification du PO en 2017/2018 afin d'intégrer le projet de maintien des capacités d'exploitation de l'aéroport de Mayotte. Cette nouvelle opportunité de financement a permis de programmer l'installation des lits de sécurité en bout de piste de l'aéroport de Pamandzi.

Cette modification est intervenue en réponse en réaction aux difficultés rencontrées par l'opérateur délégataire du port de Longoni. Le projet déposé auprès du FEDER en 2016 visant la création d'une zone de stockage et de transbordement de conteneurs a bien été réalisé, mais **n'a pu être soutenu par le FEDER car un défaut de gestion** n'a pas permis une remontée des dépenses conforme à la réglementation. **Ce dossier a donc été déprogrammé du PO FEDER.** Toutefois, les investissements dans le développement du port étant très ambitieux, le délégataire du port, a déposé une nouvelle demande d'aide à l'investissement auprès du FEDER. **Des travaux ont été reprogrammés récemment, pour un démarrage en 2020.**

La dynamique de programmation de cet OT a donc connu quelques aléas sur la période 2014-2020, mais **aboutira néanmoins à la pleine consommation de l'enveloppe face à l'importance des besoins.**

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

Bien que l'enveloppe ait été totalement consommée, la dynamique de programmation n'a concerné que les deux sociétés délégataires de la gestion des infrastructures portuaires et aéroportuaires qui bénéficient, de fait, de l'exclusivité de l'attribution de l'enveloppe de cette priorité d'investissement. L'un de ces porteurs de projets a rencontré des difficultés significatives lors du dépôt d'un premier dossier, finalement abandonné. **Cette situation fragilise donc la programmation du FEDER.**

Sur les opérations :

Les opérations soutenues par la Pi 7b sont de grosses opérations d'investissement matériel, destinées à maintenir la connexion aérienne avec le continent d'une part, et à améliorer les capacités d'accueil et de traitement de marchandises du port, dont Mayotte est extrêmement dépendant par sa situation insulaire.

Pi 7c – « Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable »

Présentation de la PI

Il s'agit d'investir dans les réseaux de transport afin d'organiser les déplacements au sein du territoire et de **désengorger les nœuds routiers** principalement encombrés et d'assurer le développement des infrastructures de manière durable et respectueuse de l'environnement.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux Prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
7c	21	437 585	20 837	3 791	183 946	8 759	2 059	273 727	72%	50 %

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion (Taux prog. UE 72%) :

Le taux de programmation élevé à fin 2019 (80%) témoigne à la fois d'une **bonne dynamique de programmation** et d'une **bonne articulation** entre le PO, les besoins du territoire et les besoins des acteurs porteurs de projets.

Cette priorité d'investissement est mobilisée par la Réunion dans le cadre de **deux axes distincts**.

a. l'amélioration ou la création du réseau routier

En décembre 2019, l'Axe 6 a permis la programmation de 149,3 M€ (UE) de l'enveloppe de la Pi 7c. La dynamique de programmation est bonne, étalée dans le temps de manière progressive sur la période de programmation 2014-2020. Au titre de l'Axe 6, la Pi 7c contribue à **fluidifier et sécuriser le transport routier**. 15 opérations de travaux d'aménagement ont été programmés pour réaliser des voies propres aux transports en communs, une plateforme multimodale, la réalisation d'un nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (8,6 M€ UE), et le grand projet de la nouvelle Route du Littoral (100 M€ UE).

Les **perspectives sur les projets de transports en commun** et les **travaux nécessaires à la création de la nouvelle route du littoral** laissent prévoir des besoins élevés sur cette thématique dans le futur, mais les **délais de préparation nécessaire à la bonne maturité de ce type de projet sont importants et pourraient voir ces projets reportés sur la prochaine période de programmation plutôt que d'ici fin 2020**.

b. le développement économique du port et de l'aéroport de la Réunion

Au titre de l'Axe 8, la Pi 7c **contribue à accroître le développement économique du port et de l'aéroport de la Réunion**. Étant donné sa situation géographique insulaire, la Réunion dépend très fortement de ces infrastructures pour assurer le lien avec la métropole et ses voisins. Le port de la Réunion investit donc fortement dans ses infrastructures afin d'asseoir sa position comme port d'éclatement dans la zone de l'Océan Indien, position essentielle au développement économique de l'île et au maintien de ses relations, ainsi que par extension les relations de la France et de l'Europe, avec les territoires de l'Océan Indien. Alors qu'il exprimait de grandes ambitions en 2014, **le plan d'investissement du port a été largement revu à la baisse** (de 37 à 12 M€). Quatre grandes opérations de travaux (4,6 M€ UE) ont malgré cela été programmés sur cet axe. Concernant l'aéroport, **les conditions spécifiques liées à la procédure grand projet concernant la prise en compte de l'autorisation environnementale, freinent la programmation du projet**.

PO FEDER Mayotte :

PI non activée pour le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Il s'agit des grands maîtres d'ouvrages publics et publics / privés du territoire : ports, aéroports, Région, Département.

Sur les opérations :

La plupart des opérations programmées ici sont de grands projets d'aménagement. Les investissements conséquents qui en découlent expliquent le taux de programmation élevé de cet axe.

3.7.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE	
		PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<p><u>PI 7c</u> : pas de difficulté à trouver des projets suffisamment matures pour consommer les montants fléchés.</p> <p>Néanmoins, les types de projets concernés (ex : création de la nouvelle route du littoral) nécessitent des délais de préparation importants pour atteindre le niveau de maturité requis pour mobiliser le FEDER. Certains pourraient être reportés sur la prochaine période de programmation.</p>	<p><u>PI 7b</u> : pas de difficulté à trouver des projets suffisamment matures pour consommer les montants fléchés.</p> <p>Même remarque concernant les délais afférents à ce type de projets.</p>
	A2 – Facteurs exogènes	<p>Alors qu'il exprimait de grandes ambitions en 2014, le plan d'investissement du port a été largement revu à la baisse (de 37 à 12 M€).</p>	<p>La détection récente de nouveaux risques sismiques (série d'événements sismiques depuis mai 2018, détection d'un phénomène volcanique sous-marin à environ 50 km des côtes de l'archipel mahorais) et de submersion marine (affaissement de l'île principale d'environ 13 à 15 cm sur 1 an, contre une moyenne d'1 mm par an cette dernière décennie et phénomènes de marées exceptionnelles), ainsi que les conséquences grandissantes du changement climatique risquent d'impacter certains projets d'aménagement à l'avenir.</p>
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes	<p>Pas d'éléments de remise en cause des stratégies, assez évidentes sur ce type d'enjeu.</p>	

	B2 – Contenu des stratégies		
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation / communication / diffusion de l'information	Cf - Guichet Unique.	Seuls deux porteurs de projets concernés.
	C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets		-difficultés rencontrées par l'opérateur délégataire du port de Longoni. Le projet déposé auprès du FEDER en 2016 visant la création d'une zone de stockage et de transbordement de conteneurs a bien été réalisé, mais n'a pu être soutenu par le FEDER car un défaut de gestion n'a pas permis une remontée des dépenses conforme à la réglementation.
	C3 – Articulation des cofinancements	Cf - Guichet Unique.	
	C4 – Sécurisation et simplification juridique	Les types de projets concernés présentent différents facteurs de risques technique et juridiques pouvant freiner leur réalisation. Concernant l'aéroport, les conditions spécifiques liées à la procédure grand projet concernant la prise en compte de l'autorisation environnementale, freinent la programmation du projet.	Même remarque concernant les délais afférents à ce type de projets.

3.8 OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination (FEDER)

3.8.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 9

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

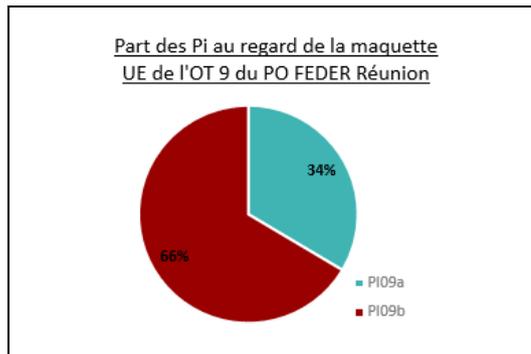
L'objectif thématique 9 vise à soutenir des opérations visant à lutter contre la pauvreté et les discriminations et à promouvoir l'inclusion sociale.

Dans le cadre du FEDER, cela concerne des investissements matériels et/ou la construction ou réhabilitation de locaux.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FEDER La Réunion	Pi	Pi	PO FEDER Mayotte	Pi
		9a	9b		9a
PO ayant activé cet OT	✓	9a	9b	✓	9a
Nombre d'opérations programmées	33	3	30	3	3
Maquette Coût Total (M€)	73 M€	24,5 M€	48,5 M€	53,1 M€	53,1 M€
Taux de programmation CT	50 %	57 %	47 %	78 %	78 %
Maquette UE (M€)	51,1 M€	17,1 M€	34 M€	41,6 M€	41,6 M€
Taux de programmation UE	40 %	28 %	46 %	74 %	74 %
Taux de certification CT	27 %	48 %	16 %	41 %	41 %
Part de l'OT dans la maquette	<p>Part de l'OT9 dans la maquette CT du PO FEDER Réunion</p> <p>■ OT09 ■ Enveloppe FEDER Réunion</p>			<p>Part de l'OT9 dans la maquette CT du PO FEDER Mayotte</p> <p>■ OT 9 ■ Enveloppe FEDER MAYOTTE</p>	

Part des PI au regard
de l'OT dans la
maquette



*Chiffres clés issus de :

- Tableau des directeurs Europe - PO FEDER CR Réunion au 19 décembre 2019

- Tableau des directeurs Europe – PO FEDER-FSE Mayotte au 30 octobre 2019

PO FEDER La Réunion :

Le PO FEDER La Réunion prévoit plus de 66% de l'enveloppe de l'OT 9 sur la Pi 9b dédiée aux zones urbaines défavorisées et zones rurales. La Pi 9a centrée sur les investissements dans des infrastructures est plus modeste mais représente tout de même une enveloppe maquetée de plus de 17 M€ (UE). La faible dynamique de programmation de la Pi 9a tire vers le bas les taux de réalisation de l'OT dans sa globalité, notamment le taux de certification, mais les retards initiaux de la Pi 9b ont été adressés et tendent à être rattrapés sur la fin de programmation 2014-2020, ce qui offre des perspectives encourageantes.

PO Mayotte :

Seule la Pi 9a est activée, et témoigne d'une très bonne dynamique de programmation. Le nombre de porteur est faible et peu diversifié, mais le FEDER cofinance ici de très gros projets d'investissements, structurants pour le territoire. Cette première vague d'investissements semblent indispensable pour une première période de programmation de fonds ESI sur le territoire. Les difficultés initialement rencontrées (retard des dossiers portés par le Département) semblent se résorber sur cet OT, ce qui est encourageant, et les résultats attendus en termes de population couverte par les nouveaux services mis en place répondent aux objectifs du PO.

3.8.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 9a – « 9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité »

Présentation de la PI

Il s'agit de financer la construction d'infrastructures destinées à faciliter et améliorer l'accès de la population à des services de qualité en matière de santé et d'inclusion sociale.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
9a	3	13 864	4 622	5 184	4 853	1 617	1 814	11 758	28 %	48 %
PO FEDER-FSE Mayotte										
9a	3	41 613	13 871	29 295	25 244	8 415	17 324	21 705	74 %	41 %
Total général	6	55 477			30 097			33 463		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

Les investissements dans les infrastructures d'établissements médico-sociaux restent encore limités sur le territoire, et la question se pose de la bonne articulation de cet objectif thématique avec les priorités territoriales. Le taux de programmation UE, inexistant à fin 2018, n'est que de 28 % à fin 2019 et les perspectives d'ici fin 2020 ne paraissent pas beaucoup plus élevées.

Les projets programmés à ce jour concernent la création d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), service identifié comme défaillant sur le territoire lors de l'élaboration du PO et de foyers d'accueil pour personnes handicapées.

Le taux de programmation (28%) reste inférieur aux attentes initiales du PO malgré un taux de certification (48%) satisfaisant.

PO Mayotte :

A Mayotte, 55% de la maquette de la Pi 9a a été programmé sur le projet phare de construction de l'hôpital de Petite-Terre dès 2016. Ce projet emblématique, dont l'achèvement est prévu à fin 2019, doit permettre

d'augmenter le nombre de lits disponibles (ouverture de 55 lits fin 2019) en soins de suite et les objectifs 2023 du PO sont en passe d'être atteints.

La création d'un pôle de formation professionnelle BTP VRD (porté par le RSMA) a ouvert 175 places permettant d'accueillir des jeunes en situation d'insertion professionnelle. Ce dossier est désormais achevé et soldé et contribue positivement à la réalisation des objectifs du programme.

Le reste de l'enveloppe est dédié à la construction de centres de protection maternelle et infantile (PMI). Ce type de service représentait une priorité dans l'élaboration de l'actuel PO afin de faire face aux difficultés d'accès à l'hôpital et au manque de capacité d'accueil du dit hôpital préalablement aux travaux. La création de ces PMI sur plusieurs points clés du territoire de Mayotte permet de mieux couvrir les zones géographiques les moins desservies du territoire. Si l'ensemble des projets initiés sont réalisés, ils permettront d'atteindre environ 77% des cibles finales en termes de populations couverte par une offre médico-sociale de proximité améliorée (71 500 habitants concernés par les projets en cours).

Le taux de programmation UE de 74% de cette Pi et l'avancée récente de projets sélectionnés fin 2019, montrent une bonne dynamique de programmation sur cette enveloppe et le taux de certification de 41% est également satisfaisant.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

On note une différence structurelle entre les porteurs de projets mahorais et réunionnais actifs sur cette Pi. A la Réunion, ce sont des acteurs privés qui portent des initiatives de création de services d'accueil à destination de personnes âgées dépendantes (Fondation Père Favron) et/ou de personnes handicapées (Association ALEFPA). A ce jour, seul ces deux acteurs se sont emparés de l'offre de cofinancement apportée par le FEDER.

A Mayotte, ce sont des acteurs emblématiques du territoire qui portent de gros projets de structuration de services de santé et d'inclusion sur l'île. Le CHM (Centre Hospitalier de Mayotte), et le RSMA sont les acteurs centraux, voir uniques, de leurs domaines d'action et la création de PMI est portée par le Département.

Sur les opérations :

Les opérations concernent la construction de bâtiments destinés à abriter les nouveaux services créés. A ce titre, elles font l'objet d'enveloppes importantes et de contrôles, notamment sur les marchés publics, stricts.

Pi 9b – « Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales »

Présentation de la PI

Il s'agit d'améliorer l'accès aux services et la qualité de vie de la population des quartiers urbains défavorisés et des zones rurales les plus isolées.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
9b	30	22 998	767	120	15 569	519	84	7 702	46 %	16 %
Total général	30	22 998			15 569			7 702		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

Le taux de programmation UE de 46% de cette Pi est satisfaisant et la démultiplication de petits projets (30 projets programmés donc le coût UE médian est de 84 000 €) témoignent d'une dynamique de programmation satisfaisante. Les perspectives de fin de la programmation 2014-2020 sont encourageante et les travaux continuent.

PO FEDER-FSE Mayotte :

PI non activée pour le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Les projets de cette PI sont principalement portés par des communes ou collectivités territoriales, et dans un cas, par une société HLM. Cette catégorisation de porteurs quasi-exclusivement publics s'explique par la vocation d'intérêt public des types d'action soutenus.

Sur les opérations :

Les opérations programmées au titre de cette PI sont principalement, des études et/ ou actions de mise en oeuvre de Stratégies de Développement urbain durable.

Des travaux d'aménagement et/ou réhabilitation d'espaces publics et d'infrastructures et équipements destinées à un usage public (gymnases et/ou centres sportifs) ont également été soutenus.

Cet OT participe également au déploiement et animation des ITI développés sur le territoire réunionnais.

3.8.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE	
		PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<p><u>PI 9a</u> : Peu de porteurs se manifestent sur cette thématique. La question reste posée de la cause de cet état de fait qui peut être dû à un manque de maturité des projets de la part des porteurs, mais peut-être également lié à un manque de visibilité du FEDER comme opportunité de financement sur la thématique.</p> <p><u>PI 9b</u> : Programmation retardée mais projets déposés ne posent pas de problèmes particuliers de maturité.</p>	<u>PI 9a</u> : Pas de problème de maturité des projets, préparés de longue date.
	A2 – Facteurs exogènes	Les retards pris par l'élaboration des conventions liant l'ANRU aux EPCI insulaires a largement retardé la programmation d'actions de rénovation urbaine sur l'OT 9 (0€ programmé fin 2018 sur la Pi 9a). Mais bonne dynamique depuis fin 2018.	Une dynamique longue à enclencher sur les PMI car le Département de Mayotte (porteur de ces services) a rencontré des difficultés de montage des dossiers. Les projets récemment programmés semblent témoigner d'une amélioration.
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation / communication / diffusion de l'information	Le peu de porteurs identifiés sur la Pi 9a pose la question de la visibilité de cette opportunité de financement auprès des acteurs potentiellement concernés (2 porteurs programmés, dont un récurrent).	

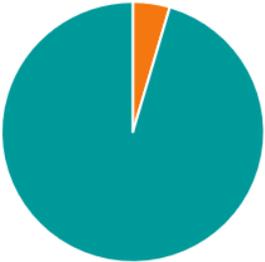
3.9 OT 10 : Investir dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie (FEDER)

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT

L'objectif thématique 10 (FEDER) vise à soutenir l'investissement dans les infrastructures nécessaire aux services d'éducation et de formation.

Etat d'avancement

FEDER :

Indicateurs	PO FEDER La Réunion	Pi	PO Mayotte	Pi
PO ayant activé cet OT	✓	10a	✗	
Nombre d'opérations programmées	11	11		
Maquette Coût Total (M€)	92,6 M€	92,6 M€		
Taux de programmation CT	140 %	140 %		
Maquette UE (M€)	64,8 M€	64,8 M€		
Taux de programmation UE	124 %	124 %		
Taux de certification CT	46 %	46 %		
Part de l'OT10 dans la maquette	<p>Part de l'OT10 dans la maquette CT du PO FEDER Réunion</p>  <p>■ OT10 ■ Enveloppe FEDER Réunion</p>			
Part des PI au regard de l'OT dans la maquette				

PO FEDER La Réunion :

Avec un taux de programmation supérieur à 100% de l'enveloppe maquettée, cet OT a démontré la volonté des acteurs du territoire à investir sur ce thème.

L'enveloppe maquettée de plus de 90 M€ représentait 5% de la maquette FEDER du PO, et celle-ci a été intégralement consommée par trois porteurs identifiés et récurrents.

PO Mayotte :

OT non ouvert sur le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

3.9.1 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

Pi 10a – « Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation »

Présentation de la PI

Les secteurs de l'éducation et de la formation sont globalement confrontés à un manque d'infrastructures, au regard des standards nationaux et du nombre croissant de jeunes. Par ailleurs, certains des centres de formation et des établissements supérieurs nécessitent de réhabiliter les infrastructures existantes afin de diversifier les formations proposées et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves / étudiants.

Dans les RUP, l'accord de partenariat précise que le FEDER pourra contribuer au développement des capacités d'accueil des infrastructures de formation et d'éducation.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (k€)	CT moyen (k€)	CT médian (k€)	Coût UE programmé (k€)	Coût UE moyen (k€)	Coût UE médian (k€)	Certifié CT (k€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FEDER La Réunion										
10a	11	129 879	11 807	11 145	80 132	7 285	6 403	42 278	124 %	46 %
Total général	11	129 879			80 132			42 278		

Analyse de la dynamique de programmation

PO FEDER La Réunion :

La dynamique de programmation sur cet axe est très satisfaisante. Les porteurs ciblés sont bien informés de opportunités de financement et tendent à solliciter le FEDER. L'enveloppe est pleinement consommée et les projets engagés se déroulent correctement.

PO Mayotte :

OT non ouvert sur le PO FEDER-FSE Mayotte 2014-2020.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

Les porteurs, exclusivement publics, sont : la Région (travaux concernant des lycées), le Département (travaux concernant des collèges) et l'Université.

Chacun d'eux portent des projets de manière récurrente et s'appuient sur le FEDER pour soutenir leurs plans d'investissements sur ces enjeux.

Sur les opérations :

Les opérations financées par cette Pi à la Réunion concernent la construction, rénovation et/ou extension de bâtiments à finalité scolaires : lycées et collèges, mais également la construction de locaux pour certains départements de l'université afin d'améliorer les conditions d'accueils des étudiants et la qualité de l'offre de formation.

3.9.2 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE
		PO FEDER La Réunion
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<u>PI 10a</u> : Pas de difficultés particulières identifiées
	A2 – Facteurs exogènes	Les opérations ciblées par cette PI correspondent aux priorités des acteurs publics concernés.
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d’animation / communication / diffusion de l’information	Vu le faible nombre de porteurs potentiels sur cette Pi et les projets prioritaires bien identifiés, l’animation est assurée en direct entre le Guichet Unique et les porteurs. Le niveau d’information est très satisfaisant.
	C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets	Les porteurs récurrents identifiés sur cette Pi disposent de bonnes capacités de portage et d’une bonne connaissance du fonctionnement du FEDER.
	C3 – Articulation des cofinancements	La nature publique des porteurs identifiés sur cet OT et l’identification des projets prioritaires facilite la mobilisation et l’articulation des cofinancements.

3.10 Allocation de compensation des surcoûts liés à l’ultrapériphéricité et ITI

En tant que régions ultrapériphériques (RUP) européennes, La Réunion et Mayotte bénéficient de l’allocation spécifique de compensation des surcoûts liés à l’ultrapériphéricité (“ASRUP”) au titre du FEDER (“FEDER RUP”). Elles partagent en effet avec les autres RUP des caractéristiques et des contraintes spécifiques, reconnues et définies à l'article 349 du TFUE (très grand éloignement du continent européen, étroitesse du marché local, vulnérabilité aux risques...), qui nécessitent des soutiens particuliers dans les domaines économiques, des transports et de la gestion des risques.

Le montant de cette allocation à La Réunion s’élève à 190 M€ de “FEDER RUP”. A Mayotte, il s’élève à 2,8 M€. Le fait que cette enveloppe soit moindre à Mayotte (en comparaison avec les autres RUP) s’explique par le fait qu’elle n’a pas pu bénéficier des mêmes conditions d’accès à cette allocation (calculé sur la base de 35 euros/an/habitant), en raison du contexte de son entrée dans l’Union européenne, postérieur à la sanctuarisation au sein du budget européen du montant total de l’enveloppe de l’ASRUP pour l’ensemble des neuf RUP européennes (1,04 Md€). De par sa population, La Réunion bénéficie de l’enveloppe la plus importante parmi les RUP françaises (derrière les Canaries dont l’ASRUP s’élève à 484 M€).

La mise en œuvre de l’allocation fait l’objet de deux axes spécifiques au sein des PO FEDER-FSE de La Réunion (axe 8) et de Mayotte (axe 12) selon des modalités différentes. La Réunion a fait le choix de diversifier l’utilisation de cette allocation en la dédiant à trois priorités : le soutien au développement des entreprises (aide au fret), la gestion des risques (renforcement de la résilience du territoire face au risque d’inondation) et le soutien au développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires ; alors qu’à Mayotte, l’allocation se concentre sur l’aide aux transports des déchets dangereux et le soutien au développement des entreprises à travers l’aide au fret.

Ainsi, l’axe 8 du PO FEDER de La Réunion s’articule autour de quatre objectifs spécifiques :

1. Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité (*correspond à la Pi03d et à l’OS 22*) ;
2. Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d’inondation (*correspond à la Pi05b et à l’OS 23*) ;
3. Accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien (*correspond à la Pi07c et à l’OS 17b*) ;
4. Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires, afin d’en augmenter la capacité d’accueil et de développer les liaisons régionales et internationales de fret et de passagers (*correspond à la Pi07c et à l’OS 18b*).

Dans le cadre du premier objectif, le FEDER soutient la compensation des surcoûts liés à l'éloignement pour l'acheminement du fret (intrants productifs et extrants) ainsi que le développement des zones d’activité économique, dans un contexte où les entreprises réunionnaises souffrent de la permanence et de la combinaison de handicaps structurels impliquant des frais d'acheminement élevés vers et depuis le continent européen, ainsi des coûts élevés pour l’immobilier d’entreprise.

Dans le cadre du second objectif, le FEDER, intervient sur la prévention du risque d'inondation, avec la poursuite de la mise en œuvre des PAPI dans les territoires prioritaires, dans un contexte où le risque d'inondations est accru sur le territoire.

Les troisième et quatrième objectifs concernent le soutien au développement de deux infrastructures majeures qui assurent le lien de la Réunion au reste du monde : le grand port maritime et l'Aéroport Roland Garros.

Pour sa part, l'axe 12 du PO FEDER-FSE de Mayotte est organisé autour de deux objectifs spécifiques :

1. Aide aux transports des déchets dangereux ;
2. Aide au fret.

A l'instar des autres RUP, le FEDER mobilisé sur l'aide au fret à Mayotte intervient dans l'objectif de réduire les surcoûts unitaires d'approvisionnement des entreprises de production locale, en prenant en charge une partie de ces surcoûts, incluant les frais de transport, les assurances et les frais de manutention et de stockage temporaire avant enlèvement.

Sur la question spécifique des déchets, à Mayotte, le FEDER intervient dans le cadre du dispositif d'aide pour le transport des déchets dangereux (du port de départ jusqu'au port européen de débarquement y compris les frais de transport inter-îles à Mayotte) pour lesquels aucune filière de traitement ou de valorisation n'existe sur place et dont le surcoût unitaire pour une tonne de déchets est estimé au moins en moyenne à 850 euros (coût moyen estimé à la tonne pour les différentes catégories de déchets exportés vers l'Union européenne).

ZOOM sur l'ITI de Mamoudzou (quartier de Kaweni)

L'AG a choisi de mettre en œuvre l'article 7 du R FEDER avec un ITI qui mobilise 5,07% de l'enveloppe d'aide FEDER hors allocation RUP soit 7,4 M€. Le FSE contribue également à l'ITI à hauteur de 1M€.

Le montant FEDER prévu se répartit à 4 M€ sur l'axe 1 (environnement, eau, déchets), 2,4 M€ sur l'axe 2 (services médico-sociaux), 4 (EnR) et 6 (numérique).

La sélection des projets aidés au titre de l'ITI doit se faire sur proposition des projets par Mamoudzou, dans le cadre d'une gouvernance dédiée (type Comité de Sélection), puis instruction par l'AG et examen en pré Comité Régional Unique de Programmation (CRUP) puis CRUP.

En l'absence de Comité de Sélection, l'ITI de Mamoudzou est, à ce jour resté inactif. Aucun projet n'a donc pu être programmé dans ce cadre. A noter cependant que deux projets de CMS, correspondant à ce qui était prévu dans le cadre des 2,4 M€ de cet ITI, ont été programmés, hors gouvernance, donc hors ITI.

L'enveloppe restante étant "sanctuarisée", elle fait courir un risque de non-consommation d'enveloppe, proportionnel aux montants dévolus, pour chacun des axes du PO correspondants.

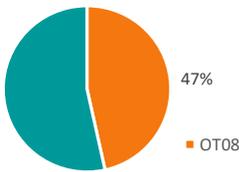
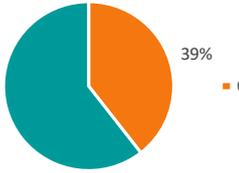
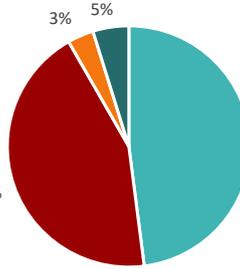
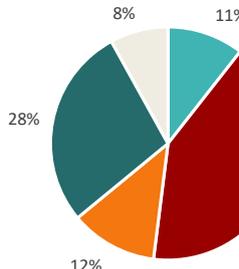
3.11 OT 8 : Promouvoir des emplois durables et de qualité, et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre (FSE)

3.11.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 8

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT 8

Cet objectif thématique intervient sur des nombreux champs d'actions avec pour enjeu de contribuer à la lutte contre le chômage, favoriser la mobilité professionnelle et géographique, promouvoir la création d'activité (dont l'économie sociale et solidaire) et renforcer les compétences et les qualifications.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FSE La Réunion					PO FSE Mayotte					
	PO FSE La Réunion	PI	PI	PI	PI	PO FSE Mayotte	PI	PI	PI	PI	PI
PO ayant activé cet OT	✓	8i	8ii	8iii	8v	✓	8i	8ii	8iii	8v	8vii
Nombre d'opérations programmées	103	23	28	38	14	18	4	5	6	3	0
Maquette Cout Total (M€)	282,1 M€	135,3 M€	123,5 M€	9,8 M€	13,5 M€	27,3 M€	2,9 M€	11,3 M€	3,3 M€	7,7 M€	2,2 M€
Taux de programmation CT	70%	58%	83%	88%	62%	115%	51%	228%	75%	22%	0%
Maquette UE (M€)	225,7 M€	108,3 M€	98,8 M€	7,8 M€	10,8 M€	23,2 M€	2,5 M€	9,6 M€	2,8 M€	6,5 M€	1,9 M€
Taux de programmation UE	70%	58%	83%	88%	56%	111%	50%	227%	70%	12%	0%
Taux de certification CT	33%	15%	46%	52%	24%	17%	27%	17%	20%	0%	0%
Part de l'OT dans la maquette											
Part des PI au regard de l'OT dans la maquette											

PO FEDER La Réunion :

L'OT représente 47% de la maquette du Programme. A la différence du PO de Mayotte, la PI vii n'a pas été activée. Deux PI représentent une part majeure de la maquette de l'OT : les PI 8. i et 8.ii représentent plus de 90 % de la maquette.

Le taux de programmation (coût total) atteint presque 71 % avec des taux relativement homogènes entre les différentes PI. Le taux de programmation dépasse 70 % pour 2 des 4 PI, seule la PI 8.i se situe à un niveau inférieur à 60 %. Le taux de certification en coût total se situe à 33 %.

PO Mayotte :

Avec 27,34 M d'€, l'OT 8 représente 39 % de la maquette UE de l'ensemble du programme. 5 priorités d'investissement ont été activées. Deux PI, 8ii et 8v, représentent plus de 69 % de l'OT 8.

Cet OT est en surprogrammation avec un taux de programmation en coût total de 115 %, surprogrammation largement portée par la PI 8ii qui atteint un taux de programmation de plus de 220 %. Le niveau de programmation des autres PI est très hétérogène allant de 75 % à 0 pour la PI 8vii. Le taux de certification des dépenses est à un niveau relativement bas : il atteint 17 %.

3.11.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

PI 8i : l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, notamment les chômeurs de longue durée et les personnes qui se trouvent les plus éloignées du marché du travail, également grâce à des initiatives locales en faveur de l'emploi et au soutien à la mobilité professionnelle

Présentation de la PI

Cette PI soutient les actions en faveur de l'accès et du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs mises en œuvre par les acteurs du service public de l'emploi et par les autres acteurs mobilisés en faveur de la lutte contre le chômage.

Elle soutient par ailleurs les actions en faveur de la mobilité dont notamment les différents dispositifs d'appui, d'accompagnement et d'aides financières pour construire et réaliser un parcours professionnel dans le cadre d'une mobilité en France mais aussi dans l'Union européenne voire dans des Etats non-membres de l'Union européenne.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE La Réunion										
8i	23	78 938	3 432	1 300	63 149	2 746	1 040	11 629	58 %	15 %
PO FSE Mayotte										
8i	4	1 466	367	414	1 236	309	352	396	50 %	27 %
Total général	27	80 404			64 385			12 025		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019

- Données de certification : Tableau des directeurs Europe

Analyse de la dynamique de programmation

Pour le PO de la Réunion, le taux de programmation atteint 58 % avec un total de 23 opérations programmées. Le taux de certification est assez faible : il atteint en coût total 11,63%.

L'objectif spécifique unique au sein de cette PI, couvre plusieurs typologies d'actions regroupées en un total de 8 fiches actions et ciblant une grande diversité de publics (demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes scolarisés...).

Les opérations programmées sont dans leur majorité d'un montant élevé (le montant médian est de plus de 2 M€) attestant du ciblage du programme sur les dispositifs structurants pour le territoire, tout particulièrement sur le volet soutien à la mobilité.

Pour le PO Mayotte, la dynamique de programmation est intermédiaire. Le taux de programmation atteint un total de 50,8%. Le taux de certification atteint quant à lui 27 % Deux bénéficiaires sont positionnés sur cette PI :

- Pôle Emploi qui, à la différence du programme opérationnel Emploi et inclusion en Métropole, est positionné non pas en tant qu'organisme intermédiaire mais en tant que bénéficiaire. Pôle Emploi a mis en œuvre 3 opérations au total depuis l'engagement de la programmation.
- La ville de Mamoudzou qui met en œuvre un dispositif PLIE avec le soutien du FSE.

A ce stade de la programmation LADOM identifiée comme bénéficiaire dans le PO, en particulier pour préparer la mobilité pour une candidature hors du territoire ne s'est pas positionnée sur cette PI mais sur le PO Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

A la Réunion, 5 bénéficiaires différents se sont positionnés, dont 4 ayant conventionné plus d'une opération. Il s'agit du Comité National d'Accueil et d'Actions pour les Réunionnais en Mobilité (CNARM), Pôle Emploi, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et LADOM. A l'exception du CNARM (association), tous les porteurs ont un statut public (collectivités territoriales, et établissements publics : LADOM et Pôle Emploi).

Comme évoqué précédemment, 2 bénéficiaires sont positionnés sur cette PI à Mayotte.

Sur les opérations :

PO FSE la Réunion

Les opérations de cette priorité d'investissement concernent principalement la mobilité géographique, vers la Métropole et l'étranger, des demandeurs d'emploi (accompagnement et aides financières),

comportant de nombreux participants (plus de 250 par an pour les projets portés par le CNARM ; pour la majorité des dossiers, plus de 500 par an, les opérations du Conseil Départemental en comportant plus de 3 000 par an pour des bourses de mobilité).

Pôle Emploi met également en œuvre depuis 2016 un dispositif d'accompagnement des Séniors (plus de 350 par an) et d'accompagnement des jeunes diplômés et cadres (plus de 400 participants par an). Enfin des actions préparatoires à l'insertion sont portées par le Conseil Régional, sur des volumes de plus de 500 participants par an. Les opérations sont au moins annuelles (dans la moitié des cas) ou pluriannuelles (les opérations les plus longues ont été plutôt conventionnées en début de programmation). Le recours aux options de coûts simplifiés n'est observé que sur les opérations de Pôle Emploi (taux forfaitaire à 15 ou 40%). Le taux de cofinancement moyen est de 80%.

PO Mayotte

Les 4 opérations relèvent de la typologie d'action « accompagnement ». L'opération portée par la commune de Mamoudzou est un PLIE avec moins d'une trentaine de participants sur une durée inférieure à un an.

Pôle Emploi porte à la fois une opération relevant du soutien aux structures et systèmes (sans participant), et des opérations avec un nombre de participants prévisionnels de plus de 250 et plus de 500 participants pour des durées de réalisation allant de 1 à 3 ans.

Pour 3 des opérations sur 4 des options de coûts simplifiés sont activées. Il s'agit du taux forfaitaire de 15 %. Le taux de cofinancement FSE pour la Pi est de 84 %.

Pi 8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en oeuvre la garantie pour la jeunesse

Présentation de la PI

Cette Pi soutient les actions en faveur de l'insertion des jeunes, y compris les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, sur le marché du travail.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE La Réunion										
8ii	28	102 139	3 648	1 471	81 706	2 918	1 777	46 590	83 %	46 %
PO-FSE Mayotte										
8ii	5	25 780	5 156	1804	21 886	4 377	1 506	4 311	227 %	17 %
Total général	33	127 919			103 592			50 901		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019
- Données de certification : Tableau des directeurs Europe

Analyse de la dynamique de programmation

A la Réunion, le taux de programmation atteint presque 90 %. La programmation est donc dans une trajectoire très dynamique pour cette PI qui représente plus de 20 % de la maquette FSE (hors assistance technique). Le taux de certification atteint quant à lui 42 %.

Cette PI, qui relève d'un objectif spécifique unique, soutient plusieurs types de dispositifs visant l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail y compris les jeunes exposés à des risques d'exclusion sociale :

- le dispositif de 2^{ème} chance porté par l'école de la 2^{ème} chance de la Réunion qui offre à des jeunes l'opportunité d'un parcours. 5 opérations sont aujourd'hui programmées.
- le dispositif RSMA, spécifique aux DOM : une opération est programmée sur une période de 2 ans soit de 2016 à 2017 en complément de l'opération programmée sur le PO IEJ.

- le dispositif proposé par le Conseil départemental : l'académie des Dalons qui propose sur 12 mois un parcours adapté dont la finalité est l'insertion sociale et professionnelle notamment en visant l'intégration dans une formation professionnelle.

Dans le cadre de la subvention globale gérée par le Conseil régional, sont aussi soutenues des opérations en faveur du développement de l'apprentissage. Au sein de la PI, c'est la fiche action la plus dotée la plus dotée financièrement.

Face aux difficultés de programmation de l'axe 3 du PO, l'autorité de gestion a réalisé un repositionnement stratégique de certains dispositifs de cette PI sur l'axe 3 du PO qui correspond à l'OT 9. La Commission a validé ces modifications en mai 2019.

A Mayotte, cette PI est en forte surprogrammation : le taux de programmation atteint 227 % de la maquette initiale. En revanche, le niveau de certification est plutôt bas : il atteint 16,72%.

Cette PI est organisée autour de deux objectifs spécifiques.

Au titre de l'OS 7.2, plusieurs types d'actions préparatoires à l'engagement d'un parcours vers l'emploi ou d'un parcours de formation sont soutenues et ciblent les publics jeunes dont les NEET.

Le taux de programmation de cet OS a fortement augmenté avec la sélection en 2019 d'une opération d'ampleur portée par le Régiment du service militaire adapté de Mayotte. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de porteurs de projets ciblés dans le PO ne se sont pas positionnés : c'est le cas de l'E2C et de la mission locale identifiés comme bénéficiaires potentiels dans le PO.

Au titre de l'OS 7.3 qui cible le développement de l'apprentissage et plus globalement de l'alternance ainsi que le développement d'opportunités d'immersion ou de stages dans les entreprises, à l'exception des consulaires, aucun opérateur ne s'est positionné. Le niveau de programmation de cet OS est très en retrait au regard de l'OS 7.2 malgré un ciblage stratégique pertinent au regard des enjeux du développement de l'alternance à Mayotte.

Considérant la situation des jeunes sur le territoire et les défis à relever en matière de lutte contre la l'exclusion et la désocialisation, les besoins sont non pleinement couverts. L'Autorité de gestion prévoit une demande modification de la maquette de l'axe 7 du PO dans lequel cette PI est activée et ce, d'autant plus que le recensement des projets potentiels conduits par l'AG en 2019 a conduit à identifier de nouveaux projets à soutenir.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

PO La Réunion

11 bénéficiaires différents sont recensés sur cette priorité d'investissement, dont 9 ayant porté plus d'un dossier. On retrouve une majorité de porteurs publics : Établissements publics (consulaires : CCI & Chambre des Métiers et de l'Artisanat ; l'Université de la Réunion), Collectivités Territoriales (Département portant l'Académie des Dalons, Conseil Régional), le GIP académique, la Société Publique Locale Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes (AFPRA) et le RSMA. L'École de la Seconde Chance est le seul porteur sous statut associatif.

PO Mayotte

Sur les 5 opérations de la Pi 8ii, une est portée par l'association Les Apprentis d'Auteuil, et 4 par des établissements publics : la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le Régiment du service militaire adapté de Mayotte (qui porte 2 opérations). Les Apprentis d'Auteuil est un bénéficiaire récurrent puisqu'il porte également 3 opérations sur l'OS 9ii.

Opérations :

La Réunion

A l'exception de l'Académie des Dalons et du RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté), toutes les opérations émergent sur la convention de subvention globale du Conseil Régional. En l'occurrence cette PI finance principalement les dispositifs liés à l'apprentissage et à l'alternance (23 dossiers) et l'École de la Seconde Chance de la Réunion (4 dossiers). Les projets se composent en majorité d'actions de formation. 3 opérations sont des dossiers de soutien aux structures et aux systèmes ne comportant pas de participants, mais uniquement au tout début de la programmation (aides financières aux stagiaires de l'E2C en 2015 et 2016, programme de formation AFPRA en 2015 uniquement).

5 dossiers ont plus de 500 participants (les dossiers des CFA recensent en moyenne 2000 participants par an, l'École de la Seconde Chance plus de 650/an).

En dehors de deux opérations conventionnées en début de programmation, toutes les opérations sont conventionnées sur 12 mois.

Sur cette PI les OCS n'ont été utilisées que sur 7 opérations avec le taux forfaitaire de 15% (qui n'a été utilisé que pour des opérations de 2015), et 2 opérations (Académie des Dalons 2016-2017 et RSMA 2016-2017) avec le taux forfaitaire de 40%. La majorité des dossiers n'est donc pas concernée par une option de coût simplifié depuis 2016/2017. Le taux de cofinancement moyen est de 80%.

PO Mayotte

Les typologies d'actions sont diverses : 2 opérations relèvent de la formation, une relève de l'ingénierie et de la formation, les deux autres relèvent de l'accompagnement et de l'insertion.

3 opérations sur 5 ont prévu plus de 500 participants, et les deux restantes en ont prévu entre 30 et 250. Leurs durées de réalisation sont situées entre 20 et 25 mois.

4 opérations sur les 5 programmées ont recours à des options de coût simplifié : 1 avec le taux forfaitaire à 40 % et les 3 autres avec le taux forfaitaire de 15 %. Le taux d'intervention FSE est de 85 % sur la Pi 8ii.

PI 8iii : l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes

Présentation de la PI

C'est au titre de cette PI que sont soutenues les actions en faveur de la promotion de la création d'activité plus globalement du soutien à la création et à la reprise d'entreprises y compris relevant du champ de l'économie sociale et solidaire.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

PI	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE La Réunion										
8iii	38	8 586	226	235	6 869	181	188	4 450	88 %	52 %
PO FSE Mayotte										
8iii	6	2 455	409	380	1 951	325	322	500	70 %	20 %
Total général	44	11 041			8 820			4 950		

Analyse de la dynamique de programmation

A la Réunion, la PI 8.iii comporte un **volet dédié à la création/ reprise d'entreprise** et un volet dédié au **soutien au développement de l'économie sociale et solidaire**. Le taux de programmation dépasse les 80 % et le taux de certification atteint 70%.

La programmation de cette PI est donc dynamique et portée par des opérateurs ancrés sur le territoire, travaillant en réseau et touchant un public nombreux.

A Mayotte, le taux de programmation atteint 74,76% (en coût total) soit un taux à un bon niveau de réalisation pour cette PI dédiée au **soutien à la création d'entreprises**. La grande majorité des acteurs intervenant dans le champ de la création et reprise d'activité sont positionnés sur l'objectif spécifique dédié à la PI 8.iii. Le taux de certification atteint quant à lui 70%. Cette PI dédiée à la création et reprise d'activité est dans une trajectoire dynamique qui devrait se poursuivre sur la seconde partie de programmation.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

La Réunion

Toutes les opérations sont à ce jour portées par des structures privées, en premier lieu des associations et quelques entreprises (portant des CAE, Coopératives d'Activité et d'Emploi, sous statut commercial et non associatif). On retrouve en particulier sur cette PI les dispositifs d'accompagnement à la création, reprise, transmission et financement d'activité, ainsi que le Dispositif Local d'Accompagnement pour le conseil aux structures associatives employeuses. Les opérateurs sont donc bien identifiés, récurrents, et se composent des homologues des réseaux métropolitains dans ces domaines : la CRESS, Initiative Réunion, France Active, l'ADIE et le réseau BGE (Boutiques de Gestion). Des associations portent également des couveuses d'entreprises. On y retrouve également deux Coopératives d'Activité et d'Emploi (Dynamique Services et Coop Union).

Mayotte

La Pi 8iii concerne les opérations visant à l'accompagnement et l'aide à la création d'entreprise. 6 opérations conventionnées sont portées par 3 associations et 2 entreprises. L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique porte 2 opérations sur la Pi.

Sur les opérations :

PO FSE La Réunion

Les dispositifs d'hébergement d'activités (couveuses et CAE) concernent à ce stade 13 opérations. Le financement est la thématique principale de 8 dossiers. La CRESS a porté à ce jour une dizaine de dossiers relatifs à l'animation du secteur de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le DLA. L'ADIE et BGE ont bénéficié respectivement de 4 opérations.

Les opérations de la CRESS ne comportent généralement pas de participants (soutien aux structures, animation). La plupart des dossiers comportent moins de 250 participants. Les opérations de la BGE sont celles qui comportent le plus de participants (plus de 1300 par an).

A l'exception de trois opérations de plus de 12 mois (CRESS en 2017, ADIE en 2018), tous les dossiers sont annuels.

A la différence des autres PI, le recours aux options de coûts simplifiés a été fréquent ici : deux tiers des dossiers ont été conventionnés avec le forfait 40%, et 7 dossiers avec le forfait 15%. Seules les opérations de l'ADIE n'ont pas bénéficié d'une option de coût simplifié. Le taux d'intervention moyen du FSE est de 80%.

PO Mayotte

L'ensemble des opérations consistent en la sensibilisation, l'accompagnement et le suivi de création d'activité. Elles sont destinées à un public au chômage ou jeune. Une des opérations prévoit plus de 500 participants, alors que les 5 autres ont des prévisions comprises entre 31 et 250 participants. Une opération est réalisée en 3 ans, 4 en 2 ans et une opération est prévue sur une année.

Toutes les opérations ont activé l'option de coût simplifié : 4 opérations ont un forfait de 15 % et 2 opérations un forfait de 40 %. Pour l'ensemble de la Pi, le taux d'intervention FSE est de 79 %.

8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Présentation de la PI

Cette PI soutient les initiatives en faveur du développement des compétences et des qualifications qu'il s'agisse de démarches d'études et d'ingénierie sur l'évolution des métiers et des compétences, de plan d'actions individuel et collectif visant le développement des compétences au sein des entreprises ou les démarches individuels portées par les salariés. Elle cible prioritairement les salariés en emploi, les salariés ayant subi un plan de licenciement et les employeurs.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE La Réunion										
8v	14	8 387	599	416	6 094	436	287	2 002	56 %	24 %
PO FSE Mayotte										
8v	3	1 677	559	517	795	265	278	0	12 %	0 %
Total général	17	10 064			6 889			2 002		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019

- Données de certification : Tableau des directeurs Europe

Analyse de la dynamique de programmation

A la Réunion, cette PI soutient notamment

- les démarches d'anticipation des mutations à l'initiative des partenaires sociaux et les branches, secteurs professionnels ou territoriaux ou de leur « outils » les OPCO.
- les démarches de reconversion des personnes licenciées. Le concours du FSE est ainsi apporté à des opérations concourant au reclassement des salariés privés de leur emploi à l'issue de licenciements économiques.
- les démarches de développement des compétences des salariés via des actions collectives à l'initiative des employeurs et individuelles à l'initiative des salariés ainsi que des actions visant à renforcer les compétences des employeurs.

Avec un taux de programmation de 70%, cette PI est dans une trajectoire dynamique malgré les difficultés rencontrées du fait du nombre d'opérateurs limités à la Réunion et des évolutions des cadres d'interventions dans le champ de la formation professionnelle.

A Mayotte, Cette PI est structurée autour de trois objectifs spécifiques :

- Un premier objectif spécifique visant à soutenir les démarches relevant de la politique contractuelle à savoir les actions de développement de la formation et les contrats d'études prospectives avec pour ambition l'issue des études, la mise en oeuvre de plans d'actions en faveur des employeurs et des salariés
- Le deuxième objectif spécifique vise à répondre à l'enjeu du développement des compétences clés des salariés et à lutter contre l'illettrisme
- Le troisième objectif spécifique soutient les démarches visant l'obtention d'une formation qualifiante

Le taux de programmation est à un niveau relativement bas. Il atteint 21,90 %. Aucune demande de paiement n'a fait l'objet d'une certification à ce stade. Un seul opérateur est aujourd'hui positionné : Opcalia. L'autorité de gestion est en train d'analyser dans quelle mesure cette priorité d'investissement doit faire l'objet d'ajustements au regard des difficultés constatées à faire émerger de nouveaux projets.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

PO La Réunion

5 structures différentes ont porté des opérations, dont 3 bénéficiaires récurrents : l'ARACT, ex-Agence Régionale de Valorisation des Initiatives Socioéconomiques, le FONGECIF et AGEFOS PME.

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat et OPCALIA ont quant à eux mis en oeuvre une opération chacun. Tous les porteurs sont privés (sous statut associatif), à l'exception de la Chambre des Métiers (Établissement Public).

Pour le PO Mayotte, les 3 opérations conventionnées de la Pi 8v sont portées par Opcalia Mayotte qui est sous statut d'association.

Opérations

A la Réunion

1 dossier a été conventionné sur la subvention globale du Conseil Régional (dossier de formation intra-entreprises de la CMA en 2016).

La moitié des dossiers, soit les opérations de l'ARACT, qui concernent en premier lieu la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (CPEC) et l'anticipation des mutations économiques (AME), sont des actions d'ingénierie ne comportant pas de participants.

Les autres dossiers concernent la mise en oeuvre du Congé Individuel de Formation (CIF), et des Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (ADEC/EDEC). Ces dossiers comportent entre 50

et 80 participants pour le FONGECIF, et jusqu'à 2000 participants pour l'AGEFOS PME sur la période 2018-2020.

Les opérations des OPCA sont pluriannuelles. Quelques actions concernant les CIF ont été programmées pour moins d'un an.

Le taux de cofinancement moyen observé est légèrement inférieur à 80% (76,74%), du fait de quelques opérations des OPCA conventionnées à un taux de moins de 60% (du fait de l'encadrement des aides d'État). 4 opérations ont été conventionnées avec un taux forfaitaire de 15%, une seule opération (CMA en 2016) avec l'option de coût simplifiée de 40%, toutes les autres opérations sont en coût réel.

A Mayotte

Une des 3 opérations d'Opcalia relève du soutien aux structures et systèmes et ne comporte donc pas de participant, elle est prévue sur 24 mois et concerne une démarche d'accompagnement aux mutations économiques.

Les deux autres opérations soutiennent des actions d'accompagnement et de formation et prévoient entre 31 et 250 participants. Elles sont programmées sur une durée de 34 mois.

Les 3 opérations ont activé l'OSC taux forfaitaire à 15 %. Le taux d'intervention FSE est de 47 % sur la Pi.

8vii - la modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et privés de l'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, y compris par des actions visant à améliorer la mobilité professionnelle transnationale ainsi qu'en faisant appel à des programmes de mobilité et à une meilleure coopération entre les organismes et les parties prenantes concernées

Cette PI est activée sur le PO de Mayotte. Elle est organisée autour de 2 objectifs spécifiques

- OS 7.4 : Accroître les compétences des conseillers d'orientation professionnelle et du service public de l'emploi (SPE) au contact des publics
- OS 7.5 : Accroître l'insertion professionnelle et l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi, notamment de longue durée, par le soutien à des initiatives partenariales locales et des expérimentations innovantes

A ce stade de la programmation, aucune opération n'est programmée sur cette PI.

3.11.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE	
		PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<p>8i et 8ii Les structures positionnées sur ces PI disposent d'un retour d'expérience avéré de la gestion du FSE. Elles mettent en œuvre des dispositifs déjà soutenus sur la précédente programmation. Les dispositifs ont un ancrage territorial fort et sont bien identifiés.</p> <p>8v Les démarches d'ingénierie et d'animation en matière de mutation économique prennent du temps et nécessitent un investissement important pour les porteurs de projet.</p>	
	A2 – Facteurs exogènes	<p>8ii Le fléchage d'opérations sur le PO IEJ a entraîné des effets de « concurrence » avec le PO FSE et une programmation tardive de quelques opérations, notamment en matière de mobilité.</p> <p>8v Les acteurs intervenant dans le champ de la formation professionnelle des salariés, les Opca en particulier, ont été confrontés à plusieurs réformes induisant des adaptations et des réorganisations. Ces changements ont eu des effets sur leur capacité à proposer des projets. Par ailleurs ils disposent, pour la majorité, de moyens limités qui peuvent contraindre le nombre de projets en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. La dernière réforme de la formation professionnelle a par ailleurs des effets sur le FONGECIF dont les missions évoluent avec le remplacement du congé individuel de formation par le compte personnel de formation Projet de transition professionnelle.</p>	<p>8i Pôle Emploi est aujourd'hui en train de déployer l'ensemble de son offre de services en direction des demandeurs d'emploi et des employeurs. La montée en charge de l'opérateur a pris plus de temps que prévu initialement. C'est en 2019 que la direction territoriale Pôle Emploi s'est transformée en direction régionale (auparavant la DR Pôle était à la Réunion). Les collectivités territoriales n'ont pas toutes investi le champ de l'emploi qui reste une compétence de l'Etat. Seule la Communauté d'agglomération de Dembeni-Mamoudzou a mis en place un Plan local pour l'insertion et l'emploi. Certains des opérateurs identifiés ont été confrontés à des difficultés importantes : turn over, difficultés administratives et financières, facteurs de blocage pour envisager de déposer des demandes d'aides FSE.</p>

8ii

Le développement de l'apprentissage constitue un enjeu fort à Mayotte

Des difficultés administratives ont bloqué la possibilité de mettre en place les contrats d'apprentissage entraînant de fait un retard de programmation d'actions relevant de l'apprentissage.

Par ailleurs, les opérateurs en capacité de proposer des parcours en apprentissage sont peu nombreux et se structurent.

A l'instar de la PI 8i, la montée en charge de certains des opérateurs identifiés dans le PO (par exemple la Cité des métiers) a pris plus de temps que prévu limitant ainsi la dynamique de programmation de l'objectif spécifique 7.3.

8iii

Le transfert de la compétence création entre l'Etat et le Conseil départemental a pris du temps, entraînant un retard de programmation sur cette PI, retard aujourd'hui largement comblé.

Les acteurs de la création d'entreprises ont été confrontés à une baisse des financements publics qui les a conduits à se positionner sur le PO FEDER FSE pour trouver des financements leur permettant d'assurer leur activité. Cette situation est à la fois une opportunité : elle a permis de soutenir des projets d'ampleur mais pose question sur la pérennité des structures sans les financements FSE dédiés.

8v

Un seul OPCA (aujourd'hui Opco) est présent à Mayotte et intervient dans un contexte marqué par une faible structuration des entreprises en particulier sur le volet Ressources

			<p>humaines. Les représentants des branches et syndicats professionnels sont par ailleurs peu présents dans le territoire. A cela il faut ajouter que le système de la formation professionnelle est en cours de structuration à Mayotte. D'importantes difficultés sont identifiées comme par exemple la faible structuration des organismes de formation, peu nombreux et concentrés à Mamoudzou et confrontés à des difficultés en termes d'équipement, d'immobilier, de fonds propres et de turn over.</p> <p>8vii La montée en charge des acteurs du service public de l'emploi moins rapide que prévue initialement et le faible niveau d'intervention des collectivités territoriales dans le champ de l'emploi expliquent pour partie la non-programmation d'opérations sur cette PI.</p>
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 Pertinence des stratégies des programmes	<p>8i Plus de 80 % des crédits de cette PI sont fléchés sur les dispositifs de mobilité, portés par plusieurs acteurs, en cohérence avec les besoins du territoire.</p> <p>8.ii Soutien ciblé sur les actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et de l'apprentissage. La réforme de l'apprentissage a été anticipée avec une consommation de l'enveloppe dédié par la Région, Organisme intermédiaire en 2019.</p>	<p>8.i Les enjeux en matière d'emploi sont prégnants à Mayotte. La stratégie initiale est toujours conforme. LADOM est identifiée comme bénéficiaire potentiel au titre de cette PI mais aucune opération n'a été mise en œuvre.</p> <p>8.iii Considérant à la fois les besoins, le développement d'activité et la diminution des financements publics constaté, la stratégie du programme est pertinente.</p> <p>8v Cette PI est en cohérence avec les besoins du territoire. Elle cible le développement des compétences (dont les compétences clés) et des</p>

			<p>qualifications des actifs à la différence des autres PI plus centrées sur les personnes à la recherche d'un emploi ou inactifs. Les besoins sont prégnants à Mayotte.</p> <p>Choix d'indicateurs spécifiques non adaptés y compris pour ceux relevant du cadre de performance : trop ciblés sur certaine typologie de publics considérant les actions possibles.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">FACTEURS Opérationnels</p>	<p>C1 – Méthodes d'animation / communication / diffusion de l'information</p>		<p>Facteurs transversaux Peu d'actions de communication ont été conduites pour promouvoir les possibilités de financement auprès des porteurs</p> <p>Le turn over des équipes au niveau de l'AG et leur nombre limité ont contraint les possibilités d'actons d'animation sur des OS peu dynamique voire n'ayant fait l'objet d'aucune opération.</p> <p>*** Bonne pratique transversale : depuis la réorganisation des services du SGAR et la délégation des tâches de gestion à la Dieccte, une équipe de chargé de mission intervient en appui auprès des porteurs de projets pour une première évaluation des projets proposés et un appui à l'élaboration de la demande d'aide FSE. Des outils pour ce faire ont été structurés : grille d'analyse et fiche d'accompagnement qui permettent de tracer les itérations.</p> <p>***Bonne pratique transversale Mise en place d'une logique de guichet à compter de la fin 2017, en lieu et place d'appels à projets avec des dates butoirs afin donner plus de temps aux acteurs</p>

			<p>pour se positionner et par conséquent de dynamiser la programmation.</p>
<p>C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets</p>		<p>8i, 8ii et 8iii Pas de remarques, les porteurs et les bénéficiaires disposent des capacités administratives et financières</p>	<p>8.i et 8.vii L'une des principales difficultés réside dans le manque de moyens du point de vue ressources humaines pour conduire de front plusieurs projets et sécuriser le respect de l'ensemble des règles s'appliquant à une opération cofinancée par le FSE dont notamment les règles en matière de collecte et de suivi des microdonnées sur les participants. Les effectifs mobilisables sur la gestion des opérations ne sont pas en nombre suffisant et souvent recrutés en CDD, ce qui ne permet pas la confortation et la pérennisation de l'expertise de gestion nécessaire. Se pose par ailleurs la question de la formation des équipes dans les structures qui mobilisent des crédits FSE.</p> <p>8.ii Sur cette PI, de nombreux porteurs sous statut associatifs ne sont pas suffisamment structurés pour répondre aux exigences liées à un financement FSE. En revanche, le territoire dispose d'opérateurs publics et privés en mesure de se positionner et proposant des projets d'envergure permettant ainsi d'améliorer la trajectoire de la programmation.</p> <p>8.iii Les porteurs de projets sont majoritairement des associations et disposent d'une capacité administrative et financière qui leur a permis de mener à bien les opérations. L'une des associations a mis en avant l'effet</p>

			positif d'un « label FSE » à savoir la capacité à gérer ce type de projets spécifiques qui donne une visibilité auprès d'autres financeurs.
	C3 – Articulation des cofinancements	<p>8.i Les cofinancements sont bien identifiés dès le départ, facilitant ainsi le montage de projet et sa sélection.</p> <p>Facteur transversal aux différentes PI Depuis 24 mois, l'AG a fait le choix de d'octroyer une avance aux bénéficiaires mettant en oeuvre une opération d'un montant inférieur à 1 million d'euros afin de faciliter le démarrage rapide de l'opération et sa mise en oeuvre.</p>	
	C4 – Sécurisation et simplification juridique	<p>8.i en particulier Des difficultés ont été identifiées au niveau du respect des règles en matière de commande publique : certains opérateurs ont été et pourraient être confrontés à des corrections importantes du fait du non-respect des règles en la matière.</p> <p>L'obtention des pièces justificatives des réalisations notamment pour justifier l'accompagnement des personnes dans le cadre des opérations mobilité a parfois posé d'importantes difficultés au moment des contrôles.</p> <p>*** Facteur transversal aux PI Les obligations en matière de collecte et de suivi des données sur les participants ont été appréhendées avec difficulté par les bénéficiaires, retardant ainsi la production de bilans d'exécution conformes.</p> <p>***Bonne pratique L'AGILE, mandaté par l'AG réalise une vérification des données saisies par les bénéficiaires afin de sécuriser la fiabilité et la qualité des indicateurs. Les résultats de ces analyses sont ensuite communiqués à l'ensemble des services instructeur ensuite en charge de faire</p>	<p>8v La réglementation des aides d'Etat en matière d'aide et conseil et de formation a généré des difficultés importantes au moment du contrôle des opérations. Les règles en la matière n'avaient pas été prises en compte au stade de l'instruction.</p> <p>*** Facteur transversal aux PI Les obligations en matière de collecte et de suivi des données sur les participants ont été appréhendées avec difficulté par les bénéficiaires, retardant ainsi la production de bilans d'exécution conformes.</p> <p>La question du statut de la personne à l'entrée de l'opération peut constituer une difficulté complémentaire avec des pièces à collecter pour s'assurer du statut de la personne à l'entrée de l'opération (en particulier pour les jeunes)</p>

		<p>réaliser les corrections nécessaires par les bénéficiaires.</p> <p>En complément à ces vérifications, des extractions sont réalisées tous les trois mois afin d'analyser l'état d'avancement des indicateurs relevant du cadre de performance.</p> <p>8i et 8ii Le recours aux options de coûts simplifié n'est pas pleinement exploité. De nombreuses opérations ont une assiette établie sur la base des coûts réels y compris pour les dépenses indirectes. Cette approche a pour conséquence d'augmenter les délais de gestion (en particulier pour les opérations d'un montant très élevé, nombreuses dans la programmation) et d'accroître les risques de correction. Depuis 2 ans, l'AG cherche à augmenter l'utilisation des taux forfaitaires (40%, 15 % et 20 %, taux utilisable depuis le règlement omnibus).</p>	
	<p>C5 – Suivi des projets et porteurs</p>	<p>8iii Les délais de réalisation des contrôles sont longs entraînant des difficultés financières pour certains bénéficiaires, situation qui pourrait avoir des effets sur la mobilisation des crédits FSE pour la seconde partie de programmation.</p>	<p>8i La réalisation des bilans d'exécution intermédiaires est tardive notamment du fait de la nécessité de sécuriser la fiabilité et la qualité des indicateurs saisis mais aussi du fait des difficultés RH rencontrées par les bénéficiaires, entraînant des décalages dans la trajectoire de programmation et de certification.</p> <p>*** Bonne pratique Transversale : dans le cadre de la préparation du rapport annuel de mise en œuvre 2018, l'AG a mis en place un dispositif de vérification de l'état des saisies des indicateurs et de relance des bénéficiaires n'ayant pas ou peu saisi les données sur les participants. Des courriels détaillant les saisies à réaliser ont été transmis et des contacts ont été pris avec chaque bénéficiaire dans la perspective d'un appui le cas échéant.</p>

	C6 – Gouvernance, compétences et moyens humains		<p>*** Facteur transversal aux PI</p> <p>Les moyens limités et un turn over important au niveau des services instructeurs ont entraîné des délais très long pour les instructions et les contrôles des dossiers avec pour effet pour certains opérateurs de les décourager de déposer de nouveaux projets.</p> <p>Par ailleurs le turn over induit des pertes de compétences et implique un investissement renouvelé pour former et professionnaliser les remplaçants.</p>
--	--	--	---

3.12 OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination (FSE)

3.12.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 9

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT 9

Cet objectif thématique soutient l'inclusion active, l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, la lutte contre toute forme de discrimination, l'amélioration de l'accès aux services de soins et sociaux et la promotion de l'entrepreneuriat sociale et de l'économie sociale et solidaire.

20 % de l'ensemble des ressources du FSE (hors crédits dédiés à l'assistance technique) doivent être affectés à cet objectif thématique.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FSE La Réunion		PO FSE Mayotte			
	PO FSE La Réunion	PI	PI	PI	PI	PI
PO ayant activé cet OT	✓	9i	✓	9ii	9iv	9v
Nombre d'opérations programmées	62	62	18	8	3	7
Maquette Cout Total (M€)	121,26 M€	121,26 M€	20,03 M€	5,47 M€	4,38 M€	10,18 M€
Taux de programmation CT	33%	33%	65%	156%	21%	36%
Maquette UE (M€)	97,01 M€	97,01 M€	17,03 M€	4,65 M€	3,72 M€	8,65 M€
Taux de programmation UE	33%	33%	59%	134%	21%	36%
Taux de certification CT	22%	22%	33%	23%	31%	57%
Part de l'OT dans la maquette						
Part des PI au regard de l'OT dans la maquette						

Les deux autorités de gestion ont ouvert des PI différentes pour cet OT.

A La Réunion, une seule PI a été sélectionnée : la PI 9.i l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi. Cette PI, conformément aux règles en matière de concentration, représente 20 % de la maquette (hors assistance technique). Le taux de programmation de cet OT est très peu dynamique, il atteint 33 % en coût total. Un total de 63 opérations sont conventionnées.

A Mayotte, 3 PI relevant de l'OT 9 sont ouvertes dans le PO :

- La PI 9ii l'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms ;
- La PI 9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général ;
- La PI 9v la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi ;

Cet OT représente 27 % de la maquette du Programme et atteint avec 18 opérations sélectionnées un taux de programmation de presque 60 %.

3.12.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

9.i « l'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE La Réunion										
9i	62	40 222	649	287	31 172	519	229	8 654	33 %	22 %
Total général	62	40 222			31 172			8 654		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019
- Données de certification : Tableau des directeurs Europe

Analyse de la dynamique de programmation

Cette PI est couverte par un objectif spécifique unique « Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion ». Cet objectif spécifique est organisé aujourd'hui autour de 16 fiches actions

couvrant une grande diversité de type d'actions en faveur de l'inclusion des personnes les plus fragiles et de la lutte contre les discriminations.

Avec un taux de programmation de 33 %, la dynamique de programmation est peu favorable, conduisant à la perte de la réserve de performance pour l'axe qui porte cette PI.

Le partenariat s'est fortement mobilisé depuis 2018 pour mettre en œuvre un plan d'actions visant à dynamiser la programmation.

Cette mobilisation s'est notamment traduite par une révision du programme validée par la Commission en mai 2019 qui a permis de positionner sur cet OT **des dispositifs structurants relevant précédemment des OT 8 et 10 et devant contribuer, avec les autres actions engagées, à consommer les crédits de l'OT 9 et à atteindre les cibles du cadre de performance.**

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

C'est la PI où le nombre de structures bénéficiaires différentes est le plus important, avec 26 porteurs, dont 14 ayant porté plus d'un dossier.

On y retrouve deux fois plus de porteurs privés que de porteurs publics. Parmi les porteurs récurrents dans cette PI figurent des associations (dans le champ de l'égalité femmes/hommes, des associations pour les jeunes adultes, les missions locales), des Collectivités territoriales (Conseil Régional), des EPCI (pour le portage des PLIE), l'Office National des Forêts (portant un Atelier Chantier d'Insertion de grande ampleur) et le CARIF-OREF. Les autres porteurs sont une Fondation (Père Favron, pour l'accompagnement à l'insertion des migrants), les Compagnons Bâisseurs, un Centre d'information jeunesse, Pôle Emploi, l'ORViFF (Observatoire Réunionnais des Violences Faîtes aux Femmes) et une association de protection de l'enfance.

Opérations

Les thématiques rencontrées sur cette PI sont variées, en lien avec le fait qu'elle couvre 16 fiches actions au sein d'un seul objectif spécifique.

On retrouve d'une part l'insertion des femmes (14 dossiers, dont l'insertion des mères isolées et migrantes) et la lutte contre les violences conjugales (3 dossiers), la lutte contre l'illettrisme (5 dossiers), la lutte contre le décrochage scolaire (4 dossiers), la thématique du logement et l'insertion des migrants (3 dossiers respectivement), un dossier du PIA Jeunesse, et un dossier concernant les personnes sous main de justice (PJJ/SPIP).

D'autre part cette PI concerne les actions de l'ensemble des PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) et Missions Locales de la Réunion, ainsi que des dispositifs connexes (VAE, service civique, information/orientation, emplois d'avenir). 6 dossiers relatifs aux actions pré-qualifiantes ont été portés par la Région. 4 opérations portées par l'ONF sont conventionnées en ateliers chantier d'insertion. Enfin Pôle Emploi porte l'accompagnement global.

Les opérations des Mission Locales ne comportent généralement pas de participants. La plupart des dossiers comportent entre 30 et 250 participants, et 9 dossiers ont plus de 500 participants (en particulier les PLIE, certaines opérations du Conseil Régional, l'ACI de l'ONF...). Les dossiers des PLIE et du Conseil Régional sont le plus souvent pluriannuels (24 à 36 mois). Les opérations conventionnées suite à des appels

à projets thématiques ciblés (femmes, jeunes par exemple) ou des actions courtes des missions locales pour activer des dispositifs ont été conventionnées sur moins d'un an.

Cette PI recourt pour trois quarts des dossiers aux taux forfaitaires (29 dossiers à 40%, 18 à 15%) et un coût standard unitaire a été utilisé pour des actions des Missions Locales (4 dossiers). Le taux de cofinancement est de 80%.

9.ii -L'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms

Présentation de la PI

Cette PI soutient les actions d'accompagnement et de médiation sociale et des démarches de scolarisation, de rescolarisation ou d'insertion des jeunes mineurs (isolés ou non) ou jeunes majeurs en grande difficultés. Elle soutient par ailleurs le développement du réseau de familles d'accueil existant pour les jeunes mineurs en vue d'augmenter les possibilités de placement familial.

Cette PI répond à des enjeux très prégnants sur le territoire de Mayotte. Il y a plus de 5 000 jeunes déscolarisés issus en grande majorité de l'immigration clandestine à Mayotte où 50% de la population a moins de 17 ans. L'enjeu du développement des possibilités de placement familial est par ailleurs prégnant.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE Mayotte										
9ii	8	8 514	1 514	875	6 211	776	684	1 925	134 %	23 %
Total général	8	8 514			6 211			1 925		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019

- Données de certification : Tableau des directeurs Europe

Analyse de la dynamique de programmation

La programmation de cette PI est très dynamique. Le niveau de programmation atteint ainsi 134 % et le taux de certification 23 %.

Cette dynamique est principalement portée par des projets d'associations qui agissent avec le soutien du FSE des jeunes en faveur des jeunes mineurs et majeurs très en difficulté en mettant en œuvre des actions de prévention de l'exclusion et de soutien pour favoriser le rattachement scolaire et l'insertion socio professionnelle

Cette PI soutient par ailleurs la politique départementale de développement du réseau de familles d'accueil existant pour les jeunes mineurs. Lors de l'élaboration du programme les actions avaient été bien fléchées et cet OS répond à des enjeux très prégnants sur le territoire de Mayotte.

Dès 2017, L'AG a demandé une modification de l'indicateur du cadre de performance attaché à cet OS à savoir le « Nombre de jeunes supplémentaires accueillis dans des familles d'accueil ». Cette modification est liée au versement par l'Etat au Département de compensations financières liées à la sous-estimation des dotations initiales depuis le transfert de la compétence de l'aide sociale à l'enfance.

L'Autorité de gestion est en train d'étudier les possibilités de modification de cette PI avec pour enjeu d'augmenter les crédits Fse mais aussi de faire évoluer l'indicateur du cadre de performance précité qui ne correspond plus au ciblage de la stratégie initiale de cette PI à savoir le développement d'un réseau de familles d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

La Pi 9ii est celle qui compte le plus d'opérations conventionnées avec 8 opérations portées par 5 structures. L'association des Apprentis d'Auteuils en porte 3 (en plus d'une opération sur la Pi 8ii), et la Croix Rouge Française Mayotte en porte 2. Le Conseil Départemental porte une opération sur cette Pi, et le CCAS de Sada et la Communauté de commune de Petite Terre en porte chacun une sur cette Pi. Au total, 3 organismes publics et 2 associations portent des opérations sur la Pi 9ii.

Sur les opérations :

Les typologies d'action des opérations concernent principalement l'accompagnement et la médiation sociale en faveur des jeunes mineurs ou majeurs et des actions de préventions. Le Conseil départemental porte une opération de renforcement du dispositif d'accueil familial de l'aide sociale à l'enfance.

Toutes les opérations comportent des participants, avec des prévisions inférieures à 500 participants : 4 opérations devraient avoir entre 251 et 500 participants, 3 opérations entre 31 et 250 et une opération, celle portée par le CCAS prévoit 30 participants. Les durées de réalisations sont diverses, avec des opérations courtes : 2 opérations sont prévues pour durer moins d'un an, une opération longue prévue pour 3 ans, et le reste des opérations avec une durée comprise entre 1 et 2 ans.

Les forfaits des options de coût simplifiés des opérations conventionnées sont de 15 % pour la moitié des opérations et de 40 % pour l'autre moitié. Le taux de cofinancement FSE atteint 73 % sur les opérations conventionnées de la Pi contre 81 % pour l'ensemble des opérations conventionnées du PO Mayotte.

PI 9iv : l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Présentation de la PI

Cette PI soutient la professionnalisation des acteurs intervenant dans les champ social, sanitaire et médico-social afin de mieux répondre aux besoins du territoire et en particulier au développement de l'offre de soins. Cette PI répond à des besoins bien identifiés et en correspondance avec les cadres d'actions des acteurs principalement concernés : ccas, centres médico-sociaux du Conseil départemental, communes, Centre hospitalier de Mayotte.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE Mayotte										
9iv	3	930	310	111	774	258	95	284	21 %	31 %
Total général	3	930			774			284		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019
- Données de certification : Tableau des directeurs Europe

Analyse de la dynamique de programmation

Le taux de programmation atteint 21 % soit une situation de sous réalisation importante. Le taux de certification est lui aussi à un niveau bas avec 33 %.

L'objectif spécifique unique de cette PI soutenait initialement la professionnalisation des acteurs intervenant dans le champ social. Le périmètre de l'OS a été élargi en 2018 au champ sanitaire et médico-social afin de mieux répondre aux besoins du territoire et en particulier au développement de l'offre de soins. L'OS a aussi pris en compte le dispositif de bourses pour les étudiants du secteur sanitaire mis en place par le Conseil départemental pour les étudiants en formation dans le médico-social.

L'Autorité de gestion a engagé un travail de recensement des projets afin de dynamiser la programmation de cette PI d'ici la fin de programmation.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

3 opérations sont conventionnées sur la Pi 9iv, dont 2 portées par des organismes publics : le CCAS de Chirongui et le Conseil Départemental, et 1 portée par un organisme privée : l'association Union Nationale des CCAS.

Sur les opérations :

Les 3 opérations sont sous la typologie d'action de Formation, elles concernent toutes des actions de professionnalisation d'infirmier, d'animateur ou d'acteur local de l'action sociale.

Les actions se déroulent sur 2 ans pour 2 opérations et moins d'un an pour l'opération du Conseil Départemental. Le nombre de participant prévisionnel est de 6 participants pour une des trois opérations, et entre 31 et 250 pour les deux autres opérations.

Seule l'opération de l'UNCCAS a une option de coût simplifié, avec un forfait de 15 %. Le taux de cofinancement FSE est de 83 % pour la Pi.

PI 9v - la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

Présentation de la PI

Au titre de cette PI, il s'agit de développer l'offre d'insertion et l'économie sociale et solidaire dans le territoire de Mayotte notamment à l'appui d'actions de professionnalisation des acteurs, d'appui et de conseil permettant l'éclosion et le développement de projets dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et de soutien aux actions d'insertion mises en œuvre par les structures d'insertion par l'activité économique.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE Mayotte										
9v	7	3 639	520	602	3 082	440	511	2 072	36 %	57 %
Total général	7	3 639			3 082			2 072		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019
- Données de certification : Tableau des directeurs Europe

Analyse de la dynamique de programmation

Le taux de programmation est de 36 % tout comme le taux de certification. Cette PI est dans une trajectoire peu dynamique.

Les crédits Fse sont principalement été fléchés vers les structures d'insertion par l'activité économique afin de renforcer leur capacité d'accompagnement des personnes les plus fragiles. La montée en charge de la CRESS, acteur bien identifié pour contribuer au développement de l'ESS a été effective à compter de 2017 (après une création en 2016) soit plus tardivement que prévu initialement. Le Dispositif local d'appui qui devait initialement bénéficier du soutien du FSE ne s'est pas positionné sur le programme.

Ces constats et évolutions ont conduit l'AG a réalisé une première modification de l'indicateur du cadre de performance du fait de la montée en charge plus tardive des différents dispositifs. Dans le cadre de la révision à venir, il est prévu de revoir à la baisse la maquette de cette PI.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires :

7 opérations sont conventionnées sur la Pi 9v. Elles sont portées par un organisme public : le CCAS de Chirongui, et 3 associations : la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) de Mayotte, la Professionnalisation par l'Emploi et pour la Promotion Sociale à Mayotte et MLEZI MAORE.

Sur les opérations :

5 opérations sur 7 concernent des structures d'insertion par l'activité économique, et 2 opérations portées par la CRESS consistent en des actions d'appui à la création et à la consolidation des structures de l'ESS et le développement et la sensibilisation aux achats socialement responsables.

4 opérations, dont les deux opérations portées par le CRESS, sont du type de soutien aux structures et systèmes, et ne comportent donc pas de participants. 3 opérations concernent des Ateliers Chantiers d'Insertion avec un nombre prévisionnel de participants compris entre 31 et 250.

La totalité des opérations conventionnées sur la Pi 9v ont une option de coût simplifié : 6 ont un forfait de 15 % et 1 opération a un forfait de 40 %. Le taux de cofinancement FSE atteint 85 % pour l'ensemble de la Pi.

3.12.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE	
		PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<p>9.i</p> <p>Cette PI a concentré la plupart des nouveaux dispositifs en faveur de lutte contre l'exclusion, non encore expérimentés sur la programmation précédente.</p> <p>Une partie des projets envisagés n'était pas mature et des difficultés de conception ont été rencontrées. Ces difficultés ont conduit à la suppression de certaines fiches actions lors de la révision du programme et au basculement de dispositifs relevant des OT 8 et 10 vers cette PI (E2C, RSMA, Académie des Dalons) pour dynamiser la programmation de l'axe 3.</p> <p>Par ailleurs, le potentiel de porteurs de projets semble plus limité sur cette PI, notamment du fait des capacités financières et techniques plus limitées.</p>	<p>9 iv</p> <p>De nombreux besoins ont été identifiés mais les acteurs en capacité de proposer des projets ne se sont tous encore pas positionnés suite à l'ouverture de la PI aux champs sanitaire et médico-social en 2018. Les projets sont en cours de montage.</p> <p>9 v</p> <p>L'écosystème de l'insertion est en cours de structuration dans le territoire et peu d'initiatives de coordination et de développement de l'offre d'insertion sont en place limitant ainsi le potentiel de programmation.</p>

	A2 – Facteurs exogènes	<p>9.i Plusieurs évolutions en matière de politiques publiques ont fortement limité le potentiel de programmation de certaines fiches actions de cette PI : C'est le cas du dispositif Emploi d'avenir qui a d'abord subi un ralentissement puis un arrêt. C'est aussi le cas des contrats aidés avec dans un premier temps un ralentissement puis un arrêt suivi de la création des Parcours Emploi Compétences à compter de janvier 2018.</p> <p>Cette PI soutient par ailleurs les actions relevant de la convention entre l'association des Départements de France et Pôle Emploi sur l'approche globale de l'accompagnement. Les négociations entre Pôle Emploi et le Département ont pris du temps et n'ont pas donné lieu à la programmation de projet prévue initialement.</p>	<p>9.ii Cette PI cible prioritairement les actions mises en oeuvre par le Conseil départemental au titre du schéma départemental de l'enfance et de la famille.</p> <p>Le Département a été confronté à des difficultés conduisant à ne pas repositionner de projets sur cette PI après la mise en oeuvre d'une première opération. D'autres opérateurs ont pu être sélectionnés, ce qui a permis de contribuer au dynamique de la trajectoire de programmation.</p> <p>9 v La mise en place et la montée en puissance de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ne sont pas réalisées selon le calendrier initial prévu, limitant ainsi les possibilités de programmation pour le volet ESS.</p> <p>Par ailleurs le dispositif DLA qui devait être soutenu au titre de cette PI ne fait pas l'objet d'un soutien du FSE du fait de financements suffisants au regard de la monté en charge du dispositif.</p>
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes		
	B2 – Contenu des stratégies		<p>9 ii Ciblage trop restrictif du public visé dans le PO : il est fait référence aux mineurs isolés ce qui peut conduire à des interprétations différenciées lors de l'instruction et du contrôle, générant ainsi des risques.</p> <p>Choix d'un des indicateurs du cadre de performance non adapté : en premier lieu choix d'un indicateur spécifique non élaboré à partir des indicateurs communs, trop centré sur un type d'opérations (aucune opération relevant de ce type ne</p>

			<p>devrait être programmé dans la période à venir a priori) et sans avoir au préalable vérifier la possibilité d’obtenir les données facilement. Ce choix initial constitue un facteur bloquant pour l’ensemble de l’axe. L’AG prévoit de faire une demande de modification dans le cadre de la prochaine révision.</p> <p>9 v La stratégie initiale prévoit le soutien au secteur de l’insertion et n’énonce pas précisément la possibilité d’un soutien direct aux actions d’insertion mises en œuvre par les structures d’insertion par l’activité économique notamment, type d’actions aujourd’hui majoritaire sur cette PI. L’AG a prévu d’ajouter ce type d’actions lors de la révision du PO.</p> <p>La définition de l’indicateur de réalisation spécifique relevant du cadre de performance n’est pas adaptée ni explicite. La cible 2023 est par ailleurs en décalage important avec les possibilités de développement de l’offre d’insertion et l’économie sociale et solidaire d’autant plus que le dispositif DLA n’est pas soutenu. L’AG prévoit une révision de l’indicateur.</p> <p>Par ailleurs le PO donne une définition trop restrictive du public visé et met de côté les inactifs, ce qui a pour conséquence de limiter le nombre de participants à comptabiliser.</p>
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d’animation / communication / diffusion de l’information	<p>9.i Peu d’actions d’animation et de communication ont été conduites avant 2018, pour promouvoir les possibilités de financement auprès des porteurs de projets potentiels. Depuis</p>	<p>9iv La communication sur les modifications apportées au PO a été limitée en 2018. La mobilisation des porteurs s’est engagée dans le cadre de la</p>

	<p>2018, l'AG a mis en place une stratégie de communication et d'animation territoriale afin de toucher de nouveaux porteurs. Cette stratégie s'est traduite par le dépôt de demandes de subventions par des porteurs qui ne s'étaient pas encore positionnés sur le programme.</p>	<p>révision du programme engagée à compter de juillet 2019.</p>
<p>C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets</p>	<p>9i La logique de guichet a été privilégiée (notamment au regard des moyens disponibles dans les différents services instructeurs). Pour les bénéficiaires ne disposant pas nécessairement de l'ensemble des compétences et des moyens, cette approche guichet (avec un appui limité) se traduit par des difficultés pour l'élaboration des bilans d'exécution et au moment des contrôles.</p>	
<p>C3 – Articulation des cofinancements</p>	<p>Facteur transversal aux différentes PI Depuis 24 mois, l'AG a fait le choix de d'octroyer une avance aux bénéficiaires mettant en oeuvre une opération d'un montant inférieur à 1 million d'euros afin de faciliter le démarrage rapide de l'opération.</p>	
<p>C4 – Sécurisation et simplification juridique</p>	<p>9i Des difficultés réglementaires ont conduit à ne pas pouvoir positionner certains projets. Ils ont été mis en œuvre sans le soutien du FSE.</p> <p>*** Facteur transversal aux PI Les obligations en matière de collecte et de suivi des données sur les participants ont été appréhendées avec difficulté par les bénéficiaires, retardant ainsi la production de bilans d'exécution conformes.</p> <p>***Bonne pratique AGILE, mandatée par l'AG réalise une vérification des données saisies par les bénéficiaires afin de sécuriser la fiabilité et la qualité des indicateurs. Les résultats de ces analyses sont ensuite communiqués à l'ensemble des services instructeur ensuite en charge de faire</p>	<p>9.ii Difficulté pour l'obtention des pièces relatives aux participants qui pour cette PI sont des jeunes mineurs, des mineurs isolés ou des jeunes majeurs Difficulté avec le système d'information ne permettant pas de saisir les données pour les personnes âgées de moins 15 ans (mais résolue dans les délais relativement courts)</p>

	<p>réaliser les corrections nécessaires par les bénéficiaires.</p> <p>En complément à ces vérifications, des extractions sont réalisées tous les trois mois afin d'analyser l'état d'avancement des indicateurs relevant du cadre de performance.</p>	
C5 – Suivi des projets et porteurs	<p>La logique de guichet a été privilégiée (notamment au regard des moyens disponibles dans les différents services instructeurs) et peu d'action d'appui ont été proposées aux bénéficiaires ne répondant pas pleinement aux exigences de gestion ce qui pose des difficultés au moment de l'élaboration des bilans d'exécution et des contrôles</p>	<p>** Bonne pratique transversale</p> <p>A compter de 2020, avec l'appui d'un prestataire, le bilan des campagnes d'instruction et de contrôle va être présenté aux porteurs et aux bénéficiaires. Ce type d'initiatives devraient permettre de contribuer à la professionnalisation des bénéficiaires et à la mise en avant des bonnes pratiques.</p>
C6 – Gouvernance, compétences et moyens humains		

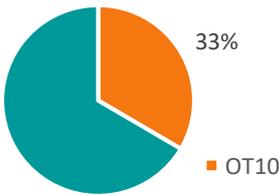
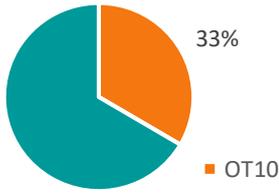
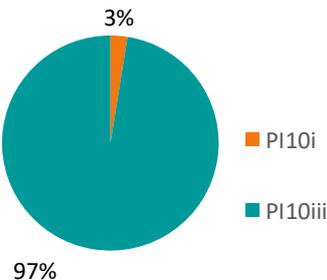
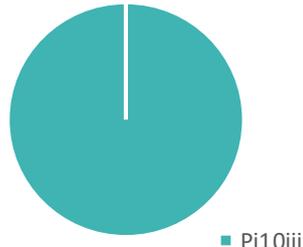
3.13 OT 10 : Investir dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie (FSE)

3.13.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 10

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT 10

Cet objectif thématique soutient la lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre l'illettrisme et les actions en faveur du développement des compétences et des qualifications pour un large spectre de publics : élèves, étudiants, jeunes à la recherche d'un emploi, demandeurs d'emploi.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FSE La Réunion		PO FSE Mayotte		
	PI	PI	PI	PI	
PO ayant activé cet OT	✓	10i	10iii	✓	10iii
Nombre d'opérations programmées	92	12	80	4	4
Maquette Cout Total (M€)	202,87 M€	5,14 M€	197,73 M€	19,16 M€	19,16 M€
Taux de programmation CT	59%	61%	59%	12%	12%
Maquette UE (M€)	162,29 M€	4,11 M€	158,18 M€	16,29 M€	16,29 M€
Taux de programmation UE	59%	61%	59%	12%	12%
Taux de certification CT	46%	41%	46%	2%	2%
Part de l'OT dans la maquette					
Part des PI au regard de l'OT dans la maquette					

A la Réunion, deux PI sont activées au titre de l'OT qui représente 33 % de la maquette. La PI10i représente une faible part de l'OT et de la maquette à la différence de la PI 10iii. Le niveau de programmation en coût total est de 59 % avec un taux de certification de 46 %.

A Mayotte, comme dans le PO FSE de La Réunion, l'OT 10 représente 33 % de la maquette hors AT. Une seule PI est activée, la PI10iii. Le niveau de programmation est faible, il atteint 12 % fin 2019. Le niveau de certification est très faible avec 2 % des dépenses certifiées. Cette PO n'a pas obtenu la réserve du cadre de performance.

3.13.2 Bilan des réalisations à l'échelle des priorités d'investissement

10.i Réduction et prévention du décrochage scolaire et promotion de l'égalité d'accès à des programmes de développement pour la petite enfance ainsi qu'à un enseignement primaire et secondaire de qualité comprenant des parcours d'apprentissage formels, non formels et informels permettant de réintégrer les filières d'éducation et de formation

Présentation de la PI

Il s'agit, à l'appui des actions mises en œuvre, de lutter contre le décrochage scolaire.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

PI	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE La Réunion										
10i	12	3 156	263	289	2 525	211	232	1 302	61 %	41 %
Total général	12	3 156			2 525			1 302		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019

- Données de certification : Tableau des directeurs Europe - PO FSE Etat

Analyse de la dynamique de programmation

Cette PI est activée à l'appui d'un objectif spécifique unique « Prévenir les sorties prématurées du système scolaire ». Cet objectif spécifique unique soutient les actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire. Trois dispositifs sont identifiés dans la fiche action :

- Le dispositif « MODAL » qui cible les jeunes en risque de décrochage scolaire et propose un accompagnement personnalisé et une approche pédagogique individualisée.
- Le dispositif « prépa-FOQUALE » qui s'adresse à des jeunes sous statut scolaire de plus de 16 ans ou qui ont effectué l'intégralité du 1er cycle du 2nd degré, non affectés ou décrocheurs
- Le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et à la parentalité) qui cible les plus jeunes (élèves du primaire et du secondaire) et propose un accompagnement personnalisé à la scolarité pour les élèves et un accompagnement parental pour associer les familles dans l'accompagnement.

A ce stade de la programmation, seul le dispositif CLAS a été soutenu par les crédits FSE. Le taux de programmation atteint 61 % et le taux de certification 50 %.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

3 porteurs sont identifiés sur cette PI, tous sont récurrents et ont mis en oeuvre 4 dossiers chacun. Il ne s'agit que de structures privées sous statut associatif qui œuvrent dans le champ de la formation, de l'accompagnement des familles et la médiation auprès des jeunes : l'ACCES (Actions et Coordinations Culturelles Educatives et Sportives), l'UDAF de la Réunion et l'AJMD (Association des Jeunes Majeurs en Dynamique).

Opérations

N'ont été conventionnées à ce stade sur cette PI que des opérations concernant le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). En dehors des opérations de l'ACCES et de l'UDAF qui rassemblent en moyenne 500 participants), les opérations sont prévues pour accompagner en moyenne 350 participants. Toutes les opérations sont annuelles à l'exception de quelques dossiers déposés en début de programmation couvrant une partie de l'année 2015. L'utilisation des options de coûts simplifiés est assez restreinte (2 dossiers en taux forfaitaire 15%, un dossier 40%). 5 opérations, dont toutes celles portées par l'ACCES, sont conventionnées avec des recettes prévisionnelles. Le taux de cofinancement est de 80%.

PI 10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Présentation de la PI

Cette PI, activée dans les deux programmes et représentant pour chacun des programmes une part importante de la maquette, vise le développement des compétences et des qualifications, notamment dans le cadre des programmes régionaux de formation mis en œuvre par la Région La Réunion et par le Conseil Départemental de Mayotte. Elle soutient les actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des compétences clés ainsi que les actions en faveur du développement des services régionaux d'orientation.

Les données physico financières

Nota : les montants financiers indiqués dans le tableau ci-dessous concernent la programmation 2014-2020 et sont donnés en milliers d'euros.

Pi	Nb projets	Coût Total programmé (CT) (K€)	CT moyen (K€)	CT médian (K€)	Coût UE programmé (K€)	Coût UE moyen (K€)	Coût UE médian (K€)	Certifié CT (K€)	Taux de prog. UE	Taux de certification
PO FSE La Réunion										
10iii	80	117 367	1 467	632	93 893	1 174	506	53 609	59 %	46 %
PO FSE Mayotte										
10iii	4	2 315	579	85	1 963	491	72	53	12 %	2 %
Total général	84	119 682			95 856			53 662		

*Chiffres clés issus de :

- Données de programmation : Opérations avec statut « conventionné », extraction Ma Démarche FSE au 19 décembre 2019

- Données de certification : Tableau des directeurs Europe - PO FSE Etat, décembre 2019

Analyse de la dynamique de programmation

PO La Réunion

Cette PI représente une part très importante de la maquette (32 % de la maquette hors AT), dont une partie est gérée par le Conseil régional dans le cadre de sa subvention globale. Un seul objectif spécifique est en place. Il se décline en fiches actions avec des niveaux d'avancement relativement variables.

Cette PI cible l'enjeu du développement des compétences et des qualifications à différents stades du parcours professionnel notamment en faveur des personnes confrontées à des difficultés d'insertion sur

le marché du travail mais aussi en faveur des salariés, en particulier du secteur sanitaire, social et médicosocial.

Elle prévoit aussi le soutien au développement du service régional de l'orientation, au développement de l'ingénierie emploi et formation et l'amélioration de la maîtrise de la langue anglaise. L'analyse de la maquette met en exergue les choix opérés par l'AG et ses partenaires : les crédits sont majoritairement concentrés sur le développement des compétences et des qualifications qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation professionnelle continue.

Plusieurs fiches actions sont aujourd'hui à un faible niveau de réalisation : c'est en particulier le cas des 2 fiches actions prévues pour soutenir le développement de l'apprentissage de la langue anglaise disposant d'une enveloppe importante initialement (plus de 15 millions d'euros de crédits FSE soit 10 % de la PI) et d'une fiche action dédiée à la professionnalisation des métiers d'aides à domicile.

Le taux de programmation atteint 60 % soit un niveau plutôt positif considérant le fait que la programmation a démarré en 2015.

Po Mayotte

Cette PI est structurée autour de 3 Objectifs spécifiques qui couvrent différents types de besoins

- 8.1 : Accroître l'accès des demandeurs d'emploi à des formations pré-qualifiantes et qualifiantes en lien avec la demande des entreprises et le marché du travail

Il s'agit à travers cet OS de soutenir les actions de formation préqualifiante et qualifiante en direction des demandeurs d'emploi mises en œuvre dans le cadre du programme régional de formation du Conseil départemental de Mayotte et via les parcours de formation intégrant une mobilité proposés par LADOM.

- OS 8.2 : Accroître l'offre et la participation aux actions de renforcement de la maîtrise des savoirs de base grâce à une plate-forme et des actions individualisées ou collectives

Cet OS soutient les actions en faveur de la lutte contre l'illettrisme, notamment via une plateforme dédiée mise en place à Mayotte. Cet OS est en cohérence avec la stratégie prévue au titre du contrat de projet Etat – Région et répond à un besoin très prégnant pour le territoire : 58 % des habitants en âge de travailler ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit en langue française.

- OS 8.3 : Augmenter la réussite des lycéens d'une part et des étudiants dans l'enseignement supérieur d'autre part, dans et hors du territoire

Les actions soutenues correspondent, pour une partie, à des projets / dispositifs bien identifiés dont notamment :

- La création de 3 licences professionnelles par le Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte (2 licences ont finalement été créées)
- L'offre d'accompagnement de LADOM en direction des jeunes dans le cadre de leur parcours de formation en mobilité (Passeport Mobilité Etudes)
- Les actions de soutien à la mobilité proposées par le Conseil départemental.

Malgré les modifications apportées au PO (notamment l'ouverture de l'OS 8.3 aux lycées en plus des étudiants) cette PI est aujourd'hui à un niveau de réalisation qui a induit la perte de la réserve de performance. Le taux de programmation atteint 12 % et très peu d'opérations sont positionnées. L'autorité de gestion a conduit un travail de recensement des projets potentiels pour dynamiser cette PI et prévoit des ajustements de maquette dans le cadre d'une demande de révision en cours de préparation.

Typologie des bénéficiaires et des opérations

Bénéficiaires

PO la Réunion

22 bénéficiaires différents sont ici recensés, dont 18 opérateurs récurrents. La Région porte à elle-seule 16 opérations. 45 dossiers sont portés par des structures privées, 35 par des structures publiques. On retrouve notamment dans les opérateurs associatifs des Maisons Familiales et Rurales, le CARIF-OREF, la Cité des Métiers, L'institut de l'Image de l'Océan Indien, des organismes de formation, l'institut régional du travail social et l'ARACT. Parmi les porteurs publics on retrouve le Centre Hospitalier Universitaire, les consulaires, des Établissements Publics d'Enseignement Local (CFA agricoles), le GIP Académique, et la SPL AFPRA. Un organisme de formation sous statut d'entreprise est également identifié.

PO Mayotte

Les 4 opérations conventionnées de la Pi 10iii sont portées par des organismes publics : le Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte et le Conseil Départemental en porte 2 chacun.

Opérations

PO la Réunion

Les typologies de projets peuvent être classés en deux grandes familles sur cette PI. D'une part les dispositifs de formation thématiques s'inscrivant en grande partie dans le cadre de plans sectoriels ou par branche professionnelle à l'échelle régionale, ce qui explique que presque la moitié des opérations soit portée sur la convention de subvention globale du Conseil Régional. D'autre part, des actions (ne comportant d'ailleurs pas de participants) d'ingénierie, de GPEC, et de connaissance sur les besoins du territoire (ARACT, Observatoire des Métiers, Cité des Métiers) et des bourses de formation. Les dispositifs de formation sectorielle ont principalement concerné, sous forme d'actions qualifiantes de niveau BAC/CAP le secteur agricole, le sanitaire et social, le secteur maritime (avec 6 dossiers portés par l'École maritime et aquacole), les métiers de service, l'environnement, le commerce et la gestion (École de Commerce dépendant de la CCI), de la communication, du transport et de la logistique, de l'animation socioculturelle et sportive, et du BTP. La plupart des dossiers de la Région s'inscrivent dans des marchés publics du Programme Régional de Formation. Quelques opérations de validation des acquis de l'expérience sont à noter. On retrouve également la mise en œuvre du Plan Anglais. Les opérations ont en large majorité moins de 250 participants. Les dossiers comportant entre 500 et 2000 participants concernent le CHU et certains organismes de formation dans le médicosocial, ainsi que le Programme Régional de Formation. Les opérations du plan anglais en CM2 comportent, pour celles menées sous l'égide du GIP académique entre 4500 et 6000 participants prévisionnels. La plupart des projets est annuel,

les opérations pluriannuelles étant celles portées en grande partie par le Conseil Régional. 8 opérations sur 10 sont conventionnées sans option de coût simplifié. Les opérations conventionnées avec un taux forfaitaire sont donc assez peu nombreuses (9 dossiers avec le 40% sans schéma bien identifiable de récurrence, 5 dossiers avec le forfait 15% mais uniquement en début de programmation pour des dossiers 2015). 23 opérations sont génératrices de recettes, en particulier celles du CHU et de l'École de Commerce, ainsi que (dans de bien moindres proportions) les organismes de formation et CFA agricoles. Le taux de cofinancement est de 80%.

PO Mayotte

2 opérations ont une typologie d'action accompagnement, avec l'accompagnement d'étudiant dans la réussite de leur parcours scolaire, et 2 opérations ont une typologie d'action formation, avec la création de deux licences professionnelles et des actions de qualification et certification.

Le nombre de participant prévisionnel est hétérogène : une opération prévoit moins de 30 participants, une prévoit entre 31 et 250 participants, une autre entre 251 et 500 participants, et la dernière prévoit plus de 500 participants. 2 opérations ont une durée d'un an, une opération se déroule sur 2 ans et la dernière sur 25 mois.

Toutes les options de coût simplifié sont couvertes sur cette Pi : deux opérations ont un forfait de 15 %, une a un forfait de 40 % et une n'en a pas. Le taux de cofinancement est de 85 % pour la Pi contre 81 % pour l'ensemble des opérations conventionnées du PO Mayotte.

3.13.3 Facteurs de dynamique et de blocages observés

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE	
		PO FEDER La Réunion	PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	<p>10iii Plusieurs nouveaux projets d'ampleur en faveur de la promotion et l'apprentissage de la langue anglaise étaient attendus dans la stratégie initiale du programme. Deux fiches actions dont une relativement dotée devaient permettre de soutenir cette stratégie. La fiche action « Plan anglais » a été conçue en décalage avec la capacité des acteurs à proposer des opérations répondant aux objectifs définis. Une ingénierie préalable a manqué.</p>	<p>10iii Le projet de plateforme de lutte contre l'illettrisme prévu initialement ne s'est pas déployé aussi rapidement que prévu, limitant de fait les possibilités de programmation au titre de l'OS 10.2 principalement fléché sur ce dispositif structurant pour le territoire considérant les difficultés de maîtrise de la langue française.</p>
		<p>10iii La fiche action « Professionnalisation des métiers d'aide à domicile » a été confrontée à d'importantes difficultés de mise en œuvre. Cette fiche action vise à soutenir un accompagnement complété d'actions de formation théorique pour permettre à des demandeurs d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux de se positionner sur des emplois d'assistant ou d'accueillant familial voire de se préparer au diplôme d'état d'assistant familial. À ce stade, le dispositif n'est pas en place.</p>	
	A2 – Facteurs exogènes	<p>10iii Le Plan 500 000 mise en œuvre très rapidement à compter de son lancement en décembre 2015 a eu des effets sur une partie des fiches actions dédiées à la commande publique de formation tout comme la mise en œuvre du pacte d'investissement dans les compétences.</p>	<p>10iii La montée en puissance des acteurs de la formation s'est faite à un rythme moins soutenu que ce qui avait été envisagé lors de l'élaboration du programme.</p>

FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes		
	B2 – Contenu des stratégies	<p>10iii Une fiche action a été calibrée en décalage avec les besoins: la fiche action « développer l'apprentissage des langues étrangères »</p>	<p>10iii L'indicateur de réalisation du cadre de performance de cette PI n'est pas adapté : le ciblage du public cible et des types de formation sont trop restreints (Demandeurs d'emploi de niveau infra V participant des actions de formation qualifiante de niveau V). l'AG prépare une demande de modifications.</p> <p>Risque de concurrence entre plusieurs objectifs spécifiques qui prennent en compte la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés.</p> <p>La stratégie initiale prévue pour l'OS 8.3 a été ajustée pour mieux prendre en compte l'ensemble des besoins du territoire : le publics lycéens a été ajouté au public cible initial, les étudiants et de nouveaux types d'actions ont été ajoutés.</p>
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation / communication / diffusion de l'information		Très peu d'animation sur le programme et des effectifs mobilisés en nombre très contraint, limitant les possibilités d'animation et d'appui.
	C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets	<p>10iii La signature tardive de la convention de subvention globale (SG) entre l'Etat et la Région a eu des effets de décalage sur la gestion des opérations. Le retard au démarrage s'est accumulé conduisant à une situation de tension sur les autres étapes clés de la piste d'audit.</p>	
	C3 – Articulation des cofinancements	<p>10.i Il est à noter que le dispositif CLAS soutenu par le FSE ne couvre pas toutes les communes. La CAF intervient elle aussi et soutient les opérateurs qui mettent en œuvre l'accompagnement auprès des enfants et des parents.</p>	

	<p>C4 – Sécurisation et simplification juridique</p>	<p>10i Les associations, bénéficiaires des crédits FSE, ont rencontré d'importantes difficultés pour appréhender le changement de référentiel de la programmation 2014-2020, tout particulièrement en matière de collecte et de suivi des données sur les participants. Les indicateurs communs de réalisation ne sont peu ou pas adaptés au public cible du dispositif CLAS à savoir des élèves en scolarité ou en décrochage de 6 à 11 ans. Un dispositif spécifique a dû être mis en place pour obtenir l'ensemble des microdonnées sur les participants associant les directeurs d'écoles et les parents</p> <p>10iii Un temps d'adaptation au système d'information MDFSE ne disposant pas de module marché pour faciliter les procédures d'instruction des opérations en mode marché relevant de la commande publique de formation a été nécessaire. De nombreux ajustements ont été nécessaires pour trouver les solutions techniques adéquates et respectueuses du cadre réglementaire communautaire et national</p> <p>*** Bonne pratique : plusieurs options de coûts simplifiées sont en cours d'analyse par la Commission pour gagner en efficacité à tous les stades de la piste d'audit</p>	<p>10iii La collecte des données sur les participants a posé de difficultés dans un contexte marqué par des moyens contraints pour la mise en œuvre du programme départemental de formation.</p>
	<p>C5 – Suivi des projets et porteurs</p>		<p>10iii Les délais de traitement des demandes de paiement sont très longs générant des difficultés pour certains bénéficiaires qui ne souhaitent pas repositionner des projets tant que les résultats des contrôles des opérations précédentes ne sont pas communiqués.</p>
	<p>C6 – Gouvernance,</p>		

	compétences et moyens humains		
--	-------------------------------------	--	--

3.14 OT 11 : Renforcer l'efficacité de l'administration publique

3.14.1 Fiche d'identité de l'objectif thématique 11

Rappel des grands champs d'intervention de l'OT 11

Cet OT vise à soutenir le développement et le renforcement des capacités administrative du territoire qui a accédé au statut de Département et région d'outre-mer en 2011, puis à celui de RUP à partir du 1er janvier 2014.

Cet OT, identifiée dans le DTS ainsi que dans le volet RUP de l'accord de partenariat, revêt à Mayotte une importance particulière : une politique de formation ambitieuse pour les agents publics à Mayotte constitue un levier tout comme la modernisation du fonctionnement des services administratifs et publics.

Etat d'avancement

Indicateurs	PO FSE La Réunion	PO FSE Mayotte	PI
PO ayant activé cet OT	Non activée	✓	11i
Nombre d'opérations programmées		0	0
Maquette Cout Total (M€)		2,74 M€	2,74 M€
Taux de programmation CT		0%	0%
Maquette UE (M€)		2,33 M€	2,33 M€
Taux de programmation UE		0%	0%
Taux de certification CT		0%	0%
Part de l'OT dans la maquette		<p>4%</p> <p>OT11</p>	
Part des PI au regard de l'OT dans la maquette		<p>PI11i</p>	

A ce stade, aucune opération a été programmé sur cet OT.

FACTEURS DE DYNAMIQUE ET BLOCAGES		ANALYSE
		PO Mayotte
FACTEURS CONTEXTUELS	A1 – Maturité des projets	Absence de plans de formation émanant des administrations bénéficiaires, sur lesquels la mise en œuvre de l'axe devrait s'appuyer. Le territoire se structurant, la définition et la validation des plans de formations des agents publics ont pris du temps.
	A2 – Facteurs exogènes	
FACTEURS STRATEGIQUES	B1 – Pertinence des stratégies des programmes	
	B2 – Contenu des stratégies	Ciblage initial trop restreint dans le PO (uniquement les agents du service public) ayant conduit un élargissement des publics cibles pour toucher plus de porteurs potentiels lors de la révision en 2018 du PO
FACTEURS OPERATIONNELS	C1 – Méthodes d'animation / communication / diffusion de l'information	Très peu d'actions de communication auprès des porteurs de projet potentiels et donc méconnaissance des possibilités de financement de cette PI.
	C2 – Capacité de mise en œuvre et ingénierie de projets	
	C3 – Articulation des cofinancements	
	C4 – Sécurisation et simplification juridique	Un cadre d'intervention du FSE non clairement posé pour faciliter le montage de projet : périmètre de l'opération (frais pédagogique, frais de mission selon les barèmes applicables, valorisation ou non des salaires des stagiaires...), justification du non-recours à une mise en concurrence lorsque les formations sont réalisées par le CNFPT ou d'autres organismes publics...
	C5 – Suivi des projets et porteurs	
	C6 – Gouvernance, compétences et moyens humains	

4 Les leviers de mise en œuvre : bonnes pratiques et enseignements de la programmation 2014-2020

Nous proposons, dans le tableau suivant, une première liste des écueils à éviter et bonnes pratiques identifiées lors des interviews réalisées auprès des référent(e)s des autorités de gestion et de leurs partenaires (Agile, DIECCTE, ...).

Pour chacune de ces bonnes pratiques est précisé :

- l'AG ou les AG concernées
- le niveau de responsabilité auquel les évolutions identifiées peuvent être impulsées (AG / Fr / CE) ;
- la période de programmation concernée (2014-2020 et / ou 2021-2027).

OT	AG	Difficultés rencontrées / Écueils à éviter	Solutions possibles / Bonnes pratiques	Niveau	Période
1	REU	Manque de densité, maturité, structuration et coopération de l'écosystème des acteurs de l'innovation : dynamique de projets innovants FEDER insuffisante	Possibilité de soutenir les actions collectives, l'animation de l'écosystème afin de favoriser les rapprochements entre acteurs ?	AG	2014-2020 2021-2027
1	REU	Certains projets de soutien à l'innovation de dimension importante, envisagés en début de programmation (une liste d'infrastructures de recherche avait été établie en interne), ont été abandonnés (désistement de certains porteurs ou cofinanceurs, changement de priorités des politiques publiques locales, ...) rendant les cibles 2023 inatteignables à ce stade (elles font l'objet d'une révision).	-Une piste pourrait être de rechercher à mieux qualifier les projets pré-identifiés (notation sur un niveau de probabilité de réalisation ou risque de non-réalisation à partir d'une grille de critères) dans le cadre de l'exercice prospectif réalisé lors de la préparation du programme. -Une autre possibilité serait de prendre en compte un taux d'échec lors de l'estimation de l'enveloppe nécessaire sur la base de l'expérience vécue sur 2014-2020.	AG	2021-2027

1	REU	<p>-Des difficultés rencontrées par les petits porteurs (associatif ou petites entreprises), pour gérer des dossiers de l'ampleur des dossiers FEDER (manque de connaissance des obligations réglementaires et administratives, de capacités d'ingénierie et / ou de capacité de trésorerie).</p> <p>-Des difficultés récurrentes de porteurs de projets pour fournir les pièces administratives nécessaires aux dossiers FEDER, difficultés à respecter les règles des marchés publics ...</p>	<p>-La mise en place d'OCS (l'OCS taux forfaitaire à 25% maximum [1]) est une bonne pratique qui pourrait être maintenue voir amplifiée.</p> <p>-Un accompagnement des nouveaux porteurs de projets (n'ayant jamais bénéficié du FEDER) pourrait aussi être proposé</p>	AG	<p>2014-2020</p> <p>2021-2027</p>
2	MAY	<p>Le CD, acteur clé pour la réalisation des projets d'investissements numériques du territoire rencontre d'importantes difficultés internes (capacités administratives) à monter les dossiers de candidature aux financements FEDER ce qui ralentit notablement la dynamique de programmation</p>	<p>Signature d'une convention de mise en œuvre avec le Département suite à la validation du programme 21-27 prévoyant par exemple des engagements calendaires sur les dossiers à déposer.</p>	AG	2021-2027
2	REU MAY	<p>REU : faible programmation sur les services dématérialisés, liée à une dynamique de projets encore peu importante de la part des communes et collectivités</p>	<p>Au regard de l'amélioration de la couverture numérique de son territoire (HD/THD), La Réunion réunit désormais les conditions nécessaires à la numérisation des services et entreprises. Une campagne de communication pourrait être réalisée auprès des administrations et entreprises afin de les sensibiliser aux enjeux et opportunités de financement</p> <p>-Mayotte n'a pas mobilisé la Pi 2c mais pourrait le faire pour 2021-2027 notamment en prévision de la mise en œuvre de son Futur SDAASAP [2] et des enjeux d'amélioration de l'accessibilité des services à distance</p>	AG	<p>2014-2020</p> <p>2021-2027</p>
3	REU MAY	<p>-Des difficultés rencontrées par les TPE à gérer des dossiers FEDER (manque de connaissance des obligations réglementaires et administratives, de capacités d'ingénierie et/ou de capacité de trésorerie), encore plus prégnantes à Mayotte</p> <p>-Des difficultés récurrentes de porteurs de projets pour fournir les pièces administratives nécessaires aux</p>	<p>MAY : Formation/accompagnement des entreprises en matière de capacités administratives, gestion de projet, fiscalité, réglementations aides d'Etat, etc...</p> <p>-Appui au montage du dossier de demande de subvention (bonne pratique à La Réunion/ doit être systématisé à Mayotte)</p>		AGAG

		dossiers FEDER, difficultés à respecter les règles des marchés publics ...			
3	REU MAY	-Des difficultés du tissu économique local (composé à 98% de TPE) d'accéder au financement (financement de la dette et du haut de bilan) entraînant un manque d'investissement du secteur privé	-L'accès au financement peut être facilité via le développement d'instruments financiers adaptés au territoire MAY : mise en place d'instruments de Microcrédit à développer sur le territoire (cf. initiative PROGRESS/EaSY/bonne pratique : Adie) MAY : envisager le déploiement d'outils financiers spécifiques pour soutenir la création et le développement des activités de l'ESS -REU : déploiement d'instruments financiers (bonne pratique 2014-2020) à poursuivre et à renforcer pour la prochaine période de programmation Le recours aux instruments financiers permettrait en sus de soutenir un nombre plus important d'entreprises sur le territoire / Les aides à l'investissement directes nécessitent une charge administrative conséquente, tant pour l'AG que pour l'entreprise) - Dans le cadre des IF, la charge administrative répartie entre les parties prenantes au projet (AG, gestionnaire du Fonds, intermédiaires financiers)	aux	AG
3		MAY : stratégie du PO (axe 3) trop ambitieuse en matière de recherche et d'innovation (en décalage avec la réalité du territoire). Enveloppe dédiée aux aides aux entreprises rapidement consommée.	MAY : définir une stratégie d'intervention en phase avec le tissu économique mahorais Prévoir notamment de financer l'immobilier d'entreprise (projet de technopole, 5M€) REU : renforcer la collaboration entre les différentes directions au sein du CR pour affiner la stratégie de la Région vis-à-vis des entreprises et assurer la cohérence entre les différentes politiques publiques déployées au sein du territoire en faveur du développement économique		

4	MAY	Les entreprises et le territoire ne sont pas suffisamment matures (entreprises ayant d'autres priorités ou pas suffisamment structurées, ...) pour s'investir sur ce type de projets d'efficacité énergétique.	-Faire un état des lieux des entreprises pour lesquelles ce type de projets présente une plus-value significative -Démarcher les entreprises identifiées et proposer un accompagnement au montage de dossier	AG	014-2020 021-2027
4	REU	-exclusion des projets « rentables » (photovoltaïque et/ou hydro-électrique) limitant le périmètre en termes de types de projets et la dynamique de programmation (taux prog. UE 24% pour la Pi4a)	-Dès lors que les Pi ciblent des entreprises (ex : Pi4a), la mobilisation de porteurs privés nécessite une communication adaptée / active et souvent un accompagnement personnalisé pour assurer la viabilité du dossier.	AG	014-2020 021-2027
4	MAY	Par manque d'opérateurs suffisamment structurés (en dehors de bénéficiaires récurrents en recherche de subvention type Albioma), la dynamique de programmation est limitée et ne comporte aucun projet d'ampleur.	-Rechercher à renforcer la mobilisation d'autres porteurs de projets potentiels à travers la promotion des possibilités de financement public -Proposer, en anticipation du programme 21-27, un accompagnement des principaux porteurs potentiels (EdM, Albioma, ...) afin de les aider à structurer 1 ou 2 projets d'ampleur pour la future programmation	AG	014-2020 021-2027
4	MAY	L'état des infrastructures existantes (stockage et distribution de l'énergie) limite la capacité d'absorption de nouvelles productions d'électricité par ces réseaux, et, ce faisant, la capacité des acteurs locaux à développer des initiatives de production d'ENR.	Accélérer les travaux d'amélioration progressifs du réseau (EdM ?) afin de déployer la puissance supplémentaire produite par les nouveaux sites photovoltaïques	Autre	014-2020 021-2027
4	MAY	-Manque d'articulation opérationnelle avec le CPER : les projets programmés au FEDER ne bénéficient par exemple pas de contreparties d'état au titre du CPER. -Les projets « structurants » de déploiement d'ENR sur le territoire bénéficient par ailleurs d'un soutien dans le cadre de la CRE et ces dossiers ne peuvent pas nécessairement être articulés avec le FEDER.	Renforcer l'articulation des cofinancement FEDER / CPER et la complémentarité des sources de financement (CRE) en définissant les types de projets finançables par le FEDER.	AG	021-2027
4	REU MAY	Contraintes réglementaires : les projets de développement des transports publics sont structurellement longs du	Anticiper, dès cette fin de programmation, les études préalables et prérequis nécessaires à la réalisation	AG	014-2020 021-2027

		fait des études préalables, foncier nécessaire, travaux à réaliser.	des grands projets d'investissement prévus sur 21-27		
5	MAY	<i>OT non ouvert pour Mayotte.</i> Détection récente de nouveaux risques sismiques, de submersion marine, ainsi que les conséquences grandissantes du changement climatique qui devront être pris en compte dans la programmation 2021-2027.	Réaliser une étude permettant d'évaluer les impacts de ces évolutions en matière de risques naturels afin d'anticiper les éventuels besoins d'investissement sur 21-27 et / ou les adaptations nécessaires des projets d'aménagements.	AG	014-2020 021-2027
5	REU	Ces types de projets présentent, de manière générale, différentes sources de retard potentiel liés à des passages obligés (études préalables, maîtrise foncière, autorisation environnementale, ...).	Différentes solutions pourraient être étudiées afin de réduire ces risques de retard : - assurer la qualité et la précision des études préalables ; - estimer au plus juste le coût d'un projet - assurer, le plus en amont possible l'acquisition foncière et organiser une concertation avec le public impacté et les propriétaires des terrains ciblés - l'anticipation des étapes en matière d'autorisations environnementales est indispensable afin de sécuriser la faisabilité d'un projet, d'éviter des retards au regard de la durée initiale du projet et de désamorcer les recours juridiques potentiels.	AG	014-2020 021-2027
6	REU	Le transfert de la compétence GEMAPi, a pu être utilisée par les communes pour se mettre en "stand-by » sur les projets eau / assainissement	Bonne pratique : cette difficulté a été efficacement solutionnée par l'Etat qui a systématiquement identifié les communes n'assurant pas leur rôle sur le sujet et cherché avec elles des solutions. Après avoir travaillé avec le sous-préfet, les maires des communes retardataires ont globalement mandaté des assistants à maîtrise d'ouvrage et engagés les travaux.	AG	014-2020 021-2027
6	REU	Nouvel objectif régional "0 déchets" dans le cadre du PRPGD a modifié les modalités / perspectives d'interventions régionales dans ce domaine. Les UVE ne bénéficieront plus de la contrepartie Région, et, de ce fait, ne pourront mobiliser le FEDER.	Ce type de situation est difficilement évitable. Néanmoins, une définition anticipée des grandes orientations politiques en matière de traitement des déchets aurait pu contribuer à mieux prendre en compte cette priorité.		

6	MAY	Manque de porteurs compétents / capables de mettre en œuvre les projets d'amélioration des infrastructures les plus importants : déchets, eau, ...	La prise de relais (délégation de compétence) par l'agglomération de Mamoudzou est une bonne pratique mais transitoire. A terme, il s'agirait d'assurer l'opérationnalité du SIAEM.	AG	014-2020 021-2027
6	REU	Malgré des montants maquetés peu élevés (3,3 M€) et un coût moyen de projet inférieur à 400 K€, la gestion de la Pi 6d nécessite un instructeur à temps plein car ce type d'opération est très chronophage à instruire (démultiplication de petites factures à certifier, de frais de personnel etc. ...)	Bonne pratique : Utilisation d'OCS, sur la Pi 6d : - "montant forfaitaire" pour les dossiers de moins de 100 K€ : gain d'efficacité via certification sur preuve de résultats. - taux forfaitaire à 25% maximum des charges de personnel au regard du montant de la subvention simplifiée également grandement le travail de certification des nombreux petits projets portant sur la biodiversité.	AG	014-2020 021-2027
6	MAY	L'absence de mise en place d'une gouvernance (Comité de Sélection) pour l'ITI de Mamoudzou n'a pas permis la sélection des projets pressentis. 4M€ étaient prévus sur l'Axe 1.	Il serait utile d'organiser un Comité de Sélection et / ou d'engager les projets pressentis hors ITI.	AG	014-2020
6	REU	PI 6b : Les communes porteuses de ce type de projets ne disposent pas toujours des moyens humains afférents, ce qui en freine largement la réalisation.		AG	014-2020
7	REU	Les types de projets concernés (ex : création de la nouvelle route du littoral) nécessitent des délais de préparation importants pour atteindre le niveau de maturité requis pour mobiliser le FEDER. Certains pourraient être reportés sur la prochaine période de programmation.	Dès lors qu'un projet d'infrastructure présente des caractéristiques (techniques, dimensionnement, ...) hors normes il est indispensable d'étudier l'ensemble des difficultés pouvant potentiellement être rencontrées afin de les anticiper.	AG	014-2020 021-2027
7	MAY	Difficultés rencontrées par l'opérateur délégataire du port de Longoni. Le projet déposé auprès du FEDER en 2016 visant la création d'une zone de stockage et de transbordement de conteneurs a bien été réalisé, mais n'a pu être soutenu par le FEDER car un défaut de gestion n'a pas permis une remontée des dépenses conforme à la réglementation.	-obtenir, dès la phase de préparation du programme, dès lors que le porteur de projet est positif, son engagement à réaliser le projet en mobilisant le FEDER. Dans le cas contraire, la sanction pourrait être une compensation financière à hauteur du risque de dégageant d'office encouru	AG	014-2020 021-2027

9 (FEDE R)	REU	Manque de diversité des porteurs actifs sur la Pi 9a. (seuls deux porteurs ont été programmés, dont un de manière récurrente)	Une variété d'acteurs pourrait potentiellement être éligibles à la Pi 9a. Il est important de parvenir à identifier la cause de leur absence de candidature : problème de communication sur cette opportunité de financement ? Manque de capacité de portage des porteurs potentiels ?		
OT 8 FSE	RUE MAY	Difficultés de mise en oeuvre relative à la PI8v (évolution du système de formation professionnelle, faible mobilisation des partenaires sociaux et des représentants des branches professionnelles ...)	L'association des directions ou services opérationnels pourrait constituer un levier pour disposer d'une analyse fine des enjeux pour les porteurs potentiels, bien appréhender le cadre d'intervention, et chercher à articuler au mieux les différents fonds mobilisables avec le FSE (en prenant en compte les règles en matière d'aide d'état). Elle permet par ailleurs d'améliorer la qualité du sourcing des porteurs potentiels grâce à la connaissance du réseau d'acteurs dont disposent les directions/ services opérationnels.	AG	14-20 21-27
OT 9	REU	Difficultés à mobiliser les porteurs de projets potentiels et fragilité d'une partie d'entre-deux	Une stratégie de communication, d'animation et de soutien définies dès le départ et en capacité de s'ajuster avec les enjeux de programmation constitue un levier important. Elle doit être définie à partir du retour d'expérience des services gestionnaires et des représentants des services opérationnels concernés et prendre en compte en compte la diversité des porteurs. L'enjeu est de structurer des approches et des réponses spécifiques en fonction des types de porteurs : déjà expérimentés, confrontés à des capacités administratives et financières contraintes... Cette stratégie d'animation pourrait être complétée d'une stratégie financière visant à favoriser l'octroi d'avances pour les petits porteurs. Bonne pratique déjà en place à la Réunion.	AG	14-20 21-27

			<p>A la Réunion, une réflexion est en cours sur une plateforme d'appui auprès des associations/ petits porteurs.</p> <p>Faire le choix de l'octroi d'avances pour une partie des porteurs (typologie à construire + renforcement des capacités d'analyse financière des gestionnaires)</p> <p>***Bonne pratique transversale à Mayotte</p> <p>Mise en place d'une logique de guichet à compter de la fin 2017, en lieu et place d'appels à projets avec des dates butoirs afin donner plus de temps aux acteurs pour se positionner et par conséquent de dynamiser la programmation.</p>		
Ensemble des OT	MAY REU	Justificatif de l'éligibilité des participants (surtout des jeunes)	Sécurisation dès l'instruction des pièces justificatives attendues et vérification avec le porteur de la faisabilité technique aux différentes étapes de la collecte aux saisies	AG	14-20 21 - 27
Ensemble des OT	MAY REU	Des difficultés rencontrées pour la collecte et le suivi des données sur les participants	<p>Mettre en place un guide synthétique expliquant les enjeux, <u>définitions</u> et mode opératoire</p> <p>Sécuriser la capacité du porteur à rendre compte dès l'instruction</p> <p>Conduire des vérification régulière afin d'éviter les plans de rattrapage complexe notamment du fait du système d'information (nécessité de refaire l'ensemble du bilan)</p> <p>Un SI à tester au regard des spécificités des RUP avec une revue des difficultés rencontrées sur 14-20 (Rôle de l'autorité de coordination du FSE ?)</p> <p>Bonnes pratiques</p> <p>A Mayotte, revue de la situation des indicateurs auprès d l'ensemble des bénéficiaires.</p>	AG	14-20 21 - 27

			A la Réunion, vérification de la fiabilité et de la qualité de la saisie des indicateurs réalisée par AGILE et état de lieux régulier de l'avancement		
Ensemble des OT	MAY	Choix d'indicateurs non adaptés en particulier pour ceux relevant du cadre de performance	Dans la mesure du possible, le choix des indicateurs doit privilégier l'utilisation des indicateurs communs définis dans le règlement afin d'éviter un trop grand nombre d'indicateurs spécifiques. Le choix doit être fondé sur une analyse technique et stratégique de la pertinence de l'indicateur envisagé : dans quelle mesure permet-il de rendre compte de l'ensemble des opérations pressenties et non uniquement d'une partie des dispositifs fléchés ? Est-il suffisamment adapté dans le cas d'ajustement de la mise en œuvre du programme ? Est-il compatible avec le système d'information ?	AG	14-20 21-27
Ensemble des OT	MAY REU	Des délais de contrôle longs	<p>Formation à visée très opérationnelle à l'appui de cas pratiques et d'illustrations des démarches à conduire des professionnels en charge du suivi des opérations (en plus des responsables des structures)</p> <p>Bilan partagé des résultats des instructions et des contrôles sur les principaux points qui ont posé difficultés avec les bénéficiaires et les porteurs de projets. Les dynamiques collectives permettent par ailleurs de gagner en efficacité et de faciliter les rencontres et la proximité. Bonne pratique déjà en place</p> <p><u>Bonne pratique à La Réunion : un plan de formation local</u></p> <p>La DIECCTE de La Réunion avec l'appui d'AGILE a développé un plan de formation à destination de l'ensemble des services instructeurs mobilisés.</p>		

4.2 Bonnes pratiques transversales

Les guichets uniques

A / DESCRIPTIF

NIVEAU CONCERNE : Ile de La Réunion - PO FEDER (Région)

Domaine concerné : Gestion de programmes + Relations porteurs de projets

Cibles : - Bénéficiaires

- Directions opérationnelles / services instructeurs
- Acteurs institutionnels cofinanceurs (Etat, Département, EPCI, DREAL, autres publics ...)

Descriptif de la préconisation : un accord de fonctionnement entre cofinanceurs possibles afin qu'un projet ne donne lieu qu'à un seul dossier et une unique instruction dont les résultats sont partagés avec les cofinanceurs au sein de guichets thématiques

La gestion des dossiers-par dossier unique est une pratique mise en œuvre par la Région Réunion ,renforcée par la création de 4 guichets thématiques , précurseur sur l'efficacité des modes de gestion depuis plusieurs programmations.

Quatre guichets uniques thématiques rattachés aux directions opérationnelles concernées ont été mis en place.

Ces guichets uniques sont en charge d'instruire des demandes d'aides FEDER et font le lien avec les cofinanceurs publics concernés qui pour l' Etat et le Conseil départemental s'appuient sur l' instruction et le contrôle de service fait pour assurer leur propre engagement et liquidation .

Ce fonctionnement est **très avantageux pour les porteurs de projets** : ils ne sont en contact qu'avec un interlocuteur unique et n'ont qu'un seul dossier à monter, plutôt qu'un dossier par cofinanceur. C'est une simplification significative de la charge de travail administratif pour le porteur et permet un accompagnement ciblé.

C'est également un avantage pour la **gestion des délais** et de la charge de travail des instructeurs, un dossier n'étant ainsi instruit qu'une fois. Les délais de complétude et d'instruction ne s'appliquent qu'une fois et **chaque cofinanceur étudie un dossier déjà complet et instruit.**

Effets leviers de la bonne pratique / Impacts attendus :

- Coopération renforcée entre les cofinanceurs mobilisés
- Réduction de la charge administrative et des délais pour les porteurs
- Simplification de l'interaction des porteurs avec les fonds européens : interlocuteur unique, personnalisation de la gestion, établissement d'une meilleure relation de confiance grâce à une plus grande clarté du fonctionnement
- Cohérence de l' action publique et amélioration de la maîtrise des risques (par exemple double financement)

Modalités opérationnelles de mise en œuvre :

Le Pôle d'Appui FEDER (PAF) compte parmi ses missions l'orientation des porteurs de projets FEDER. Interlocuteur prioritaire des porteurs de projets, il leur apporte à la demande l'information générale qui leur permettra de déterminer quel guichet unique / fiche action peut leur être pertinent (sans certitude cependant sur l'éligibilité de leur projet). Dans le circuit classique d'un dossier FEDER, celui-ci est déposé dans un premier temps auprès du PAF, qui se charge de l'enregistrer sur le logiciel Synergie et de le transmettre dans un 2^{ème} temps au guichet unique compétent.

Ces guichets remplissent un double rôle : ils fournissent un service d'aide et de conseil aux porteurs de projets tant pour le FEDER, que pour la contrepartie nationale ; et prennent en charge les dossiers pour lesquels ils assurent les tâches suivantes :

- Complétude et instruction des dossiers,
- préparation des actes attributifs de l'aide,
- suivi de l'exécution des opérations et des indicateurs,
- contrôle de service fait et le cas échéant visites sur place,
- mise en œuvre des suites des contrôles.

Les équipes de chaque Guichet Unique sont rattachées à une Direction générale adjointe opérationnelle du Conseil Régional, et bénéficient de l'appui transversal de la Direction Europe. Les instructeurs disposent à la fois de l'expertise métier et de l'expertise FEDER.

Moyens mobilisés

A la Réunion, les guichets uniques FEDER du Conseil Régional sont organisés par thématiques :

- le Guichet Entreprises et Développement Touristique (EDT) : 32 agents
- le Guichet Recherche, Développement Technologique, Innovation (RDTI) : 17 agents
- le Guichet Infrastructure de Développement Durable et Énergie (IDDE) : 7 agents
- le Guichet Investissement d'Éducation, de Formation et d'Inclusion Sociale (IEFIS) : 10 agents

Conditions à réunir

- La **qualité du partenariat régional** est essentielle pour ce mode de fonctionnement. Il nécessite une collaboration étroite entre les services des différentes institutions et une harmonisation des critères d'instruction.
- Le guichet unique qui constitue la « porte d'entrée » de référence pour les acteurs de son écosystème thématique doit être en capacité d'assurer un lien constant
- **un accord préalable entre les institutions**

Points de vigilance

- Un enjeu de veille sur la transversalité des modalités d'instruction du fait de l'organisation par guichets rattachés aux directions opérationnelles.
- Un enjeu de veille sur la permanence des pratiques au regard du turn over dans les institutions

La prévision du potentiel annuel de programmation

A / DESCRIPTIF

NIVEAU CONCERNE : Ile de La Réunion - FEDER (Région)

Domaine concerné : gestion de programmes – gestion du pilotage par la performance

Cibles : direction et services en charge des missions transversales de gestion de programme (Direction Europe) et services instructeurs (Guichets Uniques)

Descriptif de la préconisation : **prévision annuelle des potentiels de programmation de l'année N+1**

Chaque année, l'autorité de gestion AG **cherche à anticiper le potentiel de projets qui seront programmés, ou certifiés, sur l'année N+1 et d'ici à la fin du programme.**

Pour ce faire, la Direction Europe coordonne les travaux de chaque guichet qui réalise une enquête informelle auprès des porteurs et bénéficiaires pour lesquels des potentiels de projets avaient été identifiés soit lors de la préparation du PO soit en cours de période afin de qualifier la réalité des projets / montants envisagés pour l'année N+1. Cette enquête permet aussi de détecter de nouveaux projets non identifiés auparavant, d'estimer leur montant et leur éventuel calendrier de dépôt / programmation et d'anticiper les potentiels de certification.

Cette démarche, réitérée chaque année, permet à l'AG d'améliorer en continu sa visibilité sur l'état de maturité des potentiels de projets identifiés initialement. Les évolutions du calendrier, du volume financier et la maturité des projets sont ainsi identifiées. En cas d'abandon de projet, l'AG aura la capacité de prendre en compte rapidement les changements et d'engager une réflexion sur des stratégies alternatives. C'est donc un excellent outil de pilotage du programme.

Il permet de surcroît d'avoir une visibilité sur l'activité à venir des services d'instruction et d'anticiper les besoins en termes de capacités administratives, tant sur l'instruction que la certification.

Effets leviers de la bonne pratique / Impacts attendus :

Cet exercice de bilan et perspectives permet d'identifier en cours de programmation les points de blocages susceptibles d'apparaître, d'analyser l'état de la programmation et sa trajectoire potentielle en fonction des prévisions tant sur le volet performance que consommation des crédits. Certains écueils d'une programmation décalée dans le temps peuvent ainsi être anticipés ou à tout le moins mis en débat dès que possible :

- Réduction / maîtrise des risques de dégagement
- Sécurisation de la capacité à atteindre les valeurs intermédiaire et cibles
- Anticipation des besoins des projets / révision de maquette

La capacité à ajuster la stratégie de pilotage d'un programme en cours est essentielle pour les autorités de gestion, en particulier dans le contexte du **pilotage par la performance**.

Modalités opérationnelles de mise en œuvre :

Chaque année, fin janvier, la Direction Europe coordonne les travaux des chefs de guichets ou leur équipe de chargés d'instruction, qui interrogent les acteurs de leur thématique identifiés dans le territoire. La méthode de prise de contact est adaptée en fonction du type d'acteurs visé :

- Soit analyse par dossier potentiel pré-identifié via une interrogation directe des porteurs concernés (thématiques sur lesquelles un nombre limité et récurrent d'acteurs sont bien identifiés et susceptibles de proposer des demandes d'aide)
- Soit élaboration d'une tendance moyenne lissée à partir du rythme de programmation moyen (type d'actions où les acteurs potentiels sont trop nombreux pour être interrogés exhaustivement, les artisans par exemple)

Les services instructeurs qui réalisent cet exercice prospectif s'appuient sur un cadre normatif établi au niveau du PO et justifient de l'avancée de la programmation et des certifications envisagées pour l'année N+1 et à l'horizon de la fin du programme. Ils rendent compte à leur responsable de guichet de leur analyse afin qu'elle puisse, lorsque le calendrier le permet, faire l'objet d'une analyse contradictoire et, ce faisant, en renforcer la fiabilité des projections réalisées.

Un projet de note de synthèse est ensuite adressé au directeur-adjoint Europe par chaque chef de guichets uniques, avec des entretiens be-to-be pour approfondir et harmoniser le travail. Une note de synthèse finale et des notes par guichets alimentent une réflexion autour d'un plan d'actions consécutif, décidé par le DGS en Comité de Pilotage, pour l'année à venir en fonction des constats.

Moyens mobilisés

Disponibilité des équipes chaque année aux mois de janvier/février pour réaliser ce travail d'enquête poussé.

Conditions à réunir

- Bonne connaissance par les services de l'ensemble des acteurs du territoire susceptibles de porter un projet FEDER sur une thématique donnée
- De bonnes relations entre les guichets et les acteurs du territoire sont essentielles pour la fiabilité des informations recueillies.
- Une confiance mutuelle des équipes vis-à-vis de la hiérarchie

Points de vigilance

- Exercice chronophage
- Efficace uniquement si récurrent et régulier
- Les résultats des enquêtes et des analyses réalisées sont confidentiels car ils n'engagent pas les porteurs interrogés.
- Les résultats de cet exercice prospectif sont communiqués à la Commission.

AGENCE DE GESTION DES INITIATIVES LOCALES EN MATIERE EUROPEENNE - AGILE

A / DESCRIPTIF

NIVEAU CONCERNE : Ile de La Réunion - PO FSE (AG Etat), FEDER (AG Région) et PDR (AG Conseil départemental)

Domaine concerné : gestion de programmes et gestion de dossiers

Cibles : directions et services en charge des missions transversales de gestion de programme et services instructeurs

Descriptif de la préconisation : Une agence **Europe partenariale** de **mutualisation de moyens, des tâches de gestion et d'animation, transversale à plusieurs programmes.**

Créée le 22 octobre 1990 par l'Etat, la Région et le Conseil départemental, **l'AGILE est un outil mutualisé des autorités de gestion des programmes européens.** Elle constitue la « cellule » Europe Partenariale de La Réunion, commune aux trois partenaires.

L'AGILE bénéficie d'une longue expérience de la gestion partenariale qui caractérise l'Île de La Réunion. Elle traduit, comme le précise les conventions signées entre les trois partenaires pour la programmation 2014-2020, la priorité partagée de « *maintenir un cadre partenarial de pilotage et de gestion des programmes européens en tant que moyen efficient de gestion d'une programmation pluriannuelle* ».

L'AGILE est une structure **originale** : elle ne dispose pas de statut juridique et ses **agents** sont **affectés** par les membres du partenariat.

Au titre de la programmation 2014-2020, elle intervient sur 6 programmes européens : Programme opérationnel (PO) FEDER, PO FSE, PDR FEADER, CTE Océan Indien, Volets régionaux des PO IEJ et FEAMP.

Ses missions sont les suivantes : contribuer à la **préparation, l'animation, la coordination** et la **clôture** des programmes, en appui à l'action des directions et services **des autorités de gestion** impliqués dans le pilotage, le suivi et la gestion des programmes.

Effets leviers de la bonne pratique :

- Une **cohérence stratégique et financière** entre les interventions au titre de politiques publiques mises en œuvre et des Fonds d'euro européens Structurels et d'Investissement renforcée à toutes les étapes de la gestion des programmes (préparation des PO, suivi, évaluation et clôture)
- Une **stratégie plurifonds** mise en œuvre et suivie tout au long des programmations
- Une **expertise** mise à disposition de l'ensemble des autorités de gestion
- Un espace de **dialogue** et d'**arbitrage** entre les partenaires
- Un levier pour faciliter la gestion des changements de poste au niveau des AG : l'AGILE et ses équipes disposent de l'historicité des programmes et permet une « mise à niveau » accélérée des nouveaux arrivants aux fonctions de pilotage sein des AG.

B / CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Modalités opérationnelles de mise en œuvre :

L'AGILE assure trois fonctions communes auprès des partenaires :

- Une fonction de **secrétariat général des programmes** (préparation et animation du comité de suivi national mis en place et du comité local de suivi en charge d'émettre un avis consultatif sur les opérations proposées au cofinancement de l'UE...)
- Une fonction **d'animation et de suivi des programmes** y compris leur préparation (suivi financier et technique, systèmes d'information, rapports annuels de mise en œuvre, évaluations...)
- Une fonction **d'expertise** (suivi de la qualité des indicateurs, cohérence des opérations, veille réglementaire...)

Ces missions et les tâches afférentes sont définies dans une convention signée par les trois partenaires. Les activités réalisées par l'AGILE ainsi que les instances spécifiques en place (dont le comité local de suivi qui se réunit tous les mois) sont pleinement intégrées dans les différents descriptifs de système de gestion et de contrôle, et leurs annexes. Elles sont aussi prévues dans les différents règlements des instances de pilotage (Comité de suivi) et de programmation.

Moyens mobilisés

L'AGILE fonctionne avec une équipe **d'agents affectés** par chacun des membres du partenariat : l'Etat, la Région et le Conseil Départemental. Au total 16 personnes travaillent sur les différents programmes. Ses agents sont placés sous l'autorité de la Direction d'AGILE, après accord des partenaires. Les agents conservent leur position statutaire vis-à-vis de leur administration d'origine.

L'AGILE dispose de locaux dédiés qui sont le lieu de rendez-vous pour les comités de suivi, les comités de programmation et d'autres réunions du partenariat. Les équipements sont pris en charge par les membres du Partenariat et font l'objet d'un co-financement par les FESI.

Le financement est assuré par les crédits d'assistance technique des programmes. Il fait l'objet de près d'une douzaine de conventions entre les autorités de gestion qui permettent d'organiser le bon fonctionnement de cette structure sans statut juridique.

Conditions à réunir

- **La qualité du partenariat est l'une des conditions essentielles du bon fonctionnement** de l'AGILE. L'AGILE en est la traduction opérationnelle, elle exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle des trois partenaires.
La convention signée par les 3 partenaires définit les missions de l'AGILE, les règles en matière de recrutement et de mise à disposition des agents, les moyens financiers et les règles de financement. **Elle définit surtout les engagements de chacun** : chaque partenaire **s'engage** à mettre à disposition ou à assurer le financement de moyens humains nécessaires pour assurer les différentes missions. La convention prévoit également la possibilité de mise à disposition de personnel de manière temporaire si nécessaire.
- **La stabilité des équipes au sein d'AGILE est indispensable pour garantir le bon niveau d'expertise et la connaissance fine de l'historique des programmes et du partenariat.** Les postes proposés doivent être attractifs tout comme les conditions de travail. La direction d'AGILE est l'une des fonctions clés : elle ne doit pas ou peu subir de turn-over durant les programmations.
- **Rigueur administrative des équipes** dont les salaires sont cofinancés par les FESI

Points de vigilance

Une charge administrative et financière conséquente pour assurer le bon fonctionnement d'AGILE

Les postes ainsi que le fonctionnement d'AGILE sont cofinancés par les différents fonds européens (FSE, FEADER et FEDER). Plusieurs opérations sont donc mises en œuvre pour permettre le bon fonctionnement d'AGILE. Les modalités de financements des moyens humains et des dépenses de fonctionnement au titre des POE avec des autorités de gestion différentes conduisent à une plus grande complexité de mise en œuvre et de financement de la cellule AGILE. Le suivi de ces financements est chronophage.

La vérification de la fiabilité et de la qualité des indicateurs

A / DESCRIPTIF

NIVEAU CONCERNE : Ile de La Réunion - PO FSE (Etat), FEDER (Région) et Mayotte (PO FEDER et FSE – volet FSE)

Domaine concerné : gestion de programmes et gestion de dossiers

Cibles : Autorité de gestion, services instructeurs et bénéficiaires

Descriptif de la préconisation : vérification de la fiabilité et de la qualité des indicateurs

Au préalable : cette fiche valorise deux démarches concernant les indicateurs de réalisation et de résultats du FSE conduites respectivement par l'autorité de gestion du PO FSE de la Réunion et celle du PO Mayotte. Il a semblé plus pertinent de les regrouper.

Tant à La Réunion qu'à Mayotte, la collecte et le suivi des indicateurs communs et spécifiques de réalisation et des résultats ont généré des difficultés importantes pour les bénéficiaires : difficulté de compréhension des définitions, public cible parfois différents du public cible défini dans les indicateurs communs (cas des jeunes de moins de 15 par exemple), difficulté à saisir l'ensemble des données sur les participants à l'entrée de l'opération, remontée des indicateurs au fil de l'eau...

Du côté des gestionnaires, les enjeux liés aux indicateurs n'ont pas été nécessairement bien appréhendés dès le départ dont en particulier les conséquences de saisies incomplètes, inexactes ou très tardives.

Les 2 autorités de gestion ont mis en place **des dispositifs spécifiques** visant à sécuriser la fiabilité et la qualité des données à différents stades.

A la Réunion avec l'appui d'AGILE, un processus d'examen des indicateurs a été mis en place au stade de l'instruction ainsi qu'un suivi régulier de l'état d'avancement des saisies, de leur complétude et de fiabilité complété d'une analyse au regard des cibles à atteindre.

A Mayotte, un processus de revue de la complétude et de la cohérence des données saisies pour l'ensemble des opérations a été mis en œuvre dans la perspective du RAMO 2018.

Effets leviers de la bonne pratique :

- Réduction des risques de plan de rattrapage sur les indicateurs (REU)
- Sécurisation des données déclarées dans les rapports annuels de mise en œuvre (REU + MAY)
- Professionnalisation des services gestionnaires sur la dimension indicateurs (REU)
- Capacité à ajuster la stratégie de pilotage du PO

Modalités opérationnelles de mise en œuvre :

A la Réunion, avec l'appui d'AGILE, cellule partenariale d'appui aux autorités de gestion, un examen du volet indicateurs de l'ensemble des rapports d'instruction est réalisé par un chargé de mission à partir des données prévisionnelles saisies dans Ma Démarche FSE et des engagements pris par le porteur de projet en matière de collecte et de suivi des indicateurs. Si nécessaire l'AGILE avise les services instructeurs d'une contribution jugée non suffisante. Il leur appartient ensuite d'étudier les modalités d'ajustements possibles. Cet examen permet d'élaborer des projections sur la trajectoire des indicateurs.

Par ailleurs, 4 fois par an une analyse de la complétude et de la cohérence des données saisies est réalisée complétée d'une analyse de l'état d'avancement des saisies par les bénéficiaires. Dans le cas d'incohérences constatées dans les saisies, l'AGILE informe les services gestionnaires qui vont dans un 2^{ème} temps vers les bénéficiaires pour faire corriger les erreurs ou demande un rattrapage des saisies non réalisées.

L'articulation des différents niveaux de vérification et de contrôle (services instructeurs, AGILE et contrôle interne au niveau de la Dieccte) permet de sécuriser la qualité et la fiabilité des données.

A Mayotte, l'Autorité de gestion a mis en place avec l'appui d'un prestataire un processus de revue des indicateurs et un plan de rattrapage dans la perspective de l'élaboration du rapport annuel de mise en œuvre. Spécifiquement pour le FSE, cette revue s'est traduite par une analyse de la complétude, de la cohérence et l'état d'avancement des saisies pour l'ensemble des opérations. Des fiches techniques par opération ont ensuite été élaborées. Elles précisent les corrections à réaliser, les données manquantes et les rattrapages à engager. Un référent indicateurs a été mis en place pour intervenir en appui auprès des bénéficiaires si nécessaire.

Moyens mobilisés

- A La Réunion, un agent de l'AGILE est mobilisé pour une part de son temps sur cette mission d'examen et de suivi des indicateurs. Il interagit avec l'ensemble des services gestionnaires et participe aux instances de suivi du programme.
- A Mayotte, la revue a été supervisée et pilotée par l'équipe du Pôle Affaires européennes du SGAR et réalisée avec l'appui d'un prestataire extérieur.

Conditions à réunir

- Une maîtrise de l'ensemble des définitions des indicateurs communs et spécifiques de réalisation et de résultats ainsi que des exigences communautaires en la matière ;
- Une maîtrise des vérifications automatiques effectuées par le système d'information et des règles prévues pour la comptabilisation des participants, plus globalement une maîtrise du système d'information MDFSE **y compris sous l'angle du bénéficiaire** (non accessible au gestionnaire) ;
- Des moyens humains suffisants.

Points de vigilance

Les vérifications sur les indicateurs doivent être réalisées avant la production du bilan d'exécution final.

Par exemple dans le cas de l'oubli de saisie de fiches participants constatés lors du contrôle, si les participants doivent être pris en compte à la demande du contrôleur, le bénéficiaire devra abandonner son bilan initial et en refaire un nouveau avec le bon nombre de participants, ce qui peut générer des incompréhensions voire des tensions.

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Ministère des outre-mer
Direction générale des outre-mer
Sous-direction des politiques publiques
Bureau des politiques européennes, d'insertion régionale et de valorisation de l'outre-mer
leana.rulle@outre-mer.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.outre-mer.gouv.fr